



Volume 1

RÉSEAU NATURA 2000 DOCUMENT D'OBJECTIFS

de la zone spéciale de conservation FR7300880

de la zone spéciale de conservation FR7300881

de la zone de protection spéciale FR7312009

“HAUTES VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ”

*HAUTE VALLÉE D'OÔ
HAUTE VALLÉE DE LA PIQUE
VALLÉES DU LYS, DE LA PIQUE ET D'OÔ*

Département de la Haute-Garonne



Mars 2008

Documents d'Objectifs

Des Zones Spéciales de Conservation

« Haute vallée d'Oô »

Site FR7300880

« Haute Vallée de la Pique »

Site FR7300881

de la Zone de Protection Spéciale

« Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô »

Site FR7312009

Identifiant DOCOB008

DOCUMENT DE SYNTHÈSE

Validé en comité de pilotage le 27 mars 2008

**Réalisé par la
Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne**



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE**

Documents d'Objectifs
Des Zones Spéciales de Conservation
« Haute vallée d'Oô »
Site FR7300880
« Haute Vallée de la Pique »
Site FR7300881

Document d'Objectifs
de la Zone de Protection Spéciale
« Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô »
Site FR7312009

Liste des membres du Comité de pilotage local :

- *Le Directeur Régional de l'Environnement*
- *Le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt*
- *Le Directeur Départemental de l'Equipement*
- *Le Directeur Régional et Départemental de la jeunesse et des sports*
- *Le Directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement.*
- *Le Député de la 8^{ème} circonscription.*
- *le Sénateur*
- *Le Conseiller général du canton de Bagnères de Luchon*
- *le Président du syndicat intercommunal à vocation multiple du canton de Luchon*
- *le Maire de Bagnères de Luchon*
- *le Maire de Castillon de Larboust*
- *le Maire de Cazeaux de Larboust*
- *le Maire D'oô*
- *le Maire de Saint-Aventin*
- *le Maire de Saint-Mamet*
- *Le Président de la Chambre d'Agriculture*
- *Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie*
- *Le Président de la Chambre des Métiers*
- *le Directeur de l'Agence Interdépartementale de la Haute-Garonne et du Gers de l'Office National des Forêts*
- *Le Président du centre régional de la propriété forestière de Midi-Pyrénées.*
- *Le Président de m'association des communes forestières de Haute-Garonne*
- *le Président du syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs de la Haute-Garonne*
- *Le Chef de brigade départementale du conseil supérieur de la pêche.*
- *Le Président du syndicat intercommunal de gestion et d'aménagement de Superbagnères (SIGAS)*

- le Chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la faune sauvage
- Le Président de l'ARPE
- le Président de la fédération Départementale des Chasseurs de la Haute-Garonne
- Le Président de l'AICA du Luchonnais
- Le Président de l'AICA Larboustoise
- Le Président de l'ACCA d'Oô
- le Président de la Fédération Départementale Haute-Garonne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Le Président de l'Association pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique « La truite Luchonnaise »
- le Président de l'Association Nature Comminges
- le Président de l'Association Nature Midi-Pyrénées
- Le comité départemental de Spéléologie
- Le Président De l'Office du Tourisme de Bagnères de Luchon
- Le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Haute-Garonne
- Le Directeur du Conservatoire Botanique Pyrénéen
- le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif
- le Président du Comité départemental de cyclisme ou le représentant de la commission « Vélo tout terrain »
- le Président De la Fédération Française de la montagne et de l'Escalade
- Le Président de l'association des guides et accompagnateurs du pays de Luchon
- Le Président de l'association VTT Luchon, Louron
- Le Président de l'association Luchon haute montagne
- Le Président de l'association randonnées – guides pyrénéens
- Le Président du comité départemental de vol à voile
- Le Président du comité départemental du vol libre
- Le Président du comité départemental de ski
- Le président du CAF de Toulouse.
- Le Président du Groupement Pastoral Ovin – GE des Crabioules
- Le Président du Groupement pastoral ovin – GE d'Oô
- Le Président du Groupement pastoral bovin – GE d'Oô
- Le Président du Syndicat Pastoral de Campsaure, Couradilles, Pesson ou son représentant
- Le Président du Groupement Pastoral Caprin de la montagne du Cricq
- Le Président du groupement pastoral – GE de Superbagnères
- Le Président du groupement pastoral – GE du massif du Céciré.
- le Directeur du GEH Garonne
- Le Directeur du Groupe d'Exploitation Transport Pyrénéen (RTE-EDF)

Avant-propos

Le document d'objectifs des sites Natura 2000 FR7300880 « Haute vallée d'Oô », FR7300881 « Haute vallée de la Pique » et FR7312009 « vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » se présente sous forme de deux documents distincts :

↳ Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE : il est destiné à être opérationnel pour la gestion du site. Il présente les caractéristiques générales du site, décrit sous forme de fiches les habitats naturels et les habitats d'espèces, identifie les acteurs en présence, résume les enjeux et les stratégies de conservation, enfin il présente sous forme de fiches les actions à mettre en œuvre pour assurer la conservation des habitats et des espèces (description des mesures, indicateurs de suivi et estimation du coût des actions).

Le DOCUMENT DE SYNTHÈSE est diffusé auprès de tous les membres du comité de pilotage local et est mis à la disposition du public dans chaque mairie des communes concernées par le site Natura 2000. Il est également disponible sur le site Internet de la direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées : <http://www.midi-pyrenees.ecologie.gouv.fr>

↳ Le DOCUMENT DE COMPILATION : il s'agit d'un document technique qui constitue la référence de l'état zéro du site. Il a pour vocation de présenter de manière exhaustive l'ensemble des inventaires, analyses et propositions issus des travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs.

Le DOCUMENT DE COMPILATION comprend :

- le document de synthèse et ses annexes
- l'ensemble des éléments complémentaires listés ci-dessous :
 - * *Les compte rendus des travaux et réunions de concertation*
 - * *Tous les documents relatifs aux inventaires naturalistes et humains : relevés phytosociologiques, enquêtes agricoles ...etc.*
 - * *Les documents de communication produits*
 - * *Les études ou travaux complémentaires*

Le DOCUMENT DE COMPILATION peut être consulté sur demande à la Direction régionale de l'environnement de Midi-Pyrénées à Toulouse, dans les services de la sous-Préfecture du département de la Haute-Garonne à Saint-Gaudens et à la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt du département de la Haute-Garonne à Toulouse.

PREAMBULE

Le Réseau NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif la préservation de la biodiversité, grâce à la conciliation des exigences des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur les territoires et avec les particularités régionales et locales.

Il s'agit donc de promouvoir une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels. En effet, la conservation de la diversité biologique est très souvent liée à l'action de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Ce réseau est constitué de zones spéciales de conservation (ZSC) désignées au titre de la directive « Habitats » du 21 mai 1992 et de zones de protection spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive « Oiseaux » du 2 avril 1979.

Pour remplir ses obligations de maintien de la biodiversité, la France a choisi de mettre en place au sein de chaque site proposé pour le réseau Natura 2000, un document de gestion dit « document d'objectifs ». Le document d'objectifs constitue une démarche novatrice. Il est établi sous la responsabilité du Préfet de département assisté d'un opérateur technique, en faisant une large place à la concertation locale. Un comité de pilotage regroupe, sous l'autorité du Préfet, les partenaires concernés par la gestion site.

Ce document comporte un état des lieux naturaliste et humain du site et définit les orientations de gestion et les mesures de conservation contractuelles à mettre en place. Il précise également les modalités de financement des mesures contractuelles.

C'est donc à partir du document d'objectifs que seront établis des contrats de gestion.

Le réseau Natura 2000 vise à consolider, améliorer et assurer à long terme des activités agricoles, sylvicoles et touristiques qui participent à l'entretien et à la qualité de ces espaces naturels et de la vie rurale. Il contribuera ainsi à faire reconnaître des territoires en leur accordant les moyens nécessaires à leur préservation et à leur mise en valeur. Il constitue une audacieuse politique d'aménagement et de gestion du territoire, à la disposition des acteurs locaux.

Sommaire

Introduction	11
Inventaire et analyse de l'existant	12
1. Présentation générale des Sites.....	13
2. Inventaire Naturaliste (Directive Habitats)	21
3. Inventaires faunistiques (Directive Habitats).	33
4. Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).....	39
5. Inventaires des activités économiques.....	41
Enjeux et objectifs de gestion	56
6. Définition des enjeux de la Directive « oiseaux ».....	57
7. Définition des enjeux de la Directive « Habitats ».....	67
8. Enjeux humains.....	77
Les actions	78
9. Le programme d'action	79
Conclusion.....	143
Glossaire	150
Table des matières.	152
Table des illustrations.	155
Liste des sigles et abréviations	157
Bibliographie.....	158

Introduction

La richesse des milieux montagnards du Luchonnais, a amené l'Etat à proposer comme sites Natura 2000 la Haute Vallée d'Oô et la Haute Vallée de la Pique au titre de la Directive « Habitats », ainsi que les Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô au titre de la Directive « Oiseaux ».

La première étape « Natura 2000 », correspond à la rédaction du document de synthèse que vous allez parcourir. Cette rédaction a débuté le 17 décembre 2004 à Oô, lors d'un premier comité de pilotage présidé par Monsieur le Sous-préfet de Saint-Gaudens, en présence des principaux acteurs concernés par les 3 sites sur le secteur de Bagnères de Luchon.

Pour ces sites de montagne, la Chambre d'Agriculture, interlocuteur privilégié du fait de la forte représentation des activités pastorales, a été désignée en qualité d'opérateur local, chargé de l'élaboration des Documents d'Objectifs. Son travail a été d'animer et de coordonner les réflexions locales pour la préservation de la biodiversité et le maintien des activités humaines, puis de les retranscrire de façon synthétique et opérationnelle dans ce rapport.

Dans un souci de clarté et de simplification, il a été décidé de réunir dans le même document de synthèse les éléments des trois sites Natura 2000. En effet, Les 3 sites sont superposés ou mitoyens, les enjeux ou actions sont souvent partagés et la structure animatrice est identique. La distinction entre les deux directives (directive Habitats et directive Oiseaux) a été rappelée dès que cela s'est avéré nécessaire.

Le plan de ce document suit le déroulement chronologique de la démarche Natura 2000, avec dans une première partie un inventaire de l'existant, puis une analyse des enjeux et des objectifs de gestion, et en dernière partie une description des actions à mettre en oeuvre.

A noter que vous trouverez dans les annexes l'ensemble des cartographies, ainsi que les fiches habitats et habitats d'espèces, et les cahiers des charges des actions proposées.

Inventaire et analyse de l'existant

1.	Présentation générale des Sites.	13
1.1.	Paramètres géographiques et physiques.	13
1.2.	Occupation de l'espace.	17
1.3.	Zonages déjà existants.	19
2.	Inventaire Naturaliste (Directive Habitats).....	21
2.1.	Méthodologie.	21
2.2.	Résultat de l'inventaire des habitats naturels.	21
3.	Inventaires faunistiques (Directive Habitats).....	33
3.1.	La Rosalie des alpes.....	33
3.2.	Le Lézard des Pyrénées.....	33
3.3.	Les Chiroptères.....	35
3.4.	Le Desman des Pyrénées.....	37
3.5.	L'Androsace des Pyrénées et l'Aster des Pyrénées.....	37
3.6.	Des habitats d'espèces supplémentaires.....	37
4.	Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).....	39
4.1.	Méthodologie.....	39
4.2.	Résultat des inventaires.....	39
5.	Inventaires des activités économiques.....	41
5.1.	Les activités économiques sur les sites.....	41
5.2.	Les activités de loisirs sur les sites.....	49

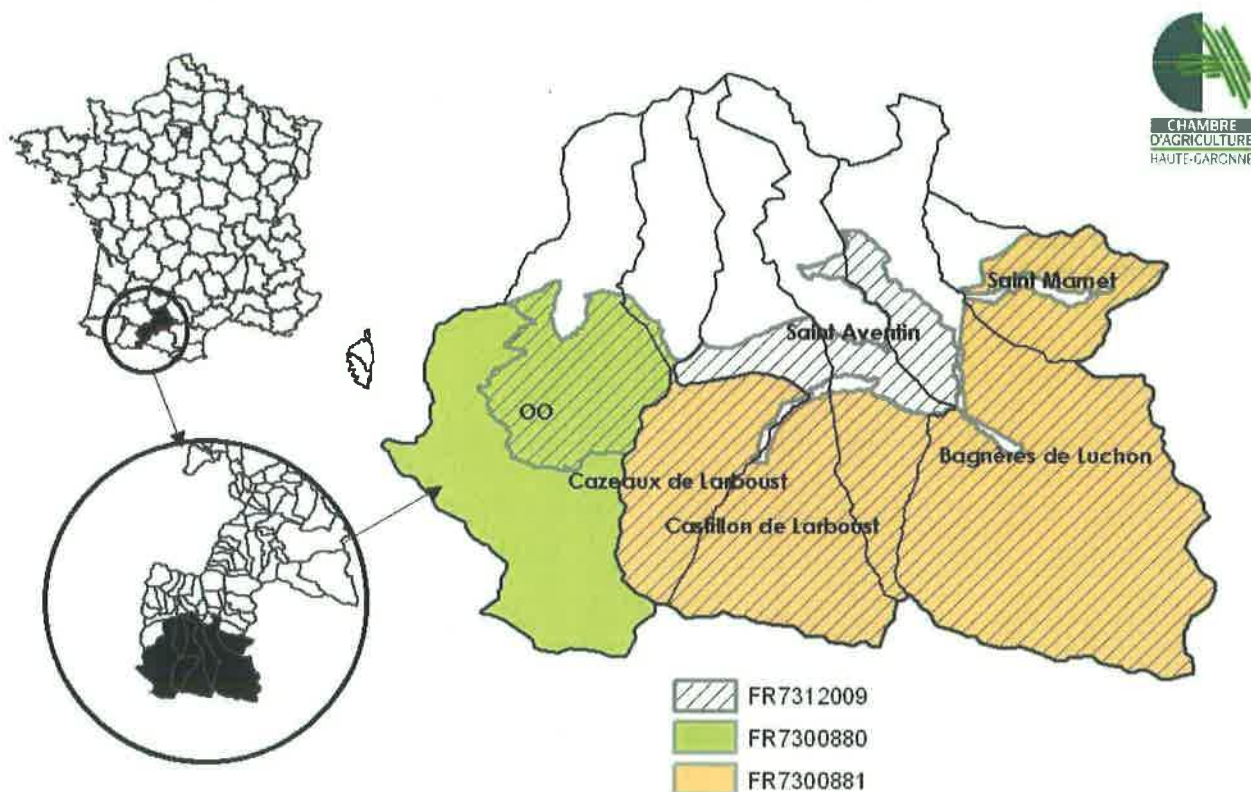


Figure 1: localisation des sites.

1. Présentation générale des Sites.

1.1. Paramètres géographiques et physiques.

Les sites sont localisés dans la partie centrale des Pyrénées. Sur le sud, ils sont frontaliers de l'Espagne et plus particulièrement du val d'Aran. Ils sont encadrés à l'Ouest par la vallée de la Garonne (site Natura 2000 FR7300883 « Haute vallée de la Garonne ») et à l'Est par la vallée du Louron dans le département des Hautes-Pyrénées (site Natura 2000 FR7300935 « Haut-Louron »).

Le site FR7300880 « Haute Vallée d'Oô » couvre une surface de 3 407 ha. Il s'étend sur le bassin versant de la Neste d'Oô. Il a une altitude comprise entre 1 139 m. et 3 222 m. au sommet du pic Perdiguère (sommet culminant de Haute-Garonne).

Le site FR7300881 « Haute Vallée de la Pique » couvre une surface de 8 250 ha. Il est situé sur la vallée de la Pique et la Vallée du Lys affluent de la Pique. L'altitude est comprise entre 650 m. et 3 116 m. au sommet du pic des Crabioules.

Ces deux sites ont été désignés comme Projet de Site d'Intérêt Communautaire (PSIC) en mai 2002. Ils appartiennent au domaine montagnard et à la région biogéographique alpine.

Le site FR7312009 « Vallées du Lys, de la Pique et d'Oô » couvre une surface de 10 515 ha avec une altitude minimale de 720 m et maximale de 3039 m (l'altitude moyenne étant de 1789 m). Le contour de ce site a été validé par un arrêté ministériel du 24 mars 2006 (JO du 6 avril 2006) suite à la consultation des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) concernés. Il appartient à la région biogéographique alpine

1.1.1. Limites administratives.

(Cf figure 1 ci-contre)

Situés à l'extrême sud du département de la Haute Garonne, les sites se trouvent sur le territoire des communes de :

- Oô
- Saint-Mamet
- Bagnères de Luchon
- Saint-Aventin
- Castillon de Larboust
- Cazeaux de Larboust

Toutes ces communes sont situées sur le canton de Bagnères de Luchon.

1.1.2. Propriété foncière.

La lecture du cadastre et la numérisation de certaines parties du cadastre des 6 communes concernées par les sites, nous ont permis de caractériser la propriété foncière. Cette information est une donnée essentielle pour la mise en œuvre des objectifs de conservation par la contractualisation des propriétaires ou des gestionnaires.

La majorité de la propriété foncière est publique avec toute fois une présence de parcelles privées dans les fonds de vallée et sur le mail de Cric. Attention toutefois, on trouve sur la commune de Saint-Aventin un « Bien Non Délimité » qui regroupe 21 propriétaires sous le pic de Sacroux.

1.1.3. Géologie et pédologie.

Les sites sont caractérisés par de haute vallée glaciaire divisée en quatre vallons principaux surplombés au sud et à l'est par une chaîne de sommets dépassant les 3000 m.

Géologiquement, la zone peut être découpée en plusieurs secteurs :

➔ Au nord :

- La montagne de Cric, caractérisée par des terrains sédimentaires (schistes ardoisiers de l'Ordovicien)
- Le vallon de Burbe et la forêt domaniale de Saint-Mamet, caractérisés par des terrains granitiques, avec des zones de métamorphisme intercalées.

➔ A l'est de la Pique :

Forêt communale de Luchon et plateau de Campsaure : succession de terrains sédimentaires du paléozoïque : Schistes carburés du Gotlandien.

- Schistes et calcaires du Dévonien.
- Schistes et Calcaires du Carbonifère.
- Quelques zones métamorphiques.

Ces types de roches expliquent la présence ponctuelle d'une flore calcicole et de ses habitats naturels correspondant.

➔ A l'ouest de la Pique :

On observe très majoritairement des schistes ardoisiers de l'Ordovicien, auxquels succède le granite dans la Haute Vallée du Lys. Ces types géologiques induisent une végétation de type acidiphile.

➔ La vallée d'Oô :

La géologie est constituée de terrains sédimentaires du paléozoïque et de roches volcaniques. Les différents types sédimentaires se succèdent de façon régulière depuis les granges d'Astau, en aval, jusqu'au dessus du Lac d'Oô :

- Schistes et calcaires du Dévonien.
- Schistes carburés du Gotlandien.
- Schistes ardoisiers de l'Ordovicien.

Au-delà, après une zone de métamorphisme, on retrouve un large secteur granitique. Ces deux derniers types géologiques sont très majoritaires sur le site. En fond de vallon et notamment autour de la Neste d'Oô et des Granges d'Astau, des dépôts glaciaires sont également représentés.

Les plissements sont essentiellement observés avec un axe est-ouest déversé vers le sud. Les roches mères les plus représentées sur le site (schistes ardoisiers et granites) induisent un caractère acide majoritaire.

Les fonds de vallons sont constitués de dépôts glaciaires autour des ruisseaux de la Pique et du Lys.

1.1.4. Caractéristiques climatique et hydrologique.

Les sites du Luchonnais sont sous l'influence d'un climat de type montagnard. Les mois de forte activité pluviométrique sont les mois de septembre et octobre et au printemps (avril-mai-juin). Des épisodes orageux ont lieu en période estivale. L'hiver est rigoureux avec des gelées à partir du 15 octobre jusqu'à la fin du mois d'avril. Les températures moyennes (sur la commune de Bagnères de Luchon) oscillent entre 3 et 5 °C (janvier/février) pour les mois les plus froids et 18-20 °C pour les mois les plus chauds (Juillet/août). Le vent est le plus souvent de secteur sud et souffle en automne.

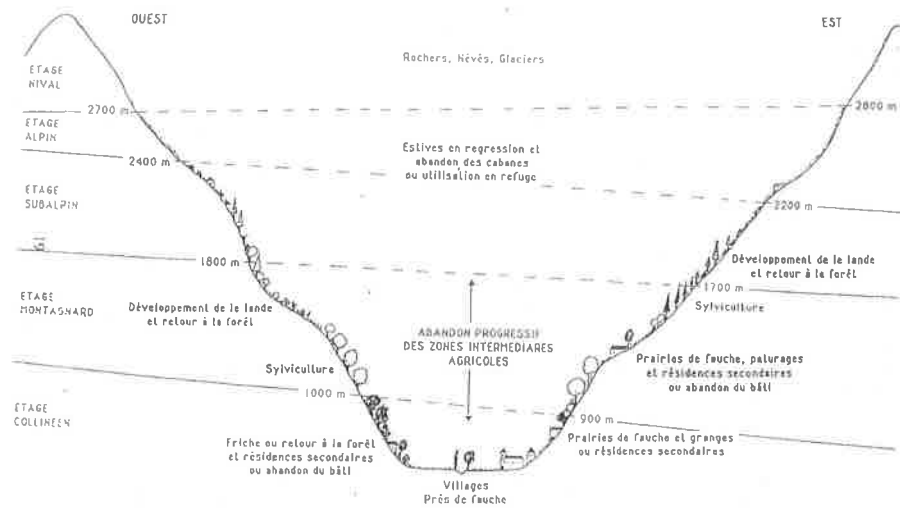


Figure 2: Tendances actuelles de l'évolution de l'utilisation de l'espace montagnard (in Contrat de terroir : Plan de Gestion de l'Espace Rural par vallée assortie d'une charte paysagère, 2001, SIVOM du Canton de Luchon)

Données pluviométriques :

Moyenne début du siècle.

(in, *les forêts du pays de Luchon, 1940, H.Gaussen, pp 111 à 140*)

- ⇒ Oô : 1023 mm. à 1.290 m.
- ⇒ Bagnères de Luchon : 949 mm. à 629 m.
- ⇒ En zone de haute altitude les précipitations peuvent aller de 2 000 à 4 000 mm. par an (pluies ou neiges).

Pour l'année 1987, année moyenne (in, *panorama météorologique 1986 à 1990, 1992, Service technique Chambre d'Agriculture 31, 158p.*)

- ⇒ Castillon de Larboust 1592 mm.
- ⇒ Bagnères de Luchon 800 mm.
- ⇒ Oô 1017 mm.

Les sites forment le haut bassin versant de la Pique et de la Neste d'Oô.

1.2. Occupation de l'espace.

(Voir figure 2 ci-contre)

Le milieu naturel a été fortement façonné par le travail de l'homme qui a dû acquérir une certaine autosuffisance alimentaire dans cet espace montagnard isolé. La main d'œuvre abondante permettait d'exploiter de façon « intensive » le territoire, que ce soit en plaine pour les cultures, sur les premières pentes pour les parcours individuels et la production sylvicole, et en montagne pour le pâturage collectif. De ce système de production agro-sylvo-pastoral traditionnel reste le découpage de l'espace en trois zones distinctes : les fonds de vallée, les zones intermédiaires, et les estives.

Aujourd'hui, et depuis le sortir de la deuxième guerre, le système de production a évolué vers une concentration de l'outil de production (le foncier) et une diminution de la main d'œuvre. Les espaces les moins productifs ont été peu à peu abandonnés laissant la place aux végétations naturelles des zones intermédiaires : la forêt, les landes ...

1.2.1. La végétation.

La végétation est étagée de l'étage collinéen à l'étage alpin. La répartition de la végétation suit les trois zones précédemment définies.

- ⇒ **Les fonds de vallée** : Cet espace est essentiellement composé de prairies régulièrement fertilisées et entretenues par la fauche ou la pâture. Le paysage est maillé d'alignement d'arbres (Frêne) et de haies qui forment des corridors naturels en fond de vallée
- ⇒ **Les zones intermédiaires** : elles sont quasi exclusivement occupées par la forêt avec des chênaies hêtraies sur les soulans inférieures. Les versants nord sont principalement boisés en hêtraies sapinières avec quelques peuplements riches en feuillus (Orme, Frêne, Erable). On retrouve encore, autour des granges foraines, des zones de pacage intermédiaire (montée et descente de l'estive) avec une flore qui évolue vers des habitats de landes à genévrier, roncier ou de fougères.
- ⇒ **Les zones d'estive** : cet espace a une grande richesse d'habitat avec des zones humides importantes (Tourbière, Bas-marais) et des pelouses caractéristiques de l'étage subalpin à alpin (Gispet, nardales, féтуque, brachypode ...). Les landes arbustives sont aussi bien représentées avec les landes à Myrtilles, à Rhododendrons ou à Raisins d'ours. A noter la présence de forêts de Pins de montagnes à l'étage subalpin.

		Type	Surface totale (ha)
730006551	MASSIF DU BURAT-BACANERE	2	8343.82
730003064	MASSIF DU LUCHONNAIS ET DU LARBOUST	2	17062.83
730002965	TOURBIERES DES LACS D'ESPINGO ET DE SAUSSAT	1	30.87
730006554	PICS DE CECIRE, DE SARNES ET DES HOUNTS-SECS	1	1116.83
730006555	VERROU GLACIAIRE DE CASTELVIELH, TORRENT DE BAGNATIGUE	1	17.68
730006556	VAL D'ASTAU	1	953.05
730006557	VAL D'ESQUIERRY	1	719.99
730006558	VALLON DE MEDASSOLES	1	445.74
730011090	ROCHERS DE SAINT-MAMET	1	101.13
730011092	MONTAGNES DE HERRAN ET DE POUJASTOU	1	963.72
730011093	SOULAN DE BURBE	1	378.2
730011097	COUME DE JUGNET	1	215.47
730011098	SARRAT CREMAT D'OO	1	271.92
730011099	MASSIF DU PERDIGUERE (DU SACROUX AU PIC D'ESPINGO)	1	3535.5
730011100	SOULAN DU MONT DU LIS, DE LA CRETE DU MAIL D'AUERAN ET PELOUSES DE BOUNEU	1	634.56
730011101	FORET DES BOIS DES MONTS DU LIS ET DE TURMECH, TORRENT DU LIS	1	552.35
730011102	BANCADES DU LAC VERT	1	117.47
730011103	FORET DU LIS ROUGE ET DE SUBERLENC	1	211.66
730011104	SOULANE DU LIS	1	411.41
730011105	FORET DE LA RIVE DROITE DU VALLON DE BOUNEU	1	109.82
730011106	FORETS DE LA RIVE DROITE DE LA HAUTE-VALLEE DE LA PIQUE	1	1083.52
730011107	GORGES DU RUISSEAU DE LA GLERE	1	14.61
730011108	BOIS DE LA PIQUE	1	172.45
730011109	PELOUSES DE L'HOSPICE DE FRANCE	1	36.42
730011110	PLATEAU DE CAMPSAURE-COURADILLE-CIRQUE DU PESSON	1	796.13
730011111	MASSIF DU SAUVEGARDE (DU PIC DE ROYE AU PIC DE SACROUX)	1	1158

Tableau 1 : Liste des ZNIEFF.

1.2.2. La Faune.

A l'image de la diversité des milieux naturels, la diversité faunistique est importante. Les espèces emblématiques sont :

- ⇒ Les Galliformes avec le grand Tétrás, le Lagopède, la Perdrix grise de montagne.
- ⇒ Les cervidés (Cerf, Chevreuil, Isard).
- ⇒ Les Rapaces (Aigle royal, Faucon pèlerin, Milan royal, Vautour fauve, Gypaète barbu).
- ⇒ Le Desman de Pyrénées.
- ⇒ La Rosalie des Alpes.
- ⇒ Le Pic à dos blanc.

Les sites sont situés dans la zone de présence de l'Ours brun, qui a bénéficié d'un programme de réintroduction sur la chaîne des Pyrénées. Il est à noter que la conservation de cette espèce, qui a un territoire de vie qui dépasse les limites des sites, passe par des actions qui ont une cohérence au niveau du massif pyrénéen. Par conséquent, l'ours n'a pas fait l'objet de l'inventaire naturaliste présenté dans ce document de synthèse.

1.3. Zonages déjà existants.

1.3.1. Protections nationales :

- ⇒ Site classé du lac d'Oô.
- ⇒ Site classé : Ruisseau de la Glère, gouffre de Malaplate, cascade des Demoiselles
- ⇒ Sites classés de l'Hospice de France, du port de Vénasque et de la Vallée du Lys.
- ⇒ Site classé de Superbagnères.
- ⇒ Site classé du gouffre d'Enfer.
- ⇒ Réserve Biologique Domaniale dirigée de Luchon.
- ⇒ Site inscrit de la Vallée du Lys.

1.3.2. ZNIEFF :

Les ZNIEFF, initiées en 1982, sont des inventaires du patrimoine naturel. Ces zonages sont de deux types : Type 1, pour les zones d'intérêt biologique remarquable, avec des espèces ou habitats de grande valeur écologique ; Type 2, pour de grands ensembles naturels représentant des potentialités biologiques importantes.

2. Inventaire Naturaliste (Directive Habitats)

2.1. Méthodologie.

Cet inventaire a été réalisé par la Chambre d'Agriculture de Haute Garonne au cours de l'année 2005.

2.1.1. La préparation de la phase de terrain.

Le travail a débuté par une étude bibliographique, qui a permis d'orienter les axes de recherche sur les sites en s'appropriant les différents inventaires naturalistes réalisés sur la zone ou sur des zones similaires dans les Pyrénées. Dans un deuxième temps, sur la base des photographies aériennes et des images infrarouges, un pré-zonage a été réalisé par photo-interprétation. Ce travail a permis de dégager des zones homogènes sur les sites.

2.1.2. La prospection terrain.

Les objectifs de la prospection terrain étaient de :

- ⇒ Inventorier et cartographier au 1/10 000^{ème} tous les types d'habitats naturels rencontrés par zones homogènes en précisant les conditions stationnelles.
- ⇒ Identifier précisément la nature des habitats par détermination de l'alliance phytosociologique, voire même de l'association, avec rattachement à la nomenclature du code CORINE biotope
- ⇒ Identifier la structure des habitats (recouvrement, la valeur écologique).
- ⇒ Evaluer les facteurs d'évolution d'origine anthropique ou naturelle.
- ⇒ Evaluer la valeur écologique de chaque zone par rapport aux espèces et habitats d'Intérêt Communautaire.

Deux niveaux de prospection ont été utilisés :

- ⇒ La photo-interprétation avec une validation à la jumelle (cas notamment des zones difficilement accessibles).
- ⇒ Le relevé des habitats en parcourant les zones.

Chaque zone homogène (polygone ou unité) doit avoir une surface minimum de 2500 m² (sauf cas d'habitat très ponctuel). Les zones peuvent être uniformes (1 seul habitat), divisées en sous-unités (plusieurs habitats), ou composites (cas des habitats très intriqués et indissociables).

Une fiche de prospection, élaborée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne en partenariat avec le Conservatoire Botanique Pyrénéen, a été complétée pour chaque unité.

La délimitation des zones a été effectuée avec l'aide d'un GPS.

2.1.3. La cartographie

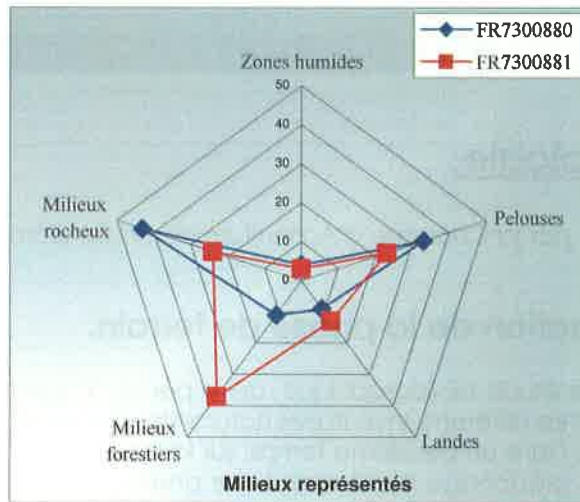
La cartographie a été réalisée sous un logiciel de SIG (MAPINFO® et ArcView®) et les informations des fiches de prospection ont été intégrées à une base de donnée (FLORA du Conservatoire Botanique Pyrénéen).

2.2. Résultat de l'inventaire des habitats naturels.

(Carte 1 : Cartes simplifiées des habitats naturels)

La cartographie des habitats naturels a fait l'objet d'une validation par le conservatoire botanique des Pyrénées (typologie et cartographie générale).

Près de 1050 polygones ont été décrits sur les sites. Ces derniers ont permis le recensement de 76 habitats élémentaires dont : 37 sont d'intérêt communautaire et 10 sont d'intérêt communautaire prioritaire.



Graphique 1 : Répartition des milieux naturels.

Ces habitats peuvent être classés par grands types de milieux. Le graphique ci-contre présente la répartition des habitats par milieux en pourcentage de la surface totale.

Les deux sites ont une proportion **de milieux agropastoraux** assez importante, qui atteint quasiment 50 % de la surface (Pelouse et Landes). Cela est à mettre en relation avec l'utilisation pastorale de ces sites. **La forêt** est quant à elle présente essentiellement en Haute Vallée du Lys avec un étage montagnard plus important que pour la Haute Vallée d'Oô.

La présence massive de **zones rocheuses et d'éboulis** est à mettre en relation avec les altitudes moyennes élevées sur les deux sites. Ils longent au sud la frontière espagnole et sa chaîne de sommet de plus de 3 000m.

Malgré une quantité d'eau assez importante (pluviométrie forte) **les zones humides** restent assez limitées. La topologie des sites avec de fortes pentes et des vallées encaissées, entraîne une concentration des écoulements qui réduit d'autant la surface en habitat humide.

2.2.1. Liste des habitats inventoriés.

(Carte 2 : habitats d'intérêt communautaire et habitats d'intérêt communautaire prioritaire)

Dans les bordereaux standard des sites Natura 2000 mis à jour en 2001, on trouve :

⇒ « **Haute Vallée d'Oô** » : 13 habitats d'intérêt communautaire dont 2 sont prioritaires.

EUR15 3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

EUR15 4060 : landes alpines et boréales

EUR15 6140 : pelouses pyrénéennes siliceuses à *festuca eskia*

EUR15 6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines

EUR15 6230 : * formations herbeuses à nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

EUR15 6430 : mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpins.

EUR15 7140 : tourbières de transition et tremblantes

EUR15 8110 : éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*androsacetalia alpinae* et *galeopsietalia ladani*)

EUR15 8120 : éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpins (*thlaspietea rotundifolii*)

EUR15 8210 : pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

EUR15 8220 : pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique

EUR15 9180 : * forêts de pentes, éboulis ou ravins du *tilio-acerion*

EUR15 9430 : forêts des étages montagnards et subalpines à *pinus uncinata*

⇒ « **Haute Vallée de la Pique** » 17 habitats d'intérêt communautaire dont 3 sont prioritaires.

EUR15 3130 : eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *littorelletea uniflorae* et/ou du *isoëto-nanojuncetea*

EUR15 3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

EUR15 4030 : landes sèches européennes

EUR15 4060 : landes alpines et boréales

EUR15 5120 : formations montagnardes à *Cytisus purgans*

EUR15 6140 : pelouses pyrénéennes siliceuses à *festuca eskia*

EUR15 6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines

EUR15 6230 : * formations herbeuses à nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

EUR15 6430 : mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

EUR15 6520 : prairies de fauche de montagne

EUR15 7110 : * tourbières hautes actives

EUR15 7140 : tourbières de transition et tremblantes
EUR15 8110 : éboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*androsacetalia alpinae* et *galeopsietalia ladani*)
EUR15 8220 : pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
EUR15 9140 : hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*
EUR15 9180 : * forêts de pentes, éboulis ou ravins du *tilio-acerion*
EUR15 9430 : forêts des étages montagnards et subalpins à *pinus uncinata*

L'inventaire naturaliste a permis d'ajouter :

⇒ Sur le site « **Haute Vallée d'Oô** » 6 habitats d'intérêt communautaire dont 1 habitat prioritaire :

3130 : eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du *littorelletea uniflorae* et/ou du *isoëto-nanojuncetea*

6110 : * pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *alyssosedion albi*

6210 : pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*festuco-brometalia*)

8130 : éboulis ouest-méditerranéens et thermophiles

8230 : roches siliceuses avec végétation pionnière de *sedo-scleranthion* ou du *sedo albi-veronico dillenii*

9120 : hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *illex* et parfois à *taxus*

⇒ Sur le site « **Haute Vallée de la Pique** » 9 habitats d'intérêt communautaire dont 1 habitat prioritaire :

6210 : pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (*festuco-brometalia*)

6410 : prairies à molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*molinion caeruleae*)

7220 : * sources pétrifiantes avec formation de travertins (*cratoneurion*)

7230 : tourbières basses alcalines

8230 : roches siliceuses avec végétation pionnière de *sedo-scleranthion* ou du *sedo albi-veronico dillenii*

9120 : hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à *illex* et parfois à *taxus*

9150 : hêtraies calcicoles medio-europeennes du *cephalanthero-fagion*

8120 : éboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpins (*thlaspietea rotundifolii*)

8210 : pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique

Par contre certains habitats initialement prévus n'ont pas été observés :

⇒ Sur le site « **Haute Vallée d'Oô** » 3 habitats dont 1 prioritaire.

3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

7140 : tourbières de transition et tremblantes

9180 : * forêts de pentes, éboulis ou ravins du *tilio-acerion*

⇒ Sur le site « **Haute Vallée de la Pique** » 5 habitats.

3220 : rivières alpines avec végétation ripicole herbacée

5120 : formations montagnardes à *Cytisus purgans*

6170 : pelouses calcaires alpines et subalpines

7140 : tourbières de transition et tremblantes

9140 : hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*

Les pages suivantes présentent une typologie simplifiée des habitats naturels rencontrés sur les deux sites.

Table 1, Végétation herbacée dominante

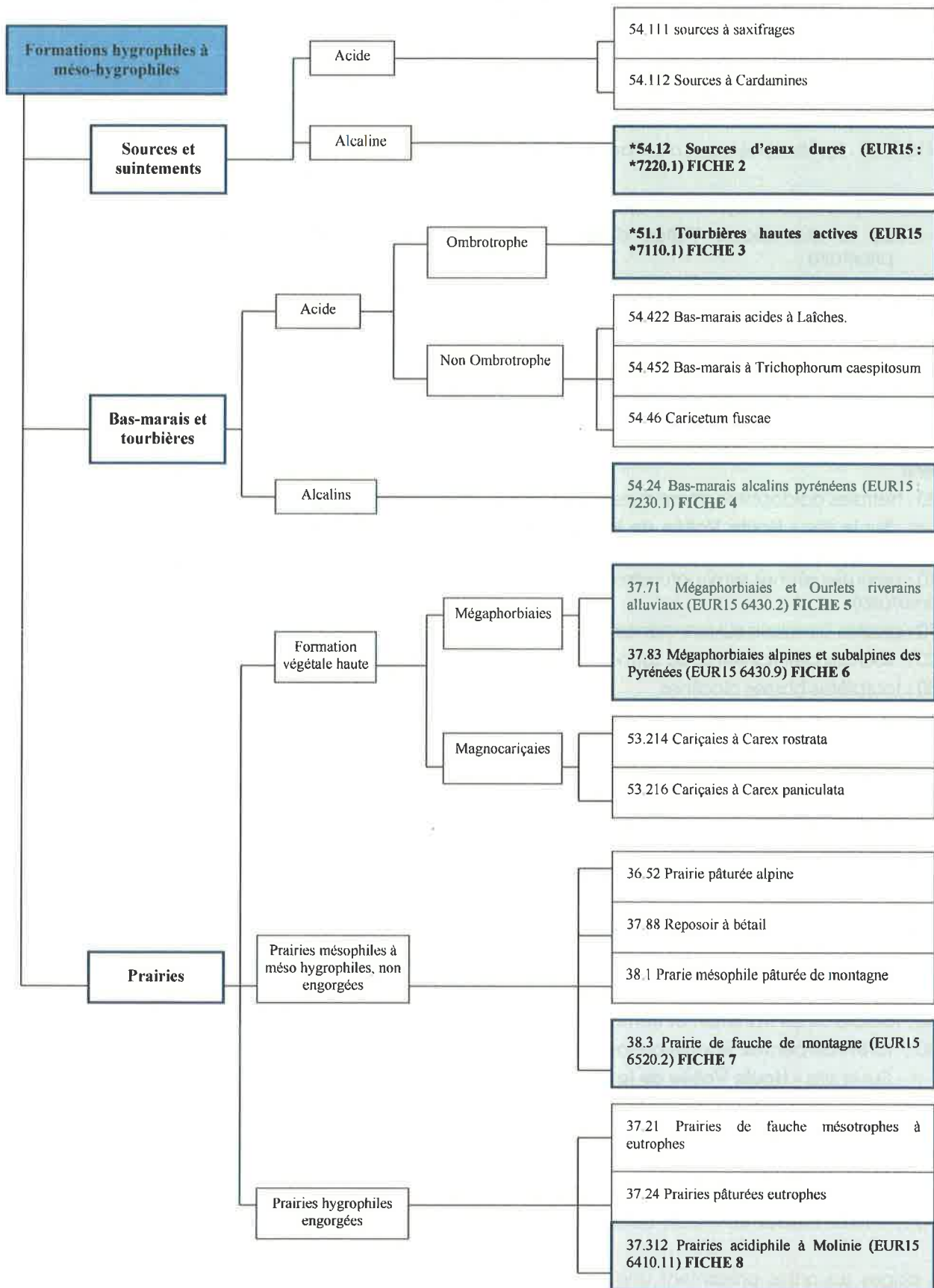


Table 1₂ Végétation herbacée dominante

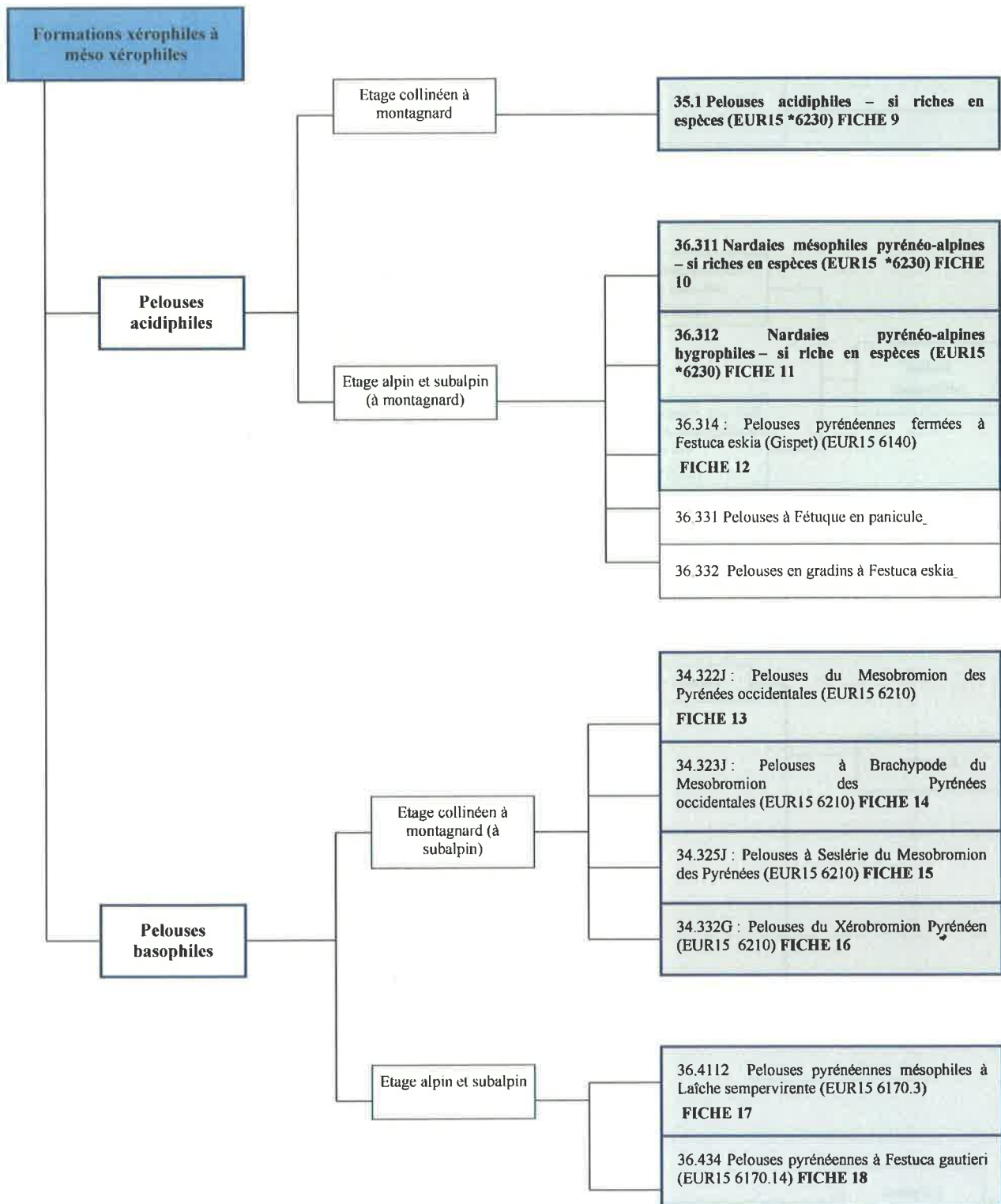


Table I₃ Végétation herbacée dominante

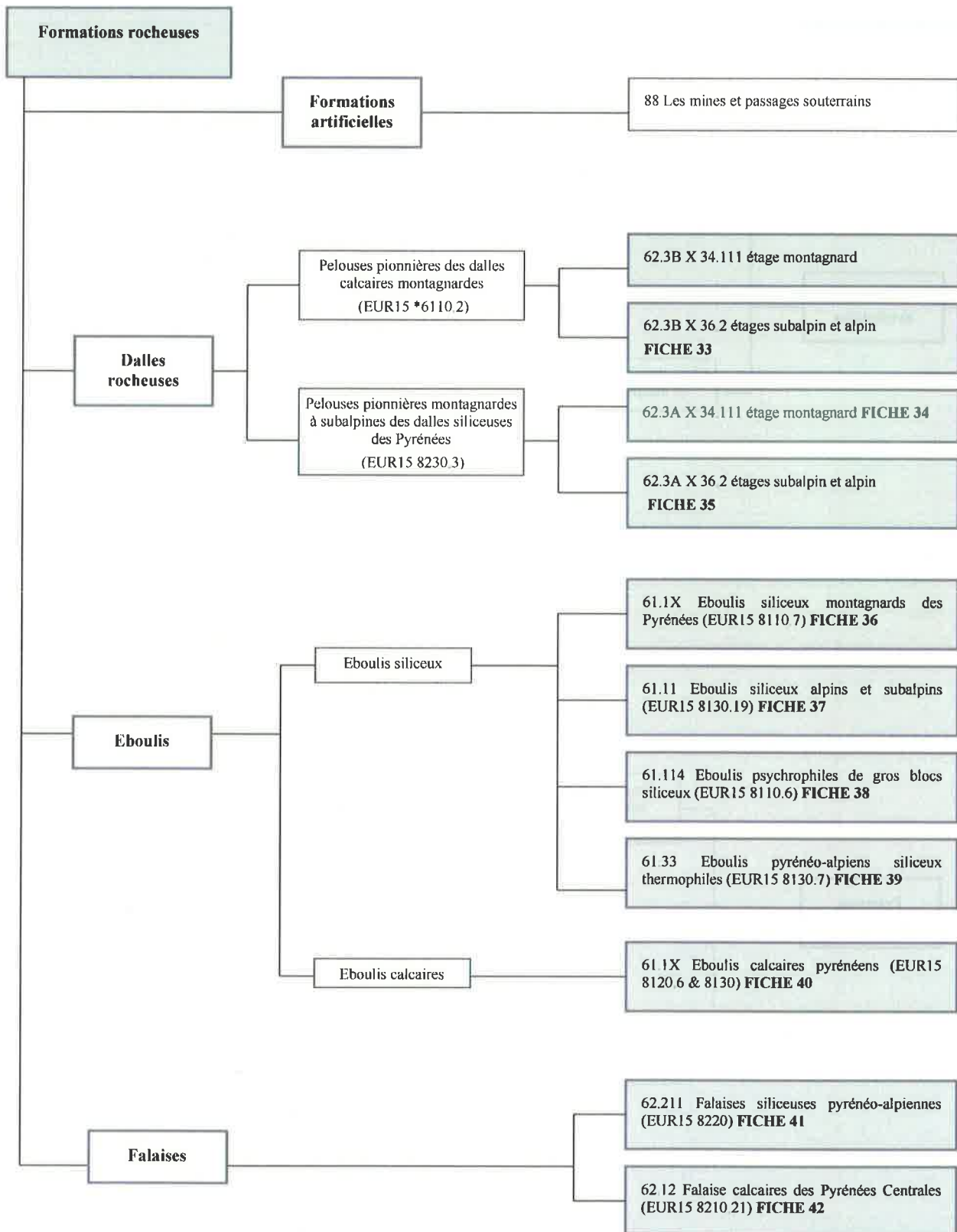


Table II Végétation arbustives dominantes

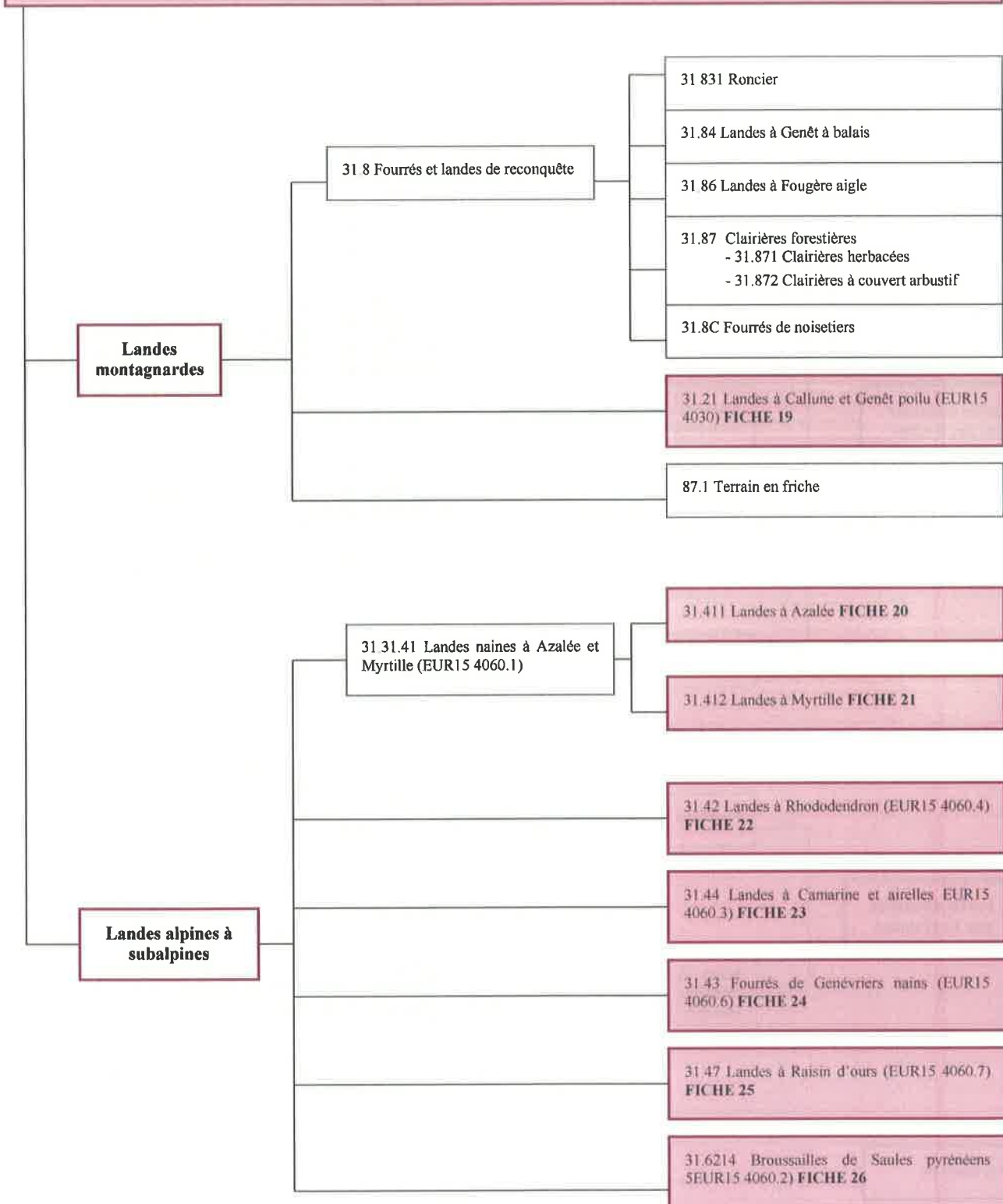


Table III Végétation arborescente dominante

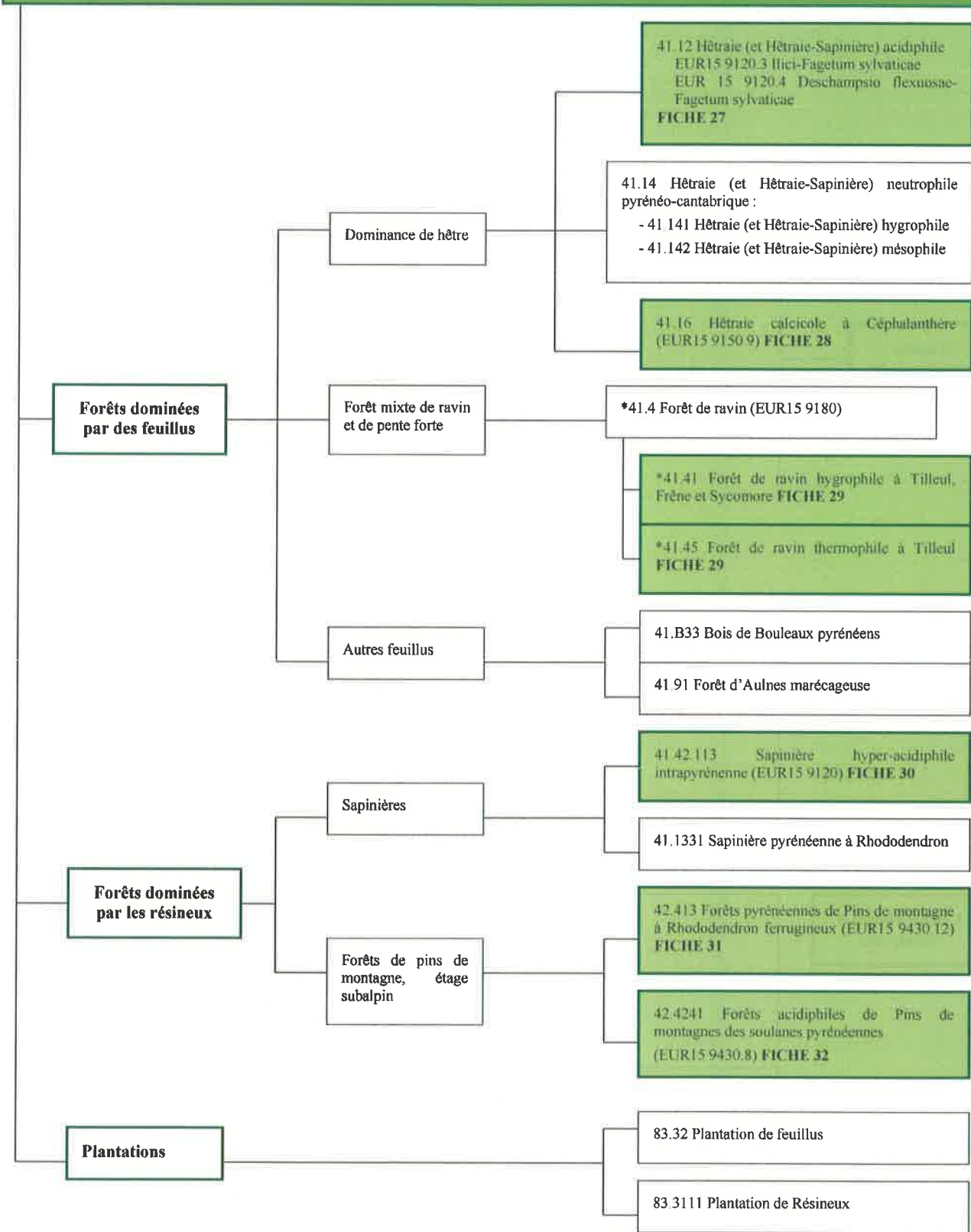


Table IV Milieu aquatique

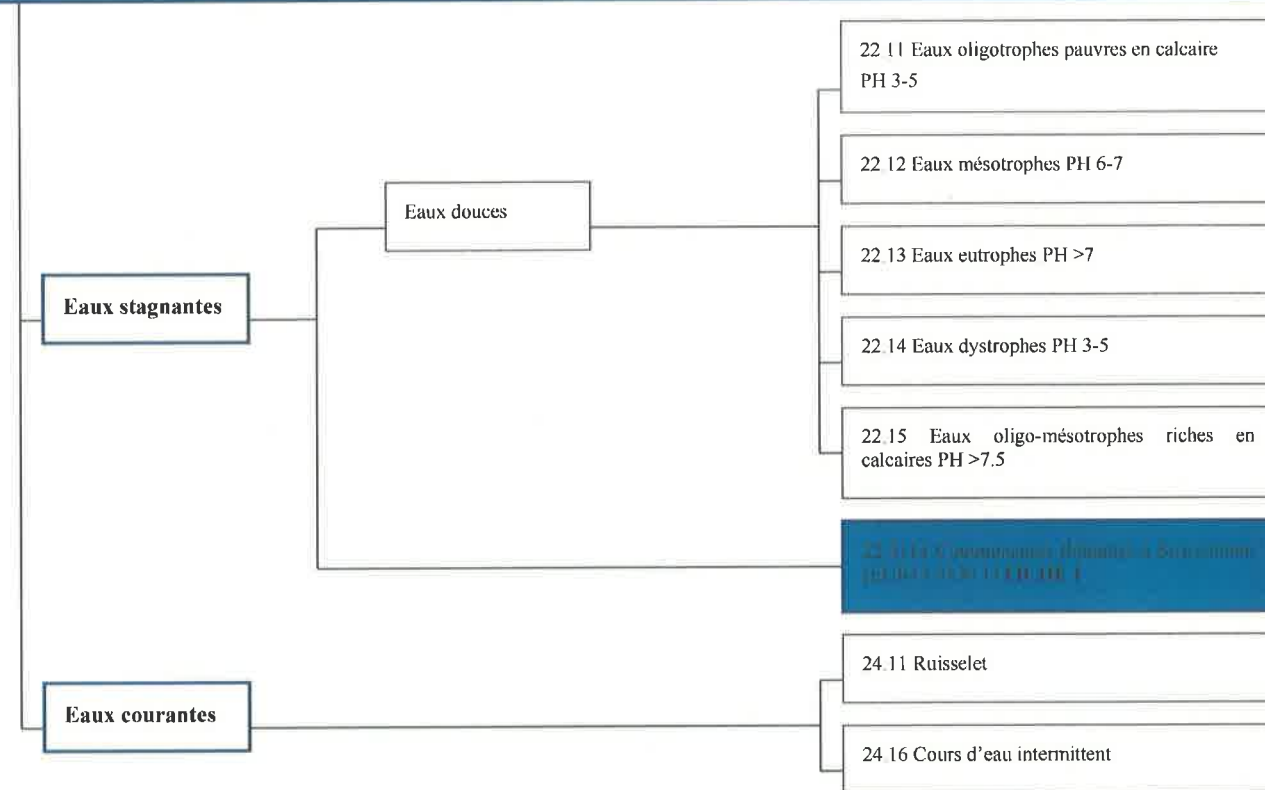
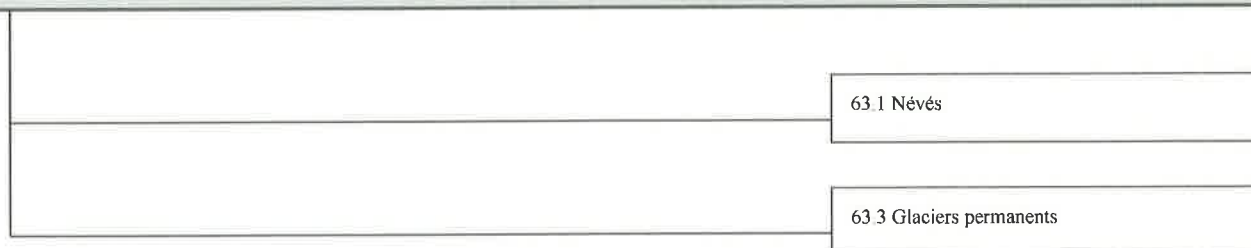


Table V Neige éternelle



Niveau de qualité	Type de forêt
1	Potentialités excellentes : il s'agit des forêts très anciennes, dans lesquelles il n'y a plus d'exploitation sylvicole depuis très longtemps et qui sont laissées en évolution spontanée ; la forêt est composée d'essences autochtones et notamment le hêtre ; on y trouve de très vieux arbres, beaucoup de bois mort, à bonne exposition (ensoleillement fort) ; les chablis sont également très nombreux
2	Fortes potentialités : les forêts plus récemment abandonnées par la sylviculture, dont les traces d'exploitation sont encore visibles ; présence néanmoins importante de chablis, vieux arbres, souches... en bonne condition d'ensoleillement, essences autochtones.
3	Potentialités moyennes : forêts pouvant être encore exploitées actuellement, plus fermées, mais présentant néanmoins des conditions favorables (essence autochtone, notamment hêtre et présence de vieux arbres et souches par endroits) ;
4	Potentialités faibles : forêts exploitées, en ubac (versant exposé Nord) ou encaissées, peu de vieux arbres et bois mort. Dans ces forêts, la Rosalie peut se cantonner dans les houppiers des plus vieux hêtres, qui seront plus ensoleillés.
5	Potentialités nulles : plantations d'essences allochtones (chez nous, notamment les plantations d'épicéas), en exploitation intensive.

Tableau 2 : hiérarchisation des forêts favorables à la Rosalie.

Niveau de qualité	Type de forêt
1	Aucune forêt de niveau 1 n'a été répertoriée sur les sites.
2	le bois de la Réouère (Vallon de Burbe) : il s'agit d'une hêtraie sèche exposée Sud, dans laquelle il n'y a pas d'exploitation forestière. Bien que formée de nombreux jeunes hêtres, cette forêt est très riche en chablis, régulièrement espacés, où l'on trouve à la fois de vieux hêtres, de nombreux branchages au sol, des chandelles et souches de hêtres. C'est aussi sur ce secteur que les traces observées ont été les plus nombreuses, qu'elles soient fraîches ou anciennes.
3	Bois de Soulan du Portillon Lisière du plateau de Campsaure. Bois du mont du Lys Bois de Sajust/Chemin de l'impératrice. Lisière amont en montant à Esquierry
4	Forêt communale d'Oô et Forêt domaniale de Saint-Mamet
5	Plantation de mélèzes en montant sur Esquierry

Tableau 3 : localisation des secteurs favorables

3. Inventaires faunistiques et floristiques (DH).

Les inventaires des Habitats d'espèces ont été réalisés en totalité par des partenaires de la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne pour ce qui concerne les espèces animales.

La prospection des espèces végétales a été réalisée par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne.

3.1. La Rosalie des alpes

3.1.1. Méthodologie.

La prospection a été réalisée les 24 et 25 août 2005 par H.BRUSTEL entomologiste de L'Ecole Supérieure d'Agriculture de Purpan accompagné de l'opérateur. L'observation sur les sites s'est déroulée en deux étapes :

- Recherche de la Rosalie des Alpes
- Définition des secteurs favorables pour la conservation de la Rosalie des Alpes.

3.1.2. Résultats.

(Carte 3 : Inventaire Rosalie des Alpes et Lézard pyrénéen de Bonnal)

3.1.2.1. Recherche de la Rosalie.

La prospection ayant eu lieu pendant une période pluvieuse et fraîche, l'insecte n'a pas pu être observé. Par contre, des traces ainsi que quelques fragments de Rosalie ont été relevés sur les deux sites de la directive « habitats ».

3.1.2.2. Secteurs favorables.

Selon les caractéristiques stationnelles de la forêt, on peut définir des hiérarchies des forêts favorables à *Rosalia alpina*. Les résultats sont présentés dans le tableau 2 et 3.

Ces deux jours de terrain ont donc permis non seulement d'attester la présence de la Rosalie des Alpes sur chacun des sites, mais aussi de repérer les secteurs forestiers particulièrement les plus favorables.

3.2. Le Lézard des Pyrénées.

(Carte 4 : Inventaire Rosalie des Alpes et Lézard pyrénéen de Bonnal)

3.2.1. Méthodologie.

L'association Nature Midi-Pyrénées a effectuée la prospection pour le Lézard pyrénéen de Bonnal. Après un relevé bibliographique des connaissances de l'espèce sur les sites, deux journées de prospection terrain ont été réalisées : le 4 août 2005 sur le cirque d'Espingo et le 5 août 2005 sur le cirque des Graouès et les environs du lac Vert.

3.2.2. Résultats.

3.2.2.1. Connaissance de l'espèce sur les sites.

Une seule localité est connue sur le site « Haute Vallée de la pique » (Observation de Jean Pierre Vacher). Aucune localité n'est connue sur le site « Haute Vallée d'Oô » malgré une prospection du lac d'Espingo au lac du Portillon en 1999. Par contre l'espèce est avérée sur le site voisin du Haut Louron.

3.2.2.2. Prospection.

Les conditions climatiques défavorables et le temps attribué, n'ont pas permis d'observer le Lézard au cours des deux jours de prospection. Cependant des secteurs favorables ont été repérés (cf. carte).

- Sur le site « **Haute Vallée d'Oô** », la vaste zone d'éboulis située à l'Est du lac d'Espingo entre 1 950 m. et 2 150 m, et le versant sud du Val d'Arrouge sont les secteurs les plus favorables pour l'espèce.
- Sur le site « **Haute Vallée de la Pique** » le cirque des Graouès est le secteur le plus favorable avec un contexte de type cône de déjection torrentiel et dépôts glaciaires grossiers végétalisés. Globalement les zones favorables sont les cordons morainiques et les éboulis d'exposition sud situés entre le pic de Sacroux et le Soum d'Escalette.

3.3. Les Chiroptères

3.3.1. Méthodologie.

L'association Espaces Naturels Midi-Pyrénées a été mandatée pour le recensement des Chiroptères. Les prospections ont été réalisées en 2005 sur deux périodes :

- ⇒ En période estivale, La prospection s'est concentrée sur :
 - La recherche de gîtes de reproduction dans les bâtiments sur et en dehors des sites.
 - La recherche dans les mines.
 - La pose de filet.
 - La recherche au détecteur ultrason (Peterson D980) par la réalisation de transects.
- ⇒ En période hivernale, la prospection s'est limitée aux mines.

3.3.2. Résultats.

(Carte 5: inventaire des chiroptères)

3 espèces d'intérêt communautaire (Annexe II de la Directive Habitats) ont été contactées :

- *Barbastellus barbastella*
- *Rhinolophus hipposideros*
- *Myotis bechsteini*

Soit environ 33 % des espèces potentiellement présentes dans la région.

Outre les trois espèces de l'annexe II, 9 espèces figurant uniquement à l'annexe IV de la directive Habitats ont été contactées » :

- *Eptesicus serotinus*
- *Hypsugo savii*
- *Myotis daubentoni*
- *Myotis mystacinus*
- *Nyctalus noctula*
- *Pipistrellus pipistrellus*
- *Plecotus sp.*
- *Plecotus auritus*
- *Plecotus austriacus*
- *Chiroptera sp.*

L'étude des habitats et la cartographie des habitats naturels a permis d'identifier des zones potentiellement utilisées par les chiroptères.

Zones potentiellement utilisées :

- ⇒ Prairies pâturées
- ⇒ Landes sous-arbustives
- ⇒ Landes arbustives
- ⇒ Lacs et étangs
- ⇒ Forêts de feuillus
- ⇒ Ruisseau
- ⇒ Pré-bois, clairières et haies
- ⇒ Alignements d'arbres et lisières

Zones potentiellement utilisées en complexe avec une lisière forestière ou arborée :

- ⇒ Prairies et pelouses sèches.
- ⇒ Prairies humides et tourbières.

Zones potentielles en tant que gîte :

- ⇒ Falaises
- ⇒ Forêts de feuillus
- ⇒ Villages et bâtiments isolés.

3.4. Le Desman des Pyrénées.

3.4.1. Méthodologie.

M. BERTRAND Alain de l'association Ariège Environnement Diffusion a été mandaté pour réaliser l'inventaire du Desman des Pyrénées sur les sites.

Les données sur la répartition de l'espèce ont été collectées en 2005 à partir de deux méthodes :

- La recherche de fèces sur les cours d'eau et les berges des lacs.
- La réalisation d'interview auprès des promeneurs et des pêcheurs.

3.4.2. Résultats

(Carte 6: Le Desman des Pyrénées).

La bibliographie et notamment les études réalisées dans les années quatre-vingt attestent de la présence du Desman des Pyrénées sur les sites du Luchonnais. Les conditions météorologiques et hydrologiques propices de la période estivale 2005, ont permis de confirmer ces informations par des observations favorables. Celles-ci ont permis de confirmer la répartition de l'espèce sur l'ensemble du réseau hydrographique des sites.

3.5. L'Androsace des Pyrénées et l'Aster des Pyrénées.

Ces espèces végétales ont été prospectées par la Chambre d'Agriculture pendant la réalisation de l'inventaire des habitats naturels. Malheureusement elles n'ont pu être observées en 2005. Les seules données disponibles sont donc issues de la bibliographie.

3.6. Des habitats d'espèces supplémentaires.

Le travail d'inventaire réalisé en 2005 et la collecte d'information de sources différentes ont permis de mettre en avant des espèces qui n'avaient pas été indiquées lors de l'élaboration des fiches de description des sites. C'est le cas des groupes d'espèces suivantes :

- ⇒ Les lépidoptères.
- ⇒ Les bryophytes.

Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site.		
A091	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>
A072	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>
A223	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
A080	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
A346	Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>
A103	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>
A108	Grand tétras	<i>Tetrao urogallus</i>
A076	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>
A407	Lagopède alpin	<i>Lagopus mutus pyrenaicus</i>
A074	Milan royal	<i>Milvus milvus</i>
A415	Perdrix grise de montagne	<i>Perdix perdix hispaniensis</i>
A238	Pic mar	<i>Dendrocopos medius</i>
A236	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>
A239	Pic à dos blanc	<i>Dendrocopos leucotos</i>

Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site		
A282	Merle à plastron	<i>Turdus torquatus</i>

Tableau 4 : liste des espèces

4. Inventaires des populations d'oiseaux (Directive Oiseaux).

Les inventaires ont été réalisés en partenariat avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) qui a réalisé les études pour les galliformes de montagne ainsi que la chouette de Tengmalm, et s'est associé avec l'AROMP (Association Régionale Ornithologique de Midi-Pyrénées) pour l'étude du Pic à dos blanc et à Nature Midi-Pyrénées pour l'étude des rapaces.

4.1. Méthodologie.

4.1.1. Les Galliformes.

Les Galliformes de montagne sont largement étudiés par l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM). De ce fait, l'étude de ces espèces (Tétras, Lagopède et Perdrix grise) n'a pas fait l'objet d'inventaire particulier pour le projet Natura 2000. Ce document s'appuiera donc essentiellement sur les références fournies par l'OGM.

4.1.2. Les rapaces.

4.1.2.1. Les rapaces diurnes.

Pour ces rapaces l'inventaire a été réalisé sur les trois vallées du site, à raison de 1 journée par vallée. Les visites ont été réalisées pendant les mois de juin et juillet 2007 (période de parade). L'objectif de ces visites était de vérifier les données existantes sur les espèces déjà répertoriées et de prospecter de nouvelles zones.

4.1.2.2. La Chouette de Tengmalm

La localisation de l'espèce a été réalisée par la méthode dite des « points d'écoute ». L'objectif ici est de déterminer si l'espèce est présente et de cartographier les différents territoires occupés.

La prospection s'est concentrée sur les lisières forestières supérieures avec un point d'écoute tous les 500 mètres environ. Chaque point a été visité entre la tombée du jour et 23 heures, avec écoute des chants spontanés pendant 10 minutes, émission au magnétophone de quelques séries de chants, puis écoute des réponses ou des chants spontanés pendant 10 minutes.

La localisation des mâles est ensuite cartographiée.

4.1.3. Le Pic à dos blanc.

En s'appuyant sur les références bibliographiques, le travail d'inventaire sur le terrain a consisté à visiter ou revisiter les secteurs favorables au développement de cette espèce. La recherche de l'espèce s'est faite par des itinéraires échantillons avec « repasse » au magnétophone (émissions de cris et de tambourinages) de début mars à mi-mai (période idéale).

4.2. Résultat des inventaires.

Carte 7 : inventaires oiseaux.

La liste des espèces ayant justifiées le classement du secteur en Zone de Protection Spéciale est selon l'arrêté Ministériel du 24 mars 2006 est présentée ci-contre.

Les espèces retenues après la réalisation des inventaires sont :

- **3 espèces de galliforme** : Grand Tétras, Lagopède alpin, la Perdrix grises des Pyrénées.
- **2 espèces de pic** : le Pic à dos blanc et le Pic noir (le Pic Mar présent dans l'arrêté de désignation a été retiré, cf. 6.1.1.3).
- **7 espèces de rapace** : L'Aigle royal, le Faucon pèlerin, le Milan royal, le Circaète Jean-le-Blanc, le Gypaète barbu, la Bondrée apivore, la Chouette de Tengmalm
- **1 corvidé** : le Crave à bec rouge

5. Inventaires des activités économiques.

Le canton de Luchon (6 000 hab. 30 000 ha, recensement 1999) occupe une position centrale au cœur des Pyrénées. A l'écart des grands axes de communication, il offre des sites préservés et des paysages de grandes qualités. Les activités traditionnelles du canton sont :

- ⇒ **L'agriculture** : avec une production orientée exclusivement vers l'élevage extensif avec une utilisation indispensable des zones d'estives. Aujourd'hui, les exploitations agricoles se diversifient vers de l'agri-tourisme (gîte, vente à la ferme ...) afin d'exploiter le potentiel du canton. L'activité agricole devra faire face dans les années à venir au problème du renouvellement de ses exploitants.
- ⇒ **La production forestière** : la forte présence de forêt sur le canton permet d'assurer un revenu pour les communes. La forêt a aussi un rôle primordial dans la lutte contre les risques naturels (avalanche, crue, chute de blocs, glissement de terrain).
- ⇒ **Le tourisme** : le canton a un potentiel touristique important avec le thermalisme, les stations de ski et les sites naturels, couplé à un fort capital image de la « reine des Pyrénées ». Le parc d'hébergement est en relation avec ce potentiel avec une capacité de 17 000 lits et 4 700 résidences secondaires.

Le thermalisme qui se pratique l'hiver accueille toujours un public nombreux (un peu moins de 20 000 curistes par an) même s'il doit faire face à une baisse de fréquentation due essentiellement à la diminution de la prise en charge des cures.

Les stations de ski : 3 stations de ski se trouvent sur le canton. Elles permettent de maintenir une activité importante en période hivernale.

Les sites naturels : l'hospice de France, le lac d'Oô, les multiples « 3000 » sont autant de sites reconnus pour la pratique de loisirs sportifs qui se sont démocratisés (randonnée, pyrénéisme, VTT, parapente ...)

A ces trois activités traditionnelles, il faut ajouter la production d'électricité mise en place au début du XX^{ème} siècle.

La présence de ces activités et leur lien étroit avec le milieu naturel implique, dans le cadre de la mise en œuvre de préconisation de gestion des habitats, un inventaire détaillé des pratiques.

Cet inventaire des activités humaines a été mené par la Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne qui s'est entourée de partenaires sur les thématiques suivantes :

- ⇒ L'**Office National des Forêts** pour les pratiques sylvicoles.
- ⇒ La **Fédération de Pêche et de Protection des milieux aquatiques de la Haute-Garonne** pour les activités halieutiques.
- ⇒ La **Fédération des Chasseurs de Haute-Garonne** pour les activités cynégétiques.

5.1. Les activités économiques sur les sites.

5.1.1. Le pastoralisme.

Carte 8 : L'activité Pastorale

Le pastoralisme peut se définir de la façon suivante : « Le pastoralisme pyrénéen est un système d'élevage fondé sur l'utilisation d'herbivores domestiques pâturant diverses communautés végétales, de productivité et de qualité diverses, spatialisées sur un vaste territoire » (*in Pastoralisme Pyrénéen, Lions J., 1998*). On peut ajouter à cette définition pour le pastoralisme en Haute-Garonne qu'il s'agit d'une utilisation collective du territoire de montagne.

	Siège	surface	Surface DH DO	Cheptel	UGB/ha	Nbr éleveurs	Gardiens	Cabanes
GP Bovins de Oô	Oô	718 ha	288 ha 288 ha	Bovin Equin	0.12	8	1	2 cabanes
GP Ovins de Oô	Oô	1840 ha	1727 ha 1139 ha	Ovin	0.06	6	1	7 cabanes
GP de Campsaure, Couradilles, Pesson	Bagnères de Luchon	2726 ha	2726 ha 2726 ha	Bovin Equin Ovin Caprin	0.11	12	1	6 cabanes 1 cabane utilisée par le vacher
GP du Céclré	Cazeaux de Larboust	1022 ha	14 ha 149 ha	Bovin Equin	0.1	8	1	2 cabanes
GP des Crabioules	Castillon de Larboust	2340 ha	2774 ha 1925 ha	Ovin	0.04	16	2	8 cabanes, 3 cabanes utilisées par les bergers
GP de la montagne du Cric	Saint-Mamet	60 ha	60 ha 60 ha	Caprin	0.1	6	-	-
GP de Superbagnères	Saint-Aventin	445 ha	0 ha 167 ha	Bovin Equin	0.21	13	1	2 cabanes

Tableau 5 : caractéristiques des groupements pastoraux.

5.1.1.1. Pastoralisme et agriculture de Montagne.

5.1.1.1.1. L'agriculture sur les 6 communes.

A l'image du canton de Luchon, les six communes concernées par les sites ont une tradition agricole forte. Les caractéristiques de cette agriculture sont les suivantes :

- ⇒ 32 exploitations agricoles
- ⇒ une surface moyenne de 17.25 ha., 96 % de cette surface est composée de prairies permanentes. 53 % des exploitants ont moins de 10 ha.
- ⇒ un cheptel moyen de 32 UGB/exploitation. On compte 41 % d'élevage ovin, 25 % d'élevage bovin et 16 % d'élevage mixte Bovin/ovine
- ⇒ 13 exploitants ont moins de 50 ans, 8 exploitants ont entre 50 et 60 ans, et 11 ont plus de 60 ans.
- ⇒ 59 % des exploitants sont pluriactifs (moniteur de ski, thermalisme, agent territorial...).
- ⇒ 100 % des éleveurs font estiver leur troupeau.

La lecture de ces données nous montre que la taille moyenne des exploitations ne permet pas d'alimenter les troupeaux dont l'effectif par commune est resté constant (concentration des terres et des cheptels). Les exploitants sont donc dépendants de l'accès aux pâturages d'estive, qui leur permettent de répondre aux besoins du cheptel en période estivale (période allant de mi-avril à début décembre).

5.1.1.1.2. Les estives.

L'utilisation des zones d'estive diffère en fonction de l'espèce animale; classiquement, les troupeaux ovins valorisent les zones de haute altitude, par nature plus pentues, plus escarpées et plus rocailleuses (versants et crêtes) alors que les bovins paissent dans les bas de versants, replats et plateaux. Les équins, quant à eux, peuvent se situer au-delà des zones destinées aux bovins mais, de toute manière, en deçà des zones exploitées par les ovins. La particularité de cette espèce s'exprime dans une exigence moindre au niveau de la qualité fourragère des pâturages dans le sens où l'état d'engraissement des équins est moins affecté que les autres espèces par la fourniture d'herbages de moindre qualité. Cette espèce s'avère donc complémentaire des autres et intéressante pour la valorisation d'espaces à faible potentiel fourrager. L'espèce caprine est particulièrement intéressante pour la valorisation d'espaces ingrats (zones rocailleuses, embroussaillées, d'accès difficile) mais elle est aussi réputée pour une certaine « divagation » débordant facilement du territoire mis à sa disposition.

Les troupeaux sont conduits sous la responsabilité de la structure gestionnaire et, dans la majorité des cas, grâce à l'intervention d'un gardien salarié. Le berger et/ou le vacher assure la surveillance sanitaire des animaux et leur conduite sur les différents quartiers de l'estive.

5.1.1.2. Les structures collectives, gestionnaires de l'espace pastoral.

60 % de la surface du site « Haute Vallée d'Oô » et 55 % de la surface du site « Haute Vallée de la Pique » sont utilisés par le pastoralisme. Cette utilisation se fait de façon collective au sein de groupements pastoraux, qui gèrent ces zones d'estives propriétés des communes, au bénéfice d'une convention pluriannuelle de pâturage.

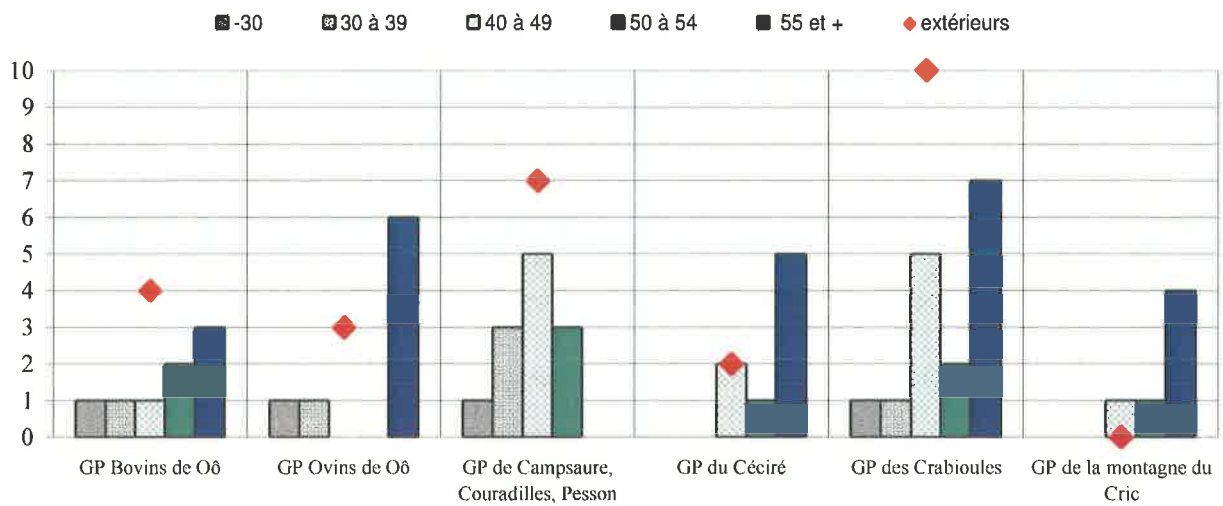
Le tableau ci-contre présente les principales caractéristiques des 6 structures collectives gestionnaires du territoire sur les sites Natura 2000 du Luchonnais.

En tant que gestionnaire du territoire, ces structures collectives se sont engagées dans la mise en œuvre de mesures de gestion l'espace :

- ⇒ Engagement dans la Prime Herbagère Agri-Environnementale en 2003, avec un engagement de maintien du chargement et de pratique de gestion extensive (les 6 estives se sont engagées)
- ⇒ Des débroussaillages pour limiter la progression des ligneux (un seul cas recensé sur Oô en 1993 autour de la cabane de Juniet).

	40 ans et moins	41-49 ans	50-54 ans	55-59 ans	60-64 ans	65 ans et plus
Nombre d'agriculteurs	6	7	4	4	5	6
Surface exploitée (en ha)	129	145	57	144	54	23
en pourcentage	23 %	26 %	10 %	26 %	10 %	4 %
Cheptel détenu (en UGB)	343,45	212,3	112,5	221,1	100,55	60,3
en pourcentage	33 %	20 %	11 %	21 %	10 %	6 %

Tableau 6 : démographie des groupements pastoraux.



Graphique 2 : répartition par classe d'âge des éleveurs pastoraux sur les sites de la DH

- ⇒ Des écobuages encadrés depuis 2003 sur le canton de Luchon par une commission locale d'écobuage. Cette commission qui réunit les partenaires locaux (élus, forestiers, agriculteurs, pompiers, gendarmes, naturalistes, sports de montagne ...), examine les projets et donne des préconisations pour la gestion de la mise à feu.

5.1.1.3. Enjeux pour demain : le renouvellement des générations.

L'agriculture de montagne doit faire face au renouvellement de ses exploitants. Le tableau 4 ci-contre, présente la répartition par tranche d'âge des 32 exploitants agricoles des six communes concernées par les sites Natura 2000. On peut remarquer que 19 exploitants (60%) ont plus de 50 ans et possèdent environ 47 % du cheptel. Pour ces 19 exploitations, 12 n'ont pas de succession connue.

Cette situation a un impact sur le devenir des groupements pastoraux. La figure 4 ci-contre présente la répartition par classe d'âge des éleveurs pastoraux. Toutes les structures sont soumises à différents niveaux au vieillissement de leurs membres. Dans tous les cas la classe d'âge des plus de 55 ans est la plus représentée. Jusqu'à aujourd'hui, le maintien des cheptels et du chargement a été assuré par l'accueil d'exploitants « extérieurs » (qui ne sont pas ayants droits) sur les estives.

- Le groupement le plus problématique dans les années à venir sera le GP du mail de Cric avec une population âgée et une capacité à s'ouvrir à des « extérieurs » difficile avec les cheptels caprins.
- Les groupements « ovin de Oô » et « du Céciré » devront faire face rapidement à un renouvellement des exploitants
- Le groupement « des Crabioules » est quant à lui déjà fortement dépendant des éleveurs extérieurs.
- Les groupements « Bovins de Oô » et « de Campsaure, Couradilles, Pesson » ont une pyramide des âges qui les préserve pour le court terme d'une remise en cause du fonctionnement.

Si le rôle du pastoralisme comme gestionnaire des espaces ouverts en montagne est reconnu unanimement, il est indispensable de prendre en compte les mutations qu'il risque de devoir affronter dans les années à venir afin de proposer dans ce document des mesures de conservation cohérentes avec les capacités de chaque Groupement Pastoral.

5.1.2. Les activités sylvicoles.

En lien avec la propriété foncière, la gestion forestière est essentiellement publique sur le site (Office National des Forêts). La forêt privée est présente uniquement dans les fonds de vallon.

A noter : la forêt publique représente plus de **98 %** de l'espace forestier des sites

Carte 9 : la gestion sylvicole

5.1.2.1. La forêt publique.

5.1.2.1.1. Les forêts.

Le tableau 5 présentes toutes les forêts qui relèvent du régime forestier sur les sites natura 2000. Elles couvrent une surface de 4 052 ha pour le site de la Directive oiseaux et 3 479.97 ha sur les site de la directive habitats. Ces dernières assurent dans la plupart des cas un objectif de protection prioritaire avec des récoltes souvent inférieures à 3m3/ha/an. Ce rôle de protection des forêts est de deux sortes :

- ⇒ Protection de la biodiversité avec des règles de gestion spécifiques à certaines espèces.
- ⇒ Protection contre les risques naturels.

5.1.2.1.2. Les règles de gestion.

2 types de règles de gestion peuvent être appliqués aux forêts relevant du régime forestier du Luchonnais : les règles de gestion « Grand Tétrás » et les règles de gestion « Ours ».

Règles de gestion « Grand Tétrás » : Les opérations sylvicoles et chantiers devront être exécutés hors des périodes critiques. C'est-à-dire du 1^{er} décembre au 15 avril pour la période d'hivernage, du 15 avril au 1^{er} juin à proximité de la place de chant et du 1^{er} juin au 15 juillet à proximité de la zone de nichées. Ces règles s'appuient sur une connaissance précise de l'utilisation des habitats par les grands Tétrás et des sites vitaux pour leur développement.

Forêts sur le site FR7312009	Doc de gestion	ha forêt	ha N 2000 DO/DH	Objectifs des séries	Règles de gestion
FC de Saint-Mamet	1997 2011	433.85	358.07	Protection et production	Repos sur 225.07 ha Futaie irrégulière par bouquets parquets sur 140.41 ha avec récolte de 2.53m ³ /ha/an. Dépressage et plantation sur 3 ha Règle de gestion Grand Tétras et Ours
FD de Saint-Mamet	2001 2011	304.83	314.69	Protection et production Intérêt écologique général	Repos sur 177.90 ha Futaie irrégulière de 126.93 ha avec récolte de 6.37m ³ /ha/an. Plantation de pins sur 4 ha. Règle de gestion Grand Tétras et Ours Accès véhicules réglementés (route du bois neuf)
FC de Bagnères de Luchon	2001 2015	954.85	913.24	Protection et production	Repos 422.10 ha Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur (507.70 ha avec une récolte de 4.5m ³ /ha/an (coupe à câble sur 31.90ha). Règle de gestion Grand Tétras et Ours Projet de réhabilitation de l'ancienne route de l'Hospice de France
FD de Bagnères de Luchon	1993 2012	1276.8	1055.54 / 657.94	Protection et production Réserve biologique dirigée	Repos sur 320.12 ha. Futaie jardinée sur 717.93 ha avec groupe de rajeunissement de 342.28 ha. Récolte de 2.57m ³ /ha/an Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur 13.10 ha avec récolte de 0.26m ³ /ha/an Règle de gestion Grand Tétras et Ours. 569.35 ha en réserve de chasse et de faune sauvage. 333.22 ha en Réserve Biologique Dirigée. Présence d'un peuplement artificiel sur 83 ha (Epicéa commun, Pin à crochets, arolle, mélèze d'Europe, auline, sorbier des oiseleurs)
FC de Castillon de Larboust	2005 2019	636.28	389.08 / 361.83	Protection et production	334.81 ha hors sylviculture (terrain trop accidenté). Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur 58.55 ha avec une récolte de 2.75m ³ /ha/an. Règle de gestion Grand Tétras et Ours Dispositif Bois Mort
FC de Cazeaux de Larboust	1992 2011	378.86	230.07	Protection et production	Repos sur 212.36 ha
FC de Saint-Aventin	2003 2017	664.83	413.03 / 264.86	Protection et production	Repos sur 185.25 ha. Futaie irrégulière par bouquets et parquets sur 222.29 ha avec un objectif de récolte de 2.16m ³ /ha/an. Règle de gestion Grand Tétras et Ours. Dispositif Bois mort. Projet de création de piste sur 1.5 Km

Tableau 7 : Forêts relevant du régime forestier.

Règles de gestion « Ours » :

- ⇒ Règle de deux tiers : cette règle générale doit inciter à une gestion sur de grands ensembles forestiers avec la volonté de maintenir les deux tiers de la surface sans travaux. Cette règle est aujourd'hui difficile à mettre en œuvre en raison de la multiplicité des propriétaires.
- ⇒ Les travaux fondamentaux de dégagement des semis, plantations restreintes, regarnissage, dépressage, doivent être effectués entre le 15 juin et le 31 octobre et le 1^{er} janvier et le 15 mars.
- ⇒ Les chantiers de coupes seront autorisés entre le 15 juin et le 31 octobre et entre le 1^{er} janvier et le 15 mars.
- ⇒ Les chantiers de boisement doivent être réalisés entre le 15 juin et le 31 octobre et entre le 1^{er} janvier et le 15 mars. Il est utile de maintenir des surfaces en clairière.
- ⇒ Les chantiers d'infrastructure routière doivent être réalisés entre le 15 juin et le 31 octobre. Au niveau technique, la succession de lacets superposés est à éviter.
- ⇒ Les chantiers RTM sont à exécuter entre le 15 juin et le 31 octobre.
- ⇒ La présence constatée d'ourson sur un site vital entraîne l'arrêt et le report des travaux en cours sur la zone.

5.1.2.1.3. La vigilance RTM (Restauration des Terrains en Montagne).

Les objectifs RTM sont :

- ⇒ Ralentir l'érosion des sols et limiter les glissements de terrain.
- ⇒ Retenir les avalanches.
- ⇒ Limiter les chutes de blocs.
- ⇒ Régulariser les écoulements des eaux lors de crues torrentielles.

La réponse à ces objectifs passe par la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée. Par exemple, la fixation des berges par des peuplements jeunes moins sensible au basculement ou permettre une meilleure infiltration de l'eau dans les pentes grâce aux racines des arbres afin d'éviter un ruissellement trop important. Le gestionnaire forestier doit donc analyser les risques naturels et proposer des solutions en fonction de ces risques (voir le document Gestion forestière et risques naturels, 1994, ONF).

5.1.2.1.4. Plan d'action de l'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers.

L'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers a élaboré en 2003 un plan d'action intitulé : « conservation des arbres au bénéfice de la diversité biologique ». Ce plan d'action est mis en place à compter du 1^{er} janvier 2004 en forêt domaniale et proposé en forêt communale (les communes de Cazeaux de Larboust et de Saint-Aventin sont engagées).

Les modalités du plan d'action sont :

- réserver au moins deux arbres (morts, sénescents, ou creux), de diamètre supérieur à trente centimètres, par ha martelé.
- création d'îlot de sénescence dans les parcelles des groupes de régénération.
- précautions d'ordre paysager et d'accueil du public.
- précautions d'ordre sanitaire (plantation artificielle)
- inscription de l'action dans les documents d'aménagement, matérialisation sur le terrain par l'apposition d'une plaquette verte et inventaire par essence ; diamètre, type (mort ou creux).

5.1.2.2. La forêt privée.

La forêt privée se trouve dans les fonds de vallée. Aucune de ces forêts n'est régie par un Plan Simple de Gestion, il s'agit dans la quasi-totalité des cas de forêts de reconquête récente sur des zones agricoles en déprise. Cette forêt représente une surface estimée à 30 hectares sur les sites.

Espèces	Réglementation	Prélèvements
Sanglier	Ouverture du 15 août au 31 janvier	80 en 2006/2007 sur le canton de Luchon
Cerf	Plan de chasse, ouverture le 2 ^{ème} dimanche de septembre jusqu'au 31 janvier	489 attributions en 2007/2008
Chevreuil	Plan de chasse, ouverture du 1 ^{er} juin au 31 janvier	118 attributions en 2007/2008
Isard	Plan de chasse, ouverture du 11 septembre au 23 octobre	0 attributions en 2005 58 attributions en 2006 0 attributions en 2007

Tableau 8 : attributions gros gibiers sur le canton de Luchon

Espèces	Réglementation	Prélèvements
Grand tétras	Plan de chasse conventionnel défini en fonction de la qualité de la reproduction et de la potentialité des territoires. Attributions par association (13 jours/an) Prélèvement maximal de 1 coq par chasseur et par an.	Aucun prélèvement depuis 2002
Lagopède	Prélèvement maximum autorisé défini en fonction de la densité des couples et de la qualité de la reproduction.	4 prélèvements en 2005
Perdrix Grise	Prélèvement maximum autorisé défini en fonction de la densité des couples et de la qualité de la reproduction. (5 oiseaux/Chasseur/an)	219 prélèvements en 2006.

Tableau 9 : Plan de chasse galliformes.

5.1.3. La production hydroélectrique.

(Carte 10 : activités hydroélectrique)

La haute vallée d'Oô et la haute vallée de la Pique ont fait l'objet d'aménagements hydrauliques et hydroélectriques conséquents pour la satisfaction du Service Public incombant à EDF. Les gros travaux d'équipements se sont établis de 1916 à 1946.

La centrale du Portillon turbine les eaux amenées par un réseau de galeries et conduite forcée (30 Km environ) depuis les lacs du Port Bielle, Céline, de Charles et Bleu, du Portillon, plus les eaux captées aux 11 prises dans le cirque des Crabloules. La retenue du Portillon est alimentée par la fonte des neiges et le lac glacé mais aussi, en période de hautes eaux, par les apports des bassins versants des lacs cités précédemment grâce à une station de pompage.

A souligner que la hauteur de chute entre le lac du Portillon et la centrale est de 1420 mètres. C'est la plus haute chute d'Europe.

La centrale du lac d'Oô turbine les eaux captées dans le lac d'Oô, dans le Labach et dans le Gourron. Elles sont amenées à l'usine par le biais de trois conduites forcées.

Pour faciliter l'accès aux ouvrages supérieurs de la centrale du Portillon et pour transporter le matériel nécessaire aux opérations d'entretien des ouvrages d'art, ont été élevés un téléphérique, un funiculaire et un blondin. Le téléphérique qui ne répond plus aux exigences de la réglementation en vigueur va être démantelé. Tout le fonctionnement hydroélectrique de ces hautes vallées tient à l'exploitation rationnelle de l'eau pour la production électrique avec une surveillance permanente des équipements par du personnel EDF. Les opérations d'entretien des installations nécessitent de façon épisodique la mise en œuvre de chantiers et de travaux en altitude et le recours au transport hélicoptère. De juin à septembre, l'hélicoptère peut accomplir deux rotations par semaine sur le secteur. En dehors de cette période, les rotations sont plus limitées et restent réservées à la surveillance des ouvrages et des installations.

5.2. Les activités de loisirs sur les sites.

5.2.1. L'activité cynégétique.

Le département de la Haute-Garonne est soumis à la loi VERDEILLE (10/07/1964) qui rend obligatoire les Associations Communales de Chasse Agréées (ACCA) sur chaque commune du département. Ces dernières intègrent par défaut les terrains privés et communaux. Elles peuvent se réunir pour former une Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA) qui englobera alors le territoire de plusieurs communes.

5.2.1.1. Territoires de chasse et droit de chasse.

Les territoires de chasse sont les suivants :

- Une ACCA pour la commune de Oô (droit de chasse sur la commune).
- L'AICA de Luchon qui regroupe les communes de Bagnères de Luchon et de Saint-Mamet (droit de chasse sur les terrains communaux et privés).
- L'AICA du Larboust qui regroupe les communes de Cazeaux de Larboust et de Bagnères de Luchon (droit de chasse sur les communes).
- Une réserve de Chasse et de Faune Sauvage sur la forêt domaniale de Bagnères de Luchon (massif de Jouéou) pour une surface de 617 ha, où la gestion de la chasse est confiée à l'Office National des Forêts (arrêté préfectoral portant approbation de réserve de chasse et de faune sauvage du 11 juin 2003).
- Deux forêts domaniales (la forêt domaniale de Bagnères de Luchon et la forêt domaniale de Saint-Mamet) avec un droit de chasse qui appartient à l'ONF. Droits de chasse qui sont amodiés (donnés en location à l'AICA de Luchon) ou loués (attribution aux enchères).

5.2.1.2. Réglementation et prélèvement sur le canton.

Pour le grand gibier, les attributions sont définies par arrêté préfectoral après un avis de la commission départementale du plan de chasse et des dégâts de gibier (cf. tableau 6). Pour les Galliformes (cf. tableau 7), les prélèvements sont définis en Conseil Départemental de la Chasse et de la Faune Sauvage

(CDCFS) et fixés annuellement par arrêté préfectoral. Ces espèces font l'objet d'un protocole de suivi des populations dans le cadre de l'Observatoire des Galliformes de Montagne (OGM).

5.2.2. Les activités halieutiques.

=> Sur le site « Haute Vallée d'Oô » 7 lacs et 5 ruisseaux ont une utilisation halieutique.

(**A noter** : sur les lacs de Saoussat et d'Espingo on trouve une espèce autochtone de la truite fario sauvage. Ces lacs constituent un réservoir génétique en gestion patrimoniale.)

=> Sur le site « Haute Vallée de la Pique » 10 lacs et 7 ruisseaux ont une utilisation halieutique.

Le peuplement piscicole sur les sites est composé essentiellement de 4 espèces de salmonidés (Truite Fario, Truite Arc-en-Ciel, Omble Chevalier et saumon de Fontaine) et d'une espèce de cyprinidés (Vairon). La gestion de ces espèces est assurée par des alevinages par hélicoptère de façon annuelle.

Environ 800 cartes de pêche sont délivrées chaque année sur le canton de Luchon par l'AAPPMA, auxquels il faut ajouter de nombreux pêcheurs extérieurs. La fréquentation est donc assez importante mais très contrastée sur le site : On peut compter jusqu'à 500 pêcheurs le jour de l'ouverture sur les lacs faciles d'accès, alors que les lacs à plus de 2000 m d'altitude ont une fréquentation qui ne dépasse pas les 1 pêcheur par jour.

5.2.3. Les activités sportives et touristiques.

(Carte 11: activités sportives et touristiques)

Les discussions, conduites avec les différents acteurs touristiques et sportifs du canton de Luchon, nous montrent que l'on doit appréhender la fréquentation de ces sites de montagne et de haute montagne selon deux niveaux :

Un premier niveau correspond aux zones facilement accessibles ouvertes aux plus grand nombre. Ces zones correspondent à des points d'accès routiers qui sont au nombre de quatre :

- L'Hospice de France.
- L'Arboretum de Jouéou.
- L'auberge du Lys.
- Les granges d'Astau.

Un deuxième niveau qui correspond à des zones plus escarpées, réservées à un public plus averti. La notion de liberté sur cet espace plus « sauvage » revêt tout son sens pour ces adeptes de la randonnée, de l'alpinisme ou de toutes autres pratiques.

5.2.3.1. La randonnée et l'escalade

Ces activités sont pratiquées dans le périmètre des sites par de nombreux adeptes avec une progression constante.

En témoigne la fréquentation des refuges gardés et gérés par le Club Alpin Français (Espingo, Maupas, Portillon et Véнасque) dont la moyenne des nuitées sur 3 ans s'établit à 7463, avec des écarts de 3306 pour le Portillon à 454 pour le Véнасque.

L'escalade est pratiquée essentiellement sur le Maupas et le Cirque des Crabioules, où une quinzaine de voies sont équipées, ainsi que sur le secteur du Portillon. La présence d'une cascade de glace est à noter au fond de la vallée de la Frèche.

Ces activités sont encadrées tant par l'Association Luchon Haute Montagne, qui compte environ 300 adhérents, que par le bureau des guides de Luchon, avec ses quatre guides et une quinzaine d'accompagnateurs de moyenne montagne.

Les projets :

Au niveau des équipements, le Plan Escalade Départemental prévoit de réaliser un « équipement moderne » sur :

- la façade Est des Spijeoles.
- le Piton d'Espingo
- 5 voies au Port de Véнасque.

- 1 voie sur Oô

L'installation de Via Ferrata est envisagée sur deux sites, sous le Lac d'Oô et dans la Vallée du Lys (côté cascade).

Au niveau des refuges, des travaux relativement importants sont prévus pour un montant global de 1 600 000 €. Il s'agit de remplacer le refuge du Vénasque par une nouvelle construction à proximité du site actuel et de moderniser les refuges du Maupas et d'Espingo.

5.2.3.2. Le VTT

Ce sport est pratiqué sur le site, avec le support de l'Association VTT Luchon/Louron qui offre 18 circuits balisés sur 260 km. 6 de ces circuits concernent le territoire Natura 2000 sur environ 75 km. Près de 10 000 passages sont comptabilisés sur l'année, dont environ 7000 en Juillet/Août. L'entretien des circuits est assuré par le SIVOM du Canton de Luchon sur les sentiers de randonnée, les collectivités assurant l'entretien des pistes forestières.

5.2.3.3. Le canyoning

Un parcours récent de canyoning a été équipé sur le torrent en contrebas du Lac d'Oô.

5.2.3.4. La raquette à neige

Elle compte actuellement de plus en plus d'adeptes, elle est essentiellement pratiquée sur le Plateau de Campsaure.

5.2.3.5. Le parapente.

La pratique de cette activité est régulière sur le canton de Luchon. Les principaux points de départ, notamment pour les vols d'initiation, ont lieu en dehors des sites (c'est le cas notamment à l'arrivée du télécabine sur le plateau de Superbagnères).

Cependant de très nombreux sites sont utilisés de façon ponctuelle par des pratiquants indépendants pour le décollage et l'atterrissage. La fréquentation de ces zones reste réduite.

5.2.4. Aménagement de l'Hospice de France.

Hormis les nombreux refuges déjà évoqués ci-dessus, la commune de Luchon projette de réhabiliter l'Hospice de France. Ce projet entraînera une augmentation conséquente de la fréquentation touristique aux alentours de l'Hospice.

Le projet qui a reçu un avis favorable de la commission des sites, permettra d'accueillir sur toute l'année :

- ⇒ 35 personnes en couchage
- ⇒ 150 personnes en restauration.

Pour le refuge de l'hospice de France les travaux ont débuté en juin 2007 et devraient être terminés en 2008.

5.2.5. La station de ski de Superbagnères.

5.2.5.1. Les équipements de la station :

La station de sport d'hiver de Luchon – Superbagnères est gérée par la société ALTISERVICE. Les équipements permanents de cette station sont :

- 5 télésièges avec une capacité totale de 7 150 personnes par heure et un dénivelé de 1 576 m.
- 10 téléskis avec une capacité totale de 5 920 personnes par heure et un dénivelé de 1 162 m.
- 1 Télécabine avec une capacité de 1 200 personnes par heure et un dénivelé de 1 148 m.

Le domaine skiable a une superficie totale de 28 Km², il est divisé en 6 pistes vertes, 9 pistes bleues, 6 pistes rouges et 6 pistes noires. On compte aussi 4 Km de piste de ski de fond.

En 2006, la station a réalisé une extension de son domaine sur la piste record équipée de canon à neiges et d'une nouvelle remontée mécanique.

5.2.5.2. Activité de la station :

Les tableaux ci-dessus présentent quelques chiffres quant à l'activité de la station en période hivernale :

Durée d'exploitation en jours		
Saison 2006/2007	Saison 2005/20006	Saison 2004/2005
109	115	103

Fréquentation totale (journées skieurs)		
Saison 2006/2007	Saison 2005/20006	Saison 2004/2005
142 093	214 329	197 170

CA annuel en €		
Saison 2006/2007	Saison 2005/20006	Saison 2004/2005
2 042 343	3 600 500	3 208 000

Tableau 10 : données d'exploitation de la station de superbagnères.

La station en elle-même, emploie 21 personnes de façon permanente et 80 personnes durant la saison d'hiver.

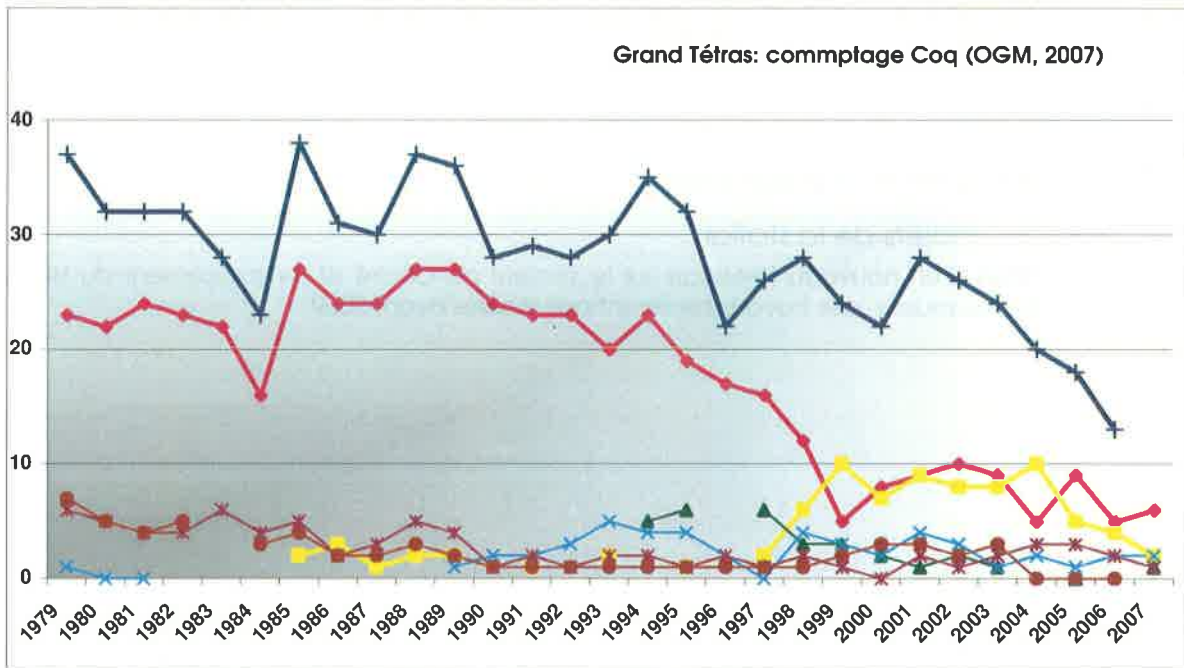
A noter : La station ouvre le télécabine durant la période estivale (juin WE, juillet, août et septembre) pour le transport des piétons, vététistes, parapentistes.

5.2.5.3. Projets de la station.

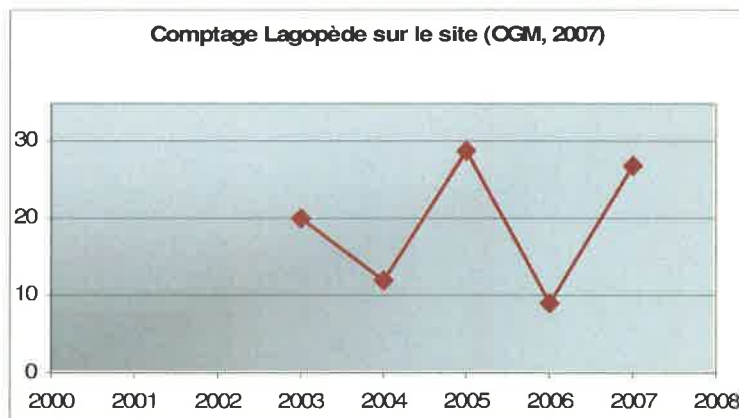
- Réalisation d'un nouveau télésiège sur le secteur du Céciré et remplacement du télésiège Céciré-Arbesquens, ces travaux ne seront pas réalisés avant 2009.

Enjeux et objectifs de gestion

6.	Définition des enjeux de la Directive « oiseaux »	57
6.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale	57
6.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des espèces.....	57
6.1.2.	Menaces sur les espèces	61
6.1.3.	Hiérarchisation.....	63
6.2.	Les grands objectifs de gestion du site.....	65
7.	Définition des enjeux de la Directive « Habitats »	67
7.1.	Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.....	67
7.1.1.	Evaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces.....	67
7.1.2.	Menaces sur les habitats et les habitats d'espèces.....	71
7.1.3.	Hiérarchisation.....	73
7.2.	Les grands objectifs de gestion du site.....	75
8.	Enjeux humains	77



Graphique 3 : Comptage Grand Tétrras sur le site FR7312009



Graphique 4 : Comptage Lagopède sur le site FR7312009

6. Définition des enjeux de la Directive « oiseaux »

6.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale

6.1.1. Evaluation de l'état de conservation des espèces.

6.1.1.1. Les galliformes.

Les galliformes bénéficient d'un observatoire (Observatoire des Galliformes de Montagne) qui centralise et valide un ensemble de données issues de comptages. Ces informations nous permettent de faire un bilan de l'état de conservation des trois espèces présentes sur le site.

6.1.1.1.1. Le Grand Tétrás.

Le périmètre du site présente toutes les conditions requises pour abriter le Grand Tétrás. La surface importante en hêtraies, hêtraies sapinière, les formations de pins de montagnes ainsi que les landes à rhododendrons, genévriers et myrtilles procurent autant d'habitats favorables à cette espèce.

Le graphique 3 nous présente l'évolution des comptages de Grand tétras (comptage des coqs) sur le zonage de la ZPS. 6 places de chant ont été régulièrement comptées depuis le début des années quatre vingt. On peut noter :

- Sur le total des coqs recensés une diminution importante depuis le milieu des années quatre vingt dix, avec une régression de plus de la moitié des coqs comptés (courbe bleu).
- La présence d'une place de chant qui comptait en moyenne plus de 20 coqs par an et qui est passée en dessous de 10 depuis 2000 (courbe rose). Cette place représentait plus des deux tiers des effectifs du site.
- L'augmentation la même année, d'une place de chant qui est aujourd'hui entrain de régresser très largement (courbe jaune).

Ces éléments associés aux dires d'expert nous amènent à qualifier la population de Grand Tétrás comme étant dans un état de **conservation fortement défavorable** avec une population en déclin marqué sur le site.

6.1.1.1.2. Le Lagopède alpin.

L'altitude du site est un élément déterminant pour la présence du Lagopède. Les étages subalpin et alpin et leurs habitats rocheux ou en mosaïque de lande et de pelouses sont favorables pour cette espèce.

Contrairement au Grand Tétrás et à la Perdrix nous ne bénéficions pas d'un recul important sur le comptage des Lagopèdes sur le site. Un protocole a été mis en place en 2003. Les premières informations rapportées sur le graphique 4, n'apportent pas un grand éclairage sur la dynamique de ces populations. 27 coqs ont été recensés en 2007.

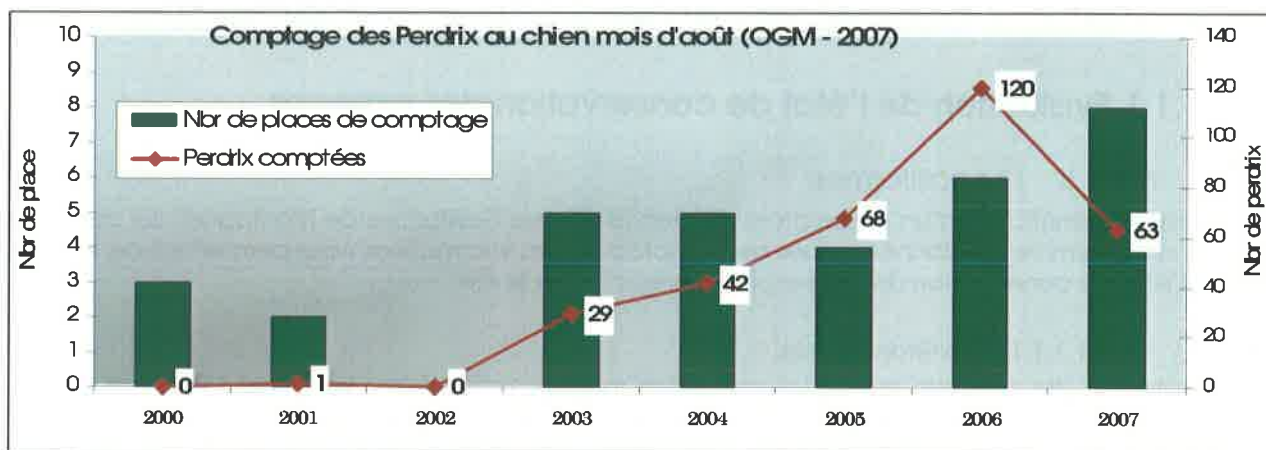
Eu égard au manque de données pour cette espèce, il est difficile de définir un état de conservation. Nous pouvons espérer que le protocole en place perdurera et permettra de déterminer avec précision dans les 6 années qui viennent, la dynamique de cette population.

6.1.1.1.3. La Perdrix grise des Pyrénées.

Avec plus de 7 000 ha de zones d'estive, composés d'une mosaïque d'habitats, le site de la ZPS est très favorable au développement de la Perdrix grises des Pyrénées.

Les populations de Perdrix se caractérisent par de fortes fluctuations interannuelles liées essentiellement à la réussite de la reproduction et la survie en période hivernale.

Le graphique 5, qui reprend les comptages réalisés sur le périmètre de la ZPS, nous montre des évolutions assez rapides du nombre de perdrix. A dire d'expert, on peut considérer que la population est dans un **état de conservation favorable**.



Graphique 5 : comptage perdrix

Nombre de couple nicheur.	Aigle royal	Faucon pèlerin	Circaète Jean-le-Blanc	Milan royal	Bondrée apivore	Chouette de Tengmalm
Vallée d'Oô	1	1	0	0	0	29 chanteurs
Vallée du Lys	1	0	1	0	1	
Vallées de la Plaque	1	0	1	0	0	
Vallon de Burbe	0	1 à 2	0	0	0	
Haute-Garonne	5 à 7	5	Environ 10	?	0	-
Midi-Pyrénées	55	>100	250	?	-	-
Pyrénées	63 à 67	133 - 169	Environ 70	?	-	300 - 400 couples
France	418 - 438	1100 - 1400	2400 - 2900	3000 - 3900	10 000 à 15000	1500 à 2500

Tableau 11 : Inventaire rapaces en 2005

6.1.1.2. Les Rapaces.

Les rapaces nicheurs sur le site sont l'Aigle royal, le faucon pèlerin, le Circaète Jean-le-blanc et la Chouette de Tengmalm :

- Avec trois couples d'Aigle royal, ce site revêt une importance particulière pour sa conservation. Cette espèce est dans un état de conservation favorable sur le site.
- Le Faucon pèlerin a été observé sur trois sites de cantonnement en vallée d'Oô et dans le vallon de Burbe sans preuve de nidification. Cette espèce préfère des altitudes plus faibles. Elle n'en demeure pas moins présente dans un état de conservation que l'on peut qualifier de bon.
- Le Circaète est potentiellement nicheur sur les secteurs de la vallée de la pique et la vallée du Lys. La responsabilité du site est assez faible du fait de l'altitude moyenne de la ZPS pour cette espèce que l'on trouvera plus facilement dans les vallées montagnardes. L'état de conservation n'en demeure pas moins bon.
- Pour la Chouette de Tengmalm, on trouve sur le site une population assez importante qui pourrait représenter 10 % de la population Pyrénéenne. Cette espèce est dans un bon état de conservation sur un site qui porte une forte responsabilité pour cet oiseau.

Les autres espèces présentes dans l'arrêté de désignation ne nichent pas sur le site. Le périmètre de la ZPS reste un territoire de chasse souvent indispensable à leur conservation.

- Le Milan royal est une espèce beaucoup plus présente dans les zones collinaire du piémont pyrénéen. Elle bénéficie d'un plan de restauration national. Les quelques spécimens ayant pu être observés sur le site étaient certainement des individus isolés, en recherche alimentaire dans le périmètre du site. L'état de conservation de cette espèce n'est pas estimé face au manque d'observation probante.
- Le Gypaète barbu est une espèce qui bénéficie aussi d'un plan de restauration national. Il n'y a pas de nidification sur le site par contre la ZPS est un territoire d'alimentation du Gypaète. L'état de conservation n'a pas été défini.
- La Bondrée apivore est une espèce relativement commune sur la chaîne de Pyrénées. Un couple a été observé à l'ouest de la vallée du Lys. L'état de conservation est bon.

Le tableau 9 présente une synthèse des inventaires réalisés sur la ZPS en 2005.

6.1.1.3. Les pics.

Le seul pic étudié lors de l'inventaire a été le Pic à dos blanc. Une quarantaine de couples serait présent sur le secteur du Luchonnais, ce qui en ferait un des secteurs les plus peuplés avec une population isolée. Cette espèce semble inféodée à des habitats forestiers âgés que l'on retrouve en nombre sur le périmètre de la ZPS. De découverte récente sur la Haute Garonne il est difficile de déterminer la dynamique de cette population de Pic à dos blanc. On peut estimer qu'elle subsistera tant que seront maintenues les conditions stationnelles favorables. Nous pouvons considérer que cette espèce est dans un bon état de conservation.

Les autres pics n'ont pas fait l'objet d'inventaire particulier. Le Pic noir étant lié par commensalisme à la Chouette de Tengmalm nous pouvons considérer qu'il est dans un bon état de conservation. Le Pic Mar quant à lui n'a pas fait l'objet d'observation sur le périmètre du site. Le territoire de montagne ne fait pas partie de ses stations de prédilection. En conséquence, il sera retiré du document d'objectifs.

6.1.1.4. Le Crave à bec rouge.

Seul corvidé cité dans l'arrêté ministériel de désignation, cette espèce n'a pas fait l'objet d'un inventaire dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs. Elle est relativement commune sur la chaîne des Pyrénées et peut être jugée dans un bon état de conservation.

6.1.2. Menaces sur les espèces

6.1.2.1. Modification des conditions stationnelles.

6.1.2.1.1. Le climat.

Le climat peut avoir un impact sur les espèces à deux niveaux :

- Les aléas climatiques annuels qui engendrent une dégradation de la population de certaines espèces. Par exemple, une période hivernale rigoureuse peut entraîner une augmentation de la mortalité (Perdrix, Grand Tétrás ...). De même, un printemps pluvieux peut affecter la reproduction.
- Les modifications climatiques à plus longs termes entraîneront un déplacement des biotopes et pourrait conduire à terme à l'extinction de certaines espèces. L'augmentation de la température, la modification de l'hydrométrie, la multiplication des aléas climatiques, auront des conséquences sur la conservation des espèces d'intérêts communautaires. Par exemple, la disparition de l'étagé alpin dans les Pyrénées aura un impact sur le Lagopède Alpin.

6.1.2.1.2. La gestion du milieu par les activités humaines.

Les caractéristiques faunistiques et floristiques de la ZPS sont le résultat d'un équilibre entre les exigences climatiques des habitats et le travail de l'Homme. Une modification de la gestion par l'Homme aura des répercussions sur l'état de conservation des espèces.

- **La sylviculture** : La gestion forestière sur le site a permis le développement d'une forêt âgée. Les contraintes topographiques de la zone ne permettront pas de développer facilement l'exploitation forestière. Néanmoins, certains secteurs fortement favorables aux espèces à conserver sont en zone de production.
- **Le Pastoralisme** : la gestion pastorale sur le périmètre de la ZPS permet actuellement de maintenir des habitats favorables à la conservation des espèces visées par ce Docob. Sur le moyen terme, une diminution excessive du chargement et/ou une modification des pratiques de conduites pourraient entraîner l'évolution de certains secteurs vers des formations végétales plus fermées. La ZPS présenterait alors un profil beaucoup moins intéressant pour la conservation des oiseaux de la directive. A plus court terme, l'utilisation des écobuages, qui sont par ailleurs des éléments plutôt favorable pour la gestion des milieux pastoraux, sans raisonnement vis-à-vis de la préservation de la biodiversité, présente une menace assez importante.
- **La chasse** : aujourd'hui la chasse des espèces de l'annexe II de la directive « oiseaux » est réglementée sur le département. Cela rend obligatoire d'ajuster le prélèvement à des indicateurs de dynamique de chaque espèce (nombre de coqs, taux de reproduction ...). Cette réglementation limite la pression de chasse et doit être en conséquence maintenue. Il en va de la conservation des espèces chassables. A noter aussi que la chasse participe à la régulation des grands gibiers et que cette dernière doit permettre d'assurer le maintien des habitats favorables aux espèces de la directive Oiseaux.

6.1.2.2. Dérangement par les activités humaines.

6.1.2.2.1. La fréquentation humaine.

Qu'elle soit liée à des activités de production telles que la sylviculture, la production hydroélectrique ou le pastoralisme ou à des activités de loisir comme la chasse, la pêche, la randonnée, le ski ..., la fréquentation humaine est très souvent facteur de dérangement des espèces. Celui-ci va être plus ou moins important en fonction de la période et des secteurs.

		Dynamique sur le site.	Responsabilité du site.	Statut. (livre rouge)
Priorité I	Grand Tétrás	En déclin	Très Forte	En déclin
	Algle royal	Stable	Forte avec trois couples nicheurs	Rare
	Chouette de Tengmalm	stable	Très forte	A Surveiller
	Pic à dos blanc	stable	Primordiale	Rare
Priorité II	Lagopède alpin	Inconnu	Forte	Non évalué
	Gypaète barbu	Stable	Moyenne	En Danger
	Pic noir	stable	Moyenne	Non évalué
Priorité III	Perdrix grise des Pyrénées	Stable	Forte	Non évalué
	Faucon pèlerin	stable	Faible	Rare
	Milan royal	Inconnu	Faible	A Surveiller
	Circaète Jean le Blanc	Stable	Faible	Rare
	Bondrée apivore	Stable	Faible	Non évalué
	Crave à bec rouge	Stable	Faible	A Surveiller

Tableau 12 : hiérarchisation.

Les zones de dérangement sont directement liées à l'implantation d'infrastructures plus ou moins lourdes : balisage de sentiers de randonnée, aménagement de voie d'escalade, implantation de pistes de ski et de remontées mécaniques.

6.1.2.2. La construction d'infrastructures touristiques ou professionnelles.

La présence à proximité immédiate de la ZPS d'une station de ski implique un nombre assez important d'infrastructures : remontées mécaniques, câbles électriques, dispositifs de déclenchement des avalanches ... Ces éléments représentent des risques de collision pour les oiseaux. Au même titre, on peut ajouter les clôtures de contention du bétail qui sont sources de collision notamment quand elles sont placées en ligne de crête ou sur les passages de cols.

Les infrastructures présentent aussi une menace par rapport à la fragmentation des habitats qu'elles entraînent. On peut penser aux pistes de ski et à la voirie forestière.

Enfin la présence des infrastructures entraînent une pénétration plus facile des habitats et augmentent par là même les menaces liées aux dérangements des espèces (cf. point précédent)

6.1.2.3. Le braconnage.

Bien sur, cette pratique est illégale. Il n'en demeure pas moins qu'elle peut demeurer localement et avoir un impact. Ce braconnage lié aux fortes limitations ou interdiction de prélèvement, se traduit par la recherche de trophée ou l'exportation d'individus vivants.

6.1.2.4. La prédation et les pathologies.

Bien que difficile à évaluer, la prédation peut avoir un impact assez fort sur la dynamique d'une espèce. Bien entendu cette prédation est un élément naturel et la chaîne alimentaire d'un biotope ne doit pas être remise en cause. Par contre, la surpopulation de certains prédateurs engendrée par des pratiques humaines peut faire partie des menaces à maîtriser. C'est le cas notamment des zones de dépôt des déchets (organisés ou sauvages) qui peuvent devenir des refuges alimentaires pour des espèces nuisibles et conduire à une surpopulation de ces mêmes nuisibles.

Pour les pathologies, nous disposons de peu d'étude pour juger de l'impact sur chacune des espèces. A dire d'expert, ce risque semble assez mineur en secteur de montagne où les lâchers de gibiers d'élevage sont peu nombreux, voir inexistant.

6.1.3. Hiérarchisation.

En tenant compte des éléments relatifs à la dynamique des populations, à la responsabilité du site et au statut des espèces au niveau national et régional, il a été proposé une hiérarchisation patrimoniale des espèces. Elaborée sur trois niveaux, cette hiérarchisation est présentée dans le tableau 12.

6.2. Les grands objectifs de gestion du site.

Suite aux différentes réunions de concertation qui ont permis de valider les inventaires et la hiérarchisation des enjeux, il est nécessaire de recentrer les objectifs de gestion en grandes thématiques afin d'assurer une meilleure lisibilité du document d'objectifs. Ces grands objectifs de gestion sont les suivants :

- ⇒ Gérer l'activité forestière pour maintenir des habitats favorables à la conservation des espèces sylvicoles.**
- ⇒ Organiser le développement des activités humaines afin de réguler les perturbations pour les espèces de la directive.**
- ⇒ Poursuivre une chasse responsable permettant d'assurer des prélèvements correspondant aux capacités de régénération des populations et des milieux.**
- ⇒ Maintenir un pastoralisme dynamique et des pratiques favorables à la conservation des espèces et des milieux.**

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
38.3	6520.2	Prairie de fauche de montagne	9.89	Mauvais
37.312	6410.11	Prairies acidiphiles à Molinie	117.07	Bon
35.1	6230*	Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces*	115.69	Moyen
36.311	6230*	Nardaies mésophiles pyrénéo-alpines*	322.49	Moyen
36.312	6230*	Nardaies pyrénéo-alpines hygrophiles*	30.44	Moyen
36.314	6140	Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet	1017.35	Bon
34.322J	6210	Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales	41.83	Bon
34.323J	6210	Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales	71.96	Bon
34.325J	6210	Pelouses à Sestérie du Mesobromion des Pyrénées occidentales	0.765	Bon
34.332G	6210	Pelouses du Xérobromion Pyrénéen	0.091	Bon
36.4112	6170.3	Pelouses pyrénéennes mésophiles à Laïche sempervirente	7.00	Bon
36.434	6170.14	Pelouses pyrénéennes à Fétuque de Gautier	3.65	Bon
31.21	4030	Lande à Callune et Genêt poilu	29.13	Bon
31.411	4060.1	Landes naines à Azalée	60.44	Moyen
31.412	4060.1	Landes naines à Myrtille	353.93	Bon
31.42	4060.4	Landes à Rhododendron	689.19	Bon
31.44	4060.3	Landes à Camarine et aïrelles	3.03	Bon
31.43	4060.6	Fourrés de Genévriers nains	112.61	Moyen
31.47	4060.7	Landes à Raisin d'ours	19.02	Bon
31.6214	4060.2	Broussailles de Saules pyrénéens	0.18	Bon

Tableau 13 : état de conservation des habitats agro-pastoraux.

7. Définition des enjeux de la Directive « Habitats ».

7.1. Enjeux écologiques et hiérarchisation patrimoniale.

7.1.1. Evaluation de l'état de conservation des habitats et des habitats d'espèces.

7.1.1.1. Les Habitats.

7.1.1.1.1. Les milieux humides.

(Carte 12 : habitats d'intérêt communautaires des milieux humides)

Les milieux humides se caractérisent par un excédent hydrique lié à l'imperméabilité du sol, à la concentration des ruissellements ou encore à la topologie. Ces éléments conduisent à l'installation d'une végétation adaptée (espèces aquatiques, amphibiens ou hygrophiles).

Plusieurs types de milieux humides se rencontrent sur les sites du Luchonnais :

- ⇒ Les eaux stagnantes telles que les lacs ou mares permanentes
- ⇒ Les eaux temporaires : mares ou lacs s'asséchant ou ruisseaux non permanents.
- ⇒ Les sources, Les cours d'eaux.
- ⇒ Les mégaphorbiaies, Les tourbières.

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
22.3114	3130.1	Communautés flottantes à Rubanier	8.43	Bon
54.12	7220.1*	Sources d'eaux dures *	0.15	Moyen
51.111X51.112X51.141	7110.1*	Tourbières hautes actives *	0.6	Mauvais
54.24	7230.1	Bas-marais alcalins pyrénéens	0.43	Mauvais
37.71	6430.2	Mégaphorbiaies et ourlets riverains alluviaux	18.18	Moyen
37.83	6430.9	Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées	19.17	Moyen

Tableau 14 : état de conservation des habitats en milieux humides

7.1.1.1.2. Les milieux agro-pastoraux.

Carte 13 : habitats d'intérêt communautaire des milieux agro-pastoraux.

(Voir tableau ci-contre)

Les milieux agropastoraux sont des milieux ouverts (pelouses prairies) ou semi-ouverts (landes) qui sont instables et qui s'inscrivent dans une dynamique d'évolution vers les milieux forestiers. En montagne, ils s'installent de façon permanente à l'étage alpin voir subalpin en raison des conditions climatiques qui bloque l'apparition des strates arborescentes. Leur installation est donc liée à des perturbations naturelles ou humaines :

- ⇒ Par perturbations naturelles on entend en zone de montagne, les éboulements, les avalanches, les incendies, phénomènes qui vont limiter la strate arbustive.

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
41.12	9120.3 & 9120.4	Hêtraie (et Hêtraie -Sapinière) acidiphile	620.48	Bon
41.16	9150.9	Hêtraie calcicole à Céphalanthère	15.28	Bon
41.41 & 41.45	9180*	Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore* & Forêt de ravin thermophile à Tilleul*	7.24	Bon
42.113	9120.4	Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne	494.98	Bon
42.413	9430.12	Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux	85.49	Moyen
42.4241	9430.8	Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulans pyrénéennes	67.44	Bon

Tableau 15 : Etat de conservation des habitats forestiers.

CORINNE	EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Surface (ha)	Etat de conservation
62.3BX36.2	6110.2*	Pelouses pionnières des dalles calcaires	0.02	Bon
62.3AX34.111 62.3AX36.2	8230.3	Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Pyrénées & Pelouses pionnières subalpines à alpines des dalles siliceuses des Pyrénées	579.01	Bon
61.1X	8110.7	Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées	12.05	Bon
61.11	8130.19	Eboulis siliceux alpins et subalpins	1120.13	Bon
61.114	8110.6	Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux	130.60	Bon
61.33	8130.7	Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles	29.95	Bon
61.34	8120.6 & 8130	Eboulis calcaires pyrénéens	0.253	Bon
62.211	8220	Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes	1334.77	Bon
62.12	8210.21	Falaises calcaires des Pyrénées Centrales	33.20	Bon

Tableau 16 : Etat de conservation des habitats rocheux.

⇒ Les perturbations d'origine humaine sont quant à elles intimement liées à la pratique du pastoralisme. Elles se caractérisent par l'action d'abroustissement des animaux et l'action de l'éleveur/gestionnaire (écobuage, débroussaillage ...)

De façon générale, l'ensemble des pelouses du site est géré par la pâture (seulement 2 parcelles sont fauchées). Elles peuvent à l'occasion faire l'objet d'un écobuage.

7.1.1.1.3. Les milieux forestiers.

Carte 14 : habitats d'intérêt communautaire des milieux forestiers

(Voir tableau ci contre)

Les milieux forestiers sont fortement représentés sur les sites en particulier sur le site de la Haute Vallée du Lys (FR7300881). Ils se sont naturellement installés jusqu'à l'étage montagnard, là où l'absence de perturbation anthropique a permis le développement de strates arbustives.

7.1.1.1.4. Les milieux rocheux.

Carte 15 : habitats d'intérêt communautaire des milieux rocheux

(voir tableau ci-contre)

Trois grands types d'habitats rocheux sont présents sur les sites :

Les éboulis qui sont des amas de pierres à granulométrie variable résultant de l'accumulation de chute d'une falaise ou de dégradation d'un rocher. La caractéristique principale de ces habitats est l'instabilité du substrat qui va définir la dynamique de la végétation (rapide si éboulis très instable et inversement). A terme, les éboulis peuvent être stabilisés par des formations végétales.

Les falaises sont des structures verticales qui offrent des conditions climatiques difficiles pour les végétaux (forte amplitude thermique, sécheresse). Le développement des végétaux n'est possible qu'au niveau des fissures où la formation d'un sol est possible avec l'installation de plantes chasmophytiques.

Les grottes qui sont des cavités souterraines naturelles ou artificielles plus ou moins profondes. Elles sont très difficilement accessibles sur les sites.

Sur les sites, le substrat siliceux est très largement majoritaire, quelques filons calcaire ont été observés.

7.1.1.2. Les Habitats d'espèces.

EUR 15	Habitats d'intérêt communautaire	Fréquence d'observation	Etat de conservation
1301	Le Desman des Pyrénées	+++	Bon
1303	Le petit Rhinolophe	+	Non évalué en raison du faible nombre l'observation
1323	Le Versperillon de Bechstein	+	
1308	La Barbastelle	+	
1087*	La Rosalie des Alpes*	++	Bon
1065	Damier de la Succise	+	Non évalué
1995	Le Léopard Pyrénéen de Bonnal	0	Non évalué
1632	L'Androsace des Pyrénées	0	Non évalué
1802*	L'aster des Pyrénées*	0	Non évalué
1381 & 1386	Les Bryophytes	0	Non évalué

Légende des fréquences d'observation : +++ Bonne, ++ moyenne, + faible, 0 pas d'observation.

Tableau 17 : Etat de conservation des habitats d'espèces.

7.1.2. Menaces sur les habitats et les habitats d'espèces.

7.1.2.1. Les milieux humides.

Globalement sur les sites, les habitats des zones humides sont soumis à des menaces qui peuvent mettre en péril leur conservation. Ces menaces sont liées à :

⇒ La quantité d'eau.

Par quantité, outre le volume d'eau disponible, il faut entendre écoulement des eaux. En effet, pour la quasi-totalité des habitats d'intérêt communautaire, la déviation même minimale d'un écoulement ou encore le rabattement de la nappe d'eau, peuvent avoir un impact conséquent sur la dynamique de la végétation et la conservation de l'habitat. Ces déviations peuvent être le résultat de piétinement excessif, de terrassement ou de drainage.

⇒ La qualité de l'eau.

Une étude sur l'impact des effluents rejetés par les refuges, réalisée par l'agence de l'eau Adour-Garonne en 2000, montre que la qualité physicochimique et bactériologique des eaux est excellente. Cette qualité doit être maintenue afin d'assurer la pérennité des habitats de zones humides. Une attention particulière doit être portée au transport de particules fines dans les eaux (turbidité) que l'on peut constater lors de la traversée des cours d'eau par des engins. Cette turbidité peut avoir un impact négatif sur la faune des zones humides (Desman notamment).

7.1.2.2. Les milieux agro-pastoraux.

Bien qu'étant globalement dans un état de conservation satisfaisant il peut y avoir de façon ponctuelle des dégradations très souvent dues aux pratiques pastorales et parfois aux pratiques de loisir.

⇒ La déprise agricole.

L'abandon des pratiques de pâturage ou la diminution du chargement conduit le plus souvent au développement d'espèces végétales agressives qui vont appauvrir l'habitat (brachypode, molinie...). Par son action d'abroustissement et de piétinement mesuré (apparition de sol nu), le pâturage permet de créer une mosaïque d'habitats avec une végétation hétérogène et de nombreuses niches écologiques.

⇒ Le piétinement et/ou le surpâturage.

Le pâturage a un rôle positif pour les pelouses et les prairies, mais il doit être contrôlé en période et en durée afin d'éviter les phénomènes de piétinement ou de surpâturage. **Un piétinement** trop important peut avoir un effet négatif sur l'habitat. Seules les espèces résistantes subsisteront avec un appauvrissement de la diversité végétale (apparition d'espèces agressives). **Le surpâturage** a un impact identique au piétinement avec une augmentation de l'apport organique sur les parcelles pouvant faire évoluer la flore par enrichissement du milieu en éléments nutritifs.

⇒ Dégradations dues aux pratiques de loisirs.

La sur fréquentation humaine peut entraîner de façon localisée des dégradations importantes sur les habitats agro-pastoraux. C'est le cas notamment le long des sentiers qui serpentent en lacet dans de fortes pentes (les usagers empruntant alors des coupes lors de la descente) ou des zones de crête et de col où les sentiers sont moins identifiés.

7.1.2.3. Les milieux forestiers.

De façon générale, les habitats forestiers sont dans un bon état de conservation. Cela est notamment dû à la pratique d'une sylviculture très extensive et à la forte proportion de parcelles en repos ou hors sylvicultures du fait de leur topographie.

Quelques menaces existent tout de même, notamment en ce qui concerne la gestion cynégétique et les risques inhérents aux coupes.

Priorité	Habitats	Surface
****	Sources d'eaux dures * Tourbières hautes actives * Bas-marais alcalins pyrénéens Forêt de ravin hygrophile à Tilleul, Frêne et Sycomore* & Forêt de ravin thermophile à Tilleul*	8.42
***	Prairie de fauche de montagne Nardales pyrénéo-alpines hygrophiles* Landes naines à Azalée Hêtraie calcicole à Céphalanthère Forêts pyrénéennes de Pins de montagne à Rhododendron ferrugineux Forêts acidiphiles de Pins de montagne des soulans pyrénéennes Mégaphorbiaies alpines et subalpines des Pyrénées Pelouses acidiphiles fermées riches en espèces* Nardales mésophiles pyrénéo-alpines* Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales Pelouses à Brachypode du Mesobromion des Pyrénées occidentales Pelouses à Séslerie du Mesobromion des Pyrénées occidentales Pelouses du Xérobromion Pyrénéen Pelouses pyrénéennes à Fétuque de Gautier Hêtraie (et Hêtraie -Sapinière) acidiphile Sapinière hyper-acidiphile intrapyrénéenne Falaises siliceuses pyrénéo-alpiennes Falaises calcaires des Pyrénées Centrales	268.98
*	Communautés flottantes à Rubanier Prairies acidiphiles à Molinie Pelouses pyrénéennes fermées à Gispet Pelouses pyrénéennes mésophiles à Laïche sempervirente Lande à Callune et Genêt poilu Landes naines à Myrtille Landes à Rhododendron Landes à Camarine et aïrelles Fourrés de Genévriers nains Landes à Raisin d'ours Broussailles de Saules pyrénéens Pelouses pionnières des dalles calcaires Pelouses pionnières montagnardes des dalles siliceuses des Pyrénées & Pelouses pionnières subalpines à alpines des dalles siliceuses des Pyrénées Eboulis siliceux montagnards des Pyrénées Eboulis siliceux alpins et subalpins Eboulis psychrophiles de gros blocs siliceux Eboulis pyrénéo-alpiens siliceux thermophiles Eboulis calcaires pyrénéens	3652.72

Tableau 18 : Hiérarchisation des habitats.

⇒ Maintenir une sylviculture extensive.

Aujourd'hui, les plans d'aménagement prévoient la mise en œuvre d'une sylviculture adaptée à la conservation des habitats forestiers. La gestion en futaie irrégulière ou jardinée des zones de production et la mise en repos ou en zone de protection d'une grande partie du massif assurent la conservation des habitats forestiers. La remise en cause de ces pratiques dans les révisions de plan d'aménagement est une menace pour la qualité des milieux forestiers présents sur les sites (régularisation des peuplements).

⇒ Le prélèvement de bois.

Certains habitats très sensibles nécessitent une absence totale de prélèvement de bois. C'est le cas notamment des forêts de ravins. A noter que les coupes, mêmes si elles restent rares et localisées, induisent un risque pour les habitats forestiers et leur conservation. Risques qui devra être pris en compte lors des travaux.

⇒ Les dessertes forestières.

Le tracé de piste de dessertes forestières au travers ou à proximité d'habitats instables est une menace pour leur conservation.

⇒ Déséquilibre sylvocynégétique.

Une trop forte pression d'ongulés peut entraîner une diminution nette des capacités de régénération naturelle et modifier les caractéristiques des habitats forestiers notamment la diversité des essences présentes.

⇒ Hybridation.

Il existe des risques d'hybridation entre les espèces autochtones et les espèces introduites notamment dans le cas des résineux. Si elle a lieu cette hybridation peut conduire à la disparition d'essences pyrénéennes.

7.1.2.4. Les milieux rocheux.

Ces habitats rocheux, relativement préservés de part leur situation topologique, peuvent toutefois être menacés par une augmentation de la fréquentation humaine liée à l'installation de matériel d'escalade. Il faudra donc être vigilant lors de la réalisation de ces aménagements sportifs.

7.1.3. Hiérarchisation.

****	PRIORITE TRES FORTE	<i>Habitat ponctuel sur le site, de grand intérêt, et subissant ou pouvant subir des dégradations à court terme</i>
***	PRIORITE FORTE	<i>Habitat rare et/ou soumis à des menaces quant à sa préservation</i>
**	PRIORITE MOYENNE	<i>Habitat dans un bon état de conservation mais qui pourrait être menacé à plus ou moins long terme</i>
*	ABSENCE DE PRIORITE	<i>Habitat dans un bon état de conservation et dont la pérennité n'est pas remise en cause</i>

Les tableaux ci-contre et ci-dessous présentent la hiérarchisation des habitats et des habitats d'espèces.

Priorité d'action	Habitats d'espèces d'intérêt communautaire.
***	Le Lézard Pyrénéen de Bonnal, Le Desman des Pyrénées, Le Versperllion de Bechstein, La Barbastelle, Le petit Rhinolophe, Les Bryophytes.
**	La Rosalie des Alpes*, Damier de la Succise
*	L'Androsace des Pyrénées, L'aster des Pyrénées*

Tableau 19 : Hiérarchisation des Habitats d'espèces.

7.2. Les grands objectifs de gestion du site.

- ⇒ **Maintenir et restaurer les habitats tourbeux et para-tourbeux.**
- ⇒ **Maintenir les conditions d'un équilibre Pelouses/landes.**
- ⇒ **Préserver la diversité des habitats forestiers et la variabilité de leur structure.**
- ⇒ **Maintenir des conditions stationnelles favorables au développement des habitats rocheux.**

Activités humaines	Pratiques favorables	Pratiques défavorables
Sylviculture	<ul style="list-style-type: none"> - Exploitation peu intensive - De nombreuses parcelles sont en repos ou hors sylviculture. - Gestion irrégulière - Maintien d'arbre mort - Application des règles de gestion Grand Tétras 	<ul style="list-style-type: none"> - Intensification des pratiques. - Aménagement de piste forestière.
Pastoralisme	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des pâturages d'altitude par les animaux domestiques. - Réouverture de certains milieux par la pratique des écobouages ou des gyrobouages 	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution du chargement sur les estives. - Modification de la conduite des troupeaux entraînant une sur ou sous utilisation des pâturages. - Utilisation de produits chimiques pour le déparasitage des animaux.
Production Hydroélectrique	Gestion des débits d'étiage.	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de l'hélicoptère pour la visite des ouvrages.
Station de ski	<p>- Même si ces activités de loisir entraînent une fréquentation accrue du site à différents niveaux, elles sont aussi une plateforme de communication « Natura 2000 ». L'ensemble des pratiquants peuvent être l'objet d'informations sur la conservation des habitats et des habitats d'espèces et le maintien de la biodiversité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation de la fréquentation humaine. - Risques de collision avec les infrastructures. - Utilisation de procédures de déclenchement des avalanches défavorables aux espèces.
Randonnées (estivales et hivernales)		<ul style="list-style-type: none"> - Concentration de la fréquentation humaine sur les sentiers balisés.
Escalade/Alpinisme		<ul style="list-style-type: none"> - Risques de dérangement des nichés et de dégradation de certains habitats et habitats d'espèces des milieux rocheux
Survol du site (parapente/vol libre)		<ul style="list-style-type: none"> - Risques de dérangement des nichés lors du survol des falaises.

Tableau 20 : interaction enjeux humain et écologique.

8. Enjeux humains

Le territoire des sites Natura 2000 est très largement utilisé par l'Homme pour de la production ou des loisirs. L'enjeu humain y est important et doit être pris en compte dans la mise en œuvre des mesures de conservation.

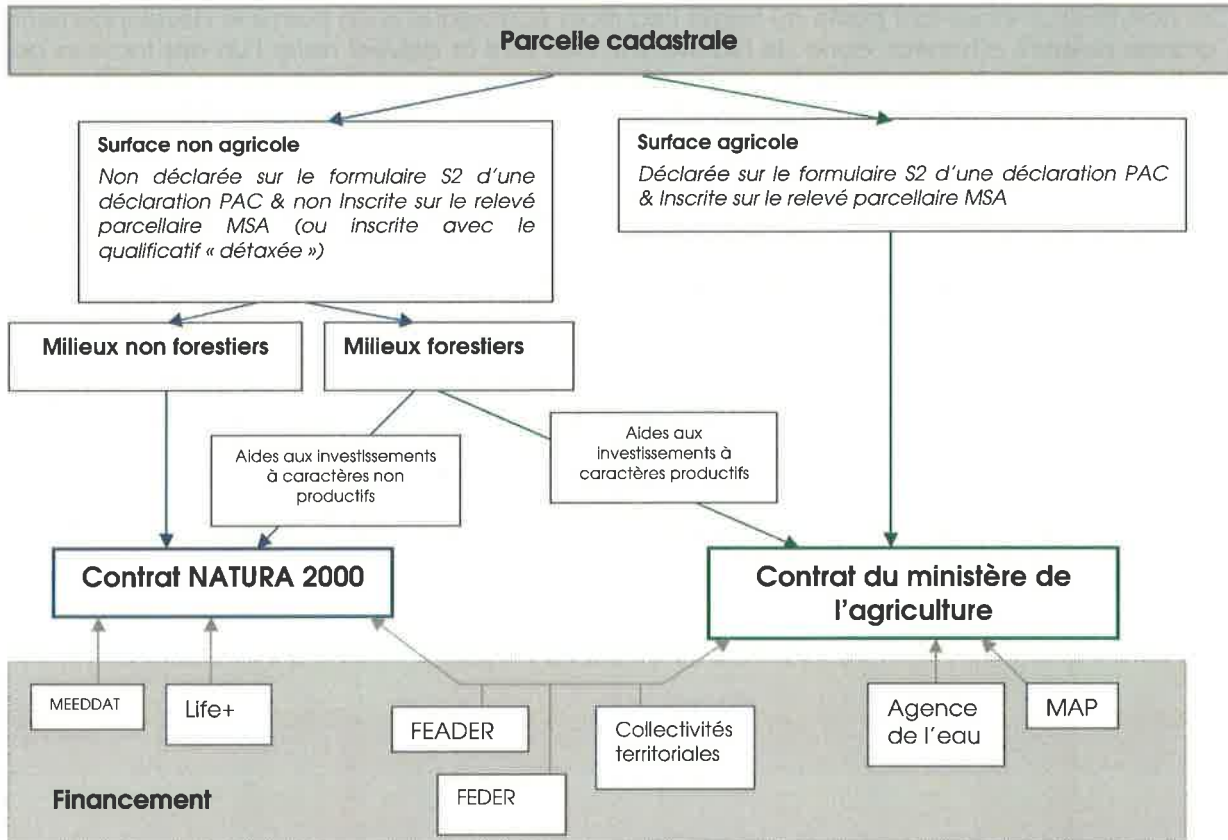
La production, et notamment la production pastorale et sylvicole a fortement participé à la richesse des sites. Ces activités humaines font partie du fragile l'équilibre écologique qui a permis le développement d'une grande diversité d'habitat, donc de biodiversité. Elles sont et doivent rester l'un des facteurs de conservation des habitats. Bien entendu, la modification des pratiques induit une modification de l'équilibre et un risque de dégradation des habitats que l'on doit protéger. Aujourd'hui, ces dégradations restent ponctuelles sur le territoire.

Autre production, La production hydroélectrique et ses infrastructures ont un impact mineur sur les habitats. La fréquentation humaine qu'ils impliquent et notamment la visite des ouvrages par hélicoptère sont des éléments de menaces pour la conservation des espèces mais qui restent nécessaires pour la sécurité des installations.

Au niveau des activités de loisir, il est indéniable qu'elles participent au développement économique du canton de Luchon. La station de ski, les aménagements de sentiers etc ... sont indispensables à ce développement qui entraîne en contre partie une augmentation des menaces.

Le tableau ci-contre synthétise les principales interactions entre les enjeux écologiques et les enjeux humains.

Les actions



9. Le programme d'action

9.1. Mise en œuvre des directives.

Code de l'environnement. Art L 414.1

(...) V. - Les sites Natura 2000 font l'objet de mesures destinées à conserver ou à rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui ont justifié leur délimitation. Les sites Natura 2000 font également l'objet de mesures de prévention appropriées pour éviter la détérioration de ces mêmes habitats naturels et les perturbations de nature à affecter de façon significative ces mêmes espèces. Ces mesures sont définies en concertation notamment avec les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés ainsi qu'avec des représentants de propriétaires et exploitants des terrains inclus dans le site. (...) Les mesures sont prises dans le cadre des contrats ou des chartes prévus à l'article L. 414-3 ou en application des dispositions législatives ou réglementaires, notamment de celles relatives aux parcs nationaux, aux réserves naturelles, aux biotopes ou aux sites classés.

L'Etat français a retenu la voie de la contractualisation pour répondre aux exigences des directives Habitats et Oiseaux. Cette notion de contrat permet de justifier l'octroi d'aides économiques en contrepartie d'un engagement et ou d'actions favorables à la conservation des habitats ou des habitats d'espèce. Ce choix de l'Etat est aussi révélateur d'une stratégie d'association des acteurs locaux dans la démarche Natura 2000, plutôt que la contrainte unilatérale d'un Etat mettant sous « cloche » l'environnement.

9.1.1. Les contrats.

Les contrats qui portent sur des terrains inclus dans le périmètre des sites Natura 2000 sont des contrats administratifs. Ils permettent à l'Etat de faire face à sa mission d'intérêt général. Les cocontractants sont l'Etat et le titulaire d'un droit sur la chose (en l'occurrence la parcelle). Le titulaire du droit peut être le propriétaire du bien (droit de propriété) ou être titulaire d'un bail (Bail rural).

En fonction de l'utilisation du bien, les contrats peuvent prendre des formes différentes et surtout faire appel à des financements distincts. On compte principalement deux types de contrat : les contrats Natura 2000 qui émanent du Ministère de l'Environnement, du Développement et de l'Aménagement Durable (MEEDDAT) et les contrats agricoles venant du Ministère de l'Agriculture (MAP). Le schéma ci-contre présente les différents types de contrat et leurs financements respectifs.

9.1.2. Les autres mesures.

La mise en œuvre du document d'objectifs nécessite des mesures qui ne sont pas directement rattachées à la conservation des habitats naturels. C'est le cas notamment des mesures d'animation globale sur le site, de communication, de vulgarisation des informations ou encore de suivi du document d'objectifs.

9.1.3. Les outils financiers.

Les outils financiers qui seront utilisés pour financer les mesures du DOCOB sont essentiellement programmés sur la période 2007-2013 (période budgétaire de l'Union Européenne).

9.1.3.1. Les crédits européens

9.1.3.1.1. FEADER.

(Fond Européen Agricole de Développement Rural)

Ce fond doit assurer le financement du nouveau RDR (Règlement de Développement Rural) pour la période 2007-2013 au niveau Européen. Il est rediscuté au niveau national au travers d'un Plan Stratégique National (PSN) et d'un Programme de Développement Rural Hexagonale (PDRH) qui définissent des objectifs pour la période.

Les objectifs de ce fond s'appuient sur quatre axes :

- ⇒ **AXE 1** : compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture : *renforcer et dynamiser le secteur agroalimentaire.*
- ⇒ **AXE 2** : Gestion de l'espace rural et de l'environnement : *Préserver un espace rural agricole et forestier varié et de qualité, en recherchant un équilibre entre les activités humaines et l'utilisation durable des ressources naturelles*
- ⇒ **AXE 3** : Diversification de l'économie rurale et qualité de vie en zone rurale : *maintenir et développer l'attractivité des territoires ruraux, pour les positionner comme des pôles de développement, en s'appuyant sur la diversité des ressources, des activités et des acteurs.*
- ⇒ **AXE 4** : LEADER : *combinaison des différents secteurs de l'économie, mettre à profit les forces et les opportunités spécifiques des territoires et s'appuyer sur les acteurs locaux regroupés au sein d'un partenariat.*

Les financements Natura 2000 émaneront essentiellement de l'AXE 2 avec les MAE pour les parcelles agricoles et les mesures pour les parcelles forestières (mesure 214 et 227 du PDRH) et de l'AXE 3 pour les contrats non agricole et l'animation des Docobs (mesure 323 du PDRH). Ces financements Européens seront toujours associés à un cofinancement national ou local.

9.1.3.1.2. LIFE +.

Ce fond est unique pour le financement de l'environnement de l'Union Européenne. Il est mobilisable sur des actions qui ne peuvent être financées par d'autres fonds.

9.1.3.1.3. FEDER.

Le Fond Européen de Développement Régional mentionne Natura 2000 dans son règlement du 5 juillet 2006 sur les articles 4, 5 et 6 pour des financements structurant au niveau régional.

9.1.3.2. Les crédits de l'Etat.

Le Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) ainsi que le Ministère de l'Agriculture et de la pêche (MAP) sont pourvoyeurs de fonds pour la mise en œuvre des mesures de conservation. Ces crédits peuvent être utilisés seuls ou en complément d'autres fonds.

Le MEEDDAT intervient sur les contrats Natura 2000, les crédits dédiés à l'animation et les études (BOP 181).

Le MAP intervient pour le financement de la PHAE (Prime Herbagère Agri-Environnementale) les mesures Agri-environnementales, et le plan de soutien à l'économie de montagne (BOP 154).

Le Plan de Soutien à l'Economie de Montagne est un programme d'action 2007-2013 qui est destiné à soutenir l'activité agricole en zone de montagne pour le massif pyrénéen. Il est financé par des enveloppes Européennes et nationales pour un montant de 33 millions d'euro sur la période pour la région Midi-Pyrénées. Ses trois domaines d'intervention sont : l'animation (animation foncière, services pastoraux ...), le financement du gardiennage sur les estives et les Améliorations Pastorales

9.1.3.3. Les crédits de l'agence de l'eau.

L'agence de l'eau met en place un programme d'action qui permet de financer des mesures favorables au maintien de la qualité des eaux. L'agence intervient en co-financement du FEADER

9.1.3.4. Les crédits des collectivités locales.

Les collectivités locales peuvent être sollicitées pour apporter un complément d'aide aux actions mises en œuvre dans le Docob. Elles peuvent aussi élargir à un cofinancement Européen.

9.2. Fiches action.

Les fiches action précisent les actions qui seront éligibles aux financements décrits ci-dessus.

(Carte 16 : localisation des actions et mesures)

Liste des fiches action :

⇒ **Maintien des milieux agro-pastoraux favorables**

Est1 sensibiliser les éleveurs aux enjeux de conservation

Est2 maintien de l'ouverture des habitats agro-pastoraux

Est3 prise en compte des enjeux d'espèces lors de la programmation des travaux d'entretien en estive

Est4 élaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation.

Est5 maintien de prairies de fauches de montagne.

Est6 Préserver le réservoir alimentaire des Chiroptères.

⇒ **Maintien d'un milieu forestier favorable.**

For1 Gestion forestière favorable à la conservation des espèces sylvicoles

For2 créer une pépinière d'essences pyrénéennes

⇒ **Réhabilitation des habitats tourbeux**

Tourb1 rétablir le fonctionnement hydrique d'une tourbière

Tourb2 Restaurer et suivre l'évolution d'un bas-marais alcalin.

⇒ **Maîtriser la fréquentation sur le site**

Freq1 information des usagers de la montagne

Freq2 gestion des déchets

⇒ **Gestion des infrastructures.**

Infra1 gestion des infrastructures légères

Infra2 gestion des risques de collision

Infra3 veille sur les aménagements lourds.

⇒ **Connaissance et suivi d'espèces**

Suivi1 Suivi des populations de lagopèdes.

Suivi2 mise en place de protocole de suivi pour les espèces sylvicoles

Suivi3 suivi de la qualité de l'eau

Suivi4 compléments d'inventaire

Suivi5 suivi général des habitats et des habitats d'espèces à mi-parcours du Docob

⇒ **Animation et communication.**

Anim1 Animation du document d'objectif

Com1 Information et communication générales

Com2 rédaction d'un bulletin d'information

Com3 proposer des outils pédagogiques et accompagner les enseignants sur des projets liés à Natura 2000.

⇒ **Mesures de réintroduction de l'ours Brun**

Ours mise en œuvre des mesures liées au plan de restauration et de conservation de l'ours brun.

Points importants :

- Le coût des actions est estimatif et maximal. Par ailleurs, le financement des actions proposées dans le présent document n'est pas acquis : les outils financiers mentionnés dans les fiches actions ne sont susceptibles d'être mobilisés qu'après instruction des dossiers de demande d'aide par les services compétents.

- Les actions proposées peuvent être liées à la Directives Habitats, à la Directive Oiseaux ou au deux. Dans chacune des fiches actions, la destination de l'action vous est précisée de la façon suivante :

Action	N°	Libellé de l'action	DH/DO
--------	----	---------------------	-------

DH/DO => pour les deux directives
DO => Directive oiseaux
DH => Directive Habitats.

Chacune des actions présentées a été hiérarchisées en fonction de sa priorité pour la conservation des habitats et des habitats d'espèces. Cette hiérarchisation est un élément d'orientation des financements Natura 2000 sur les sites.

- ⇒ Priorité 1 : Action prioritaire et dont la mise en oeuvre est indispensable pour s'assurer de la conservation des habitats et des habitats d'espèces
- ⇒ Priorité 2 : Action dont la mise en oeuvre participera à la conservation des habitats.
- ⇒ Priorité 3 : Action pour aller un peu plus loin.

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : tous les habitats agro-pastoraux. DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	Former les éleveurs estivants ainsi que les gestionnaires de Groupements Pastoraux aux enjeux de conservation de la biodiversité sur les sites. Ces formations seront l'occasion d'apports théoriques et pratiques sur le rôle du pastoralisme en milieu montagnard. Les visites de terrain et les échanges avec des intervenants naturalistes devront composer la base du programme de formation. Les thématiques à aborder seront les suivantes (liste non exhaustive) : <ul style="list-style-type: none"> - Appréhender le rôle du pâturage dans le maintien de la biodiversité. - Visualiser les externalités positives et négatives du pastoralisme. - Analyser les risques du surpâturage de certains secteurs comme les lisières forestières, les zones de crête ou les zones de nidification des Lagopèdes Alpin. - ...
Pratiques actuelles :	Néant.
Changements attendus :	Associer les éleveurs aux enjeux de conservation.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif des engagements :

Est	1.1	Réalisation de journées d'échanges sur le terrain Recherche de la thématique et des intervenants. Préparation des documents et de l'animation <i>Coût 2j technicien par an + coût des intervenants</i>
------------	------------	---

Nature de l'action :	Information
Maître d'ouvrage,	Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne ...
partenaires :	Associations Naturalistes, ONF, ONCFS, DIREN, DDAF, Conservatoire Botanique ...
Modalité de l'aide :	Formation VIVEA.
Montant de l'aide :	Sur justificatifs.
Outils financiers :	VIVEA (structure de formation des exploitants agricoles)
Durée de mise en œuvre :	6 réunions sur la durée de validité du Document d'Objectifs.
Objets de contrôles :	Invitations, comptes rendus des réunions.
Indicateurs de suivi :	Evaluation de la formation.
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre d'exploitants ayant participé.

Propositions élaborées 21 juin 2007 et 30 novembre 2007 pour la DO
dans le cadre : Groupe de travail pastoralisme de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	aide	Prise en charge	coût
Est1.1	6 720 € (12 stagiaires sur 5 journées)	En moyenne 14€/h/stagiaire	A évaluer en fonction du programme de la formation

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : ensemble des habitats agro-pastoraux, Chiroptères. DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	Maintenir le pastoralisme et par conséquent le chargement animal sur ces zones. Le pâturage est l'une des conditions de base nécessaire à la conservation globale des habitats agro-pastoraux. Le soutien de cette activité pastorale implique : <ul style="list-style-type: none"> - D'assurer l'emploi de gardiens. Ces derniers étant garants d'une conduite et d'une protection efficace des troupeaux. - d'inciter les éleveurs à monter en estive en leur faisant bénéficier d'un soutien financier et d'une estive correctement structurée. - d'accompagner le fonctionnement collectif des estives par un travail d'animation.
Pratiques actuelles :	La totalité des groupements pastoraux située dans le périmètre des sites est engagée dans la mesure PHAE1 (prime à l'herbe agri-environnementale). Celle-ci a été engagée en 2003 pour 5 années sur les surfaces des estives et faisait suite à la PMSEE (prime au maintien des élevages extensifs). Cette PHAE est valorisée en cas de gardiennage par un salarié. Les groupements pastoraux bénéficient du service animation pastorale de la Chambre d'Agriculture.
Changements attendus :	Maintien des chargements et de la population pastorale. Maîtrise des équilibres entre les habitats naturels (pelouses, landes, forêts)
Périmètre d'application :	Voir la carte de localisation des mesures.

Descriptif des engagements :

Est	2.1	<p>Prime Herbagère Agri-Environnementale 2 :</p> <p>Engagement des Groupements Pastoraux en PHAE2 selon le cahier des charges des entités collectives validé en Haute-Garonne.</p> <p>La surface potentiellement engageable sur les sites est de 7 500 ha</p> <p>Dans le cadre des estives, la PHAE2 permet de rémunérer le maintien d'un chargement sur les zones pastorales. Les groupements pastoraux s'engagent pour 5 ans dans l'une des plages de chargement décrites ci-dessous :</p> <p>0.4<=PHAE2-GP1<=1.4 0.15<=PHAE2-GP2<0.45 0.03<=PHAE2-GP3<0.18</p> <p>pour les engagements, voir le cahier des charges « PHAE2 collective » en annexe de ce document.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : en fonction du chargement PHAE-GP1 = 60.80 €/ha Ou PHAE-GP2 = 45.60 €/ha Ou PHAE-GP3 = 19 €/ha</i></p>
------------	------------	--

Est	2.2	<p>Gardiennage et conduite des troupeaux sur les zones d'estives</p> <p>La mise en place d'un gardiennage sur les structures pastorales a un effet positif sur la conduite des troupeaux et le maintien de l'ouverture de certains espaces moins appétants. Souvent salarié sur la zone, le coût de l'emploi d'un berger est élevé. La prise en charge d'une partie de ce coût permettra de maintenir cette pratique sur le long terme.</p> <p><i>Coût : à estimer en fonction du nombre de gardiens sur les sites.</i></p>
Est	2.3	<p>Animation pastorale</p> <p>Le service d'animation pastorale doit soutenir les groupements Pastoraux dans leurs démarches administratives et le montage de projet. Il est important qu'un travail d'animation soit mis en place notamment sur le GP du Mail de Cric pour lui assurer une certaine pérennité.</p> <p><i>Coût : 1etp technicien par an sur le département de Haute-Garonne.</i></p>
Est	2.4	<p>Améliorations pastorales</p> <p>Les investissements sur les zones pastorales doivent être soutenus afin de faciliter les conditions de travail des éleveurs et des gardiens</p> <p>Ils peuvent aussi avoir une importance dans le maintien de certains habitats notamment pour les clôtures ou les points d'abreuvement.</p> <p>Une liste des investissements prévus au moment de la rédaction du Docob est visible en annexe de ce document.</p> <p>Dans le cadre du document d'objectifs, les projets d'investissement sur les zones d'estives devront faire obligatoirement l'objet d'un diagnostic écologique (voir mesure Infra1.2 et Infra3.1). Il faudra être particulièrement vigilant sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le positionnement et le type de clôtures. - La localisation des opérations de débroussaillage. - Le tracé des chemins pastoraux. - L'aménagement des abreuvoirs. - La réalisation des évaluations d'incidence pour les projets y étant soumis. <p><i>Coût : sur facture.</i></p>

Nature de l'action :	Est 2.1 : mesure contractuelle de gestion obligatoire Est 2.2 : mesure contractuelle de gestion optionnelle Est 2.3 : action d'animation Est 2.4 : mesure d'incitation.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Groupements Pastoraux, Chambre d'Agriculture ...
Modalité de l'aide :	Est2.1 : mesure surfacique. Est2.2 : prise en charge sur justificatifs. Est2.4 : prise en charge sur justificatifs.
Montant de l'aide :	Est2.1 : en fonction de la mesure Est2.2 : en fonction du type de gardiennage Est2.4 : 80 % du montant des factures

Outils financiers :	FEADER, FEDER, FNADT, MAP, Collectivités territoriales, PSEM ...
Durée de mise en œuvre :	Mesure Est1.1 : engagement de 5 ans Mesure Est1.2, 1.3 et 1.4 : 6 ans
Objets de contrôles :	Engagement des Groupements Pastoraux dans les mesures contractuelles. Emargement à des subventions d'équipement pour les outils pastoraux.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surface engagée, nombre de gardiens employés, nombre d'investissements réalisés.

Propositions élaborées

dans le cadre :

Groupes de travail des 21 juin 2007, 12 juillet 2007, 30 novembre 2007.

Groupes de travail pastoralisme et faune/flore.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Est2.1	Estimation de 738 705 € pour 5 ans	-	-
Est2.2	Le montant de l'aide sera plafonnée à : 2 200 € /mois/berger 1 100 €/mois/prestataire de service Estimation de 180 000 € pour 6 ans et 6 bergers sur 5 mois	50 %	Coût de l'emploi d'un berger (salaire brut + charges patronales)
Est2.3	-	80 %	1 etp sur la Haute- Garonne
Est2.4	A évaluer	80 %	A évaluer

Action EST3 Prise en compte des enjeux espèces et habitats lors de la programmation des Écobuages en estive ZPS/ZSC

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : ensemble des habitats agro-pastoraux, Chiroptères. DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.
Objectifs :	La gestion des espaces agro-pastoraux conduit à réaliser des travaux d'entretien des estives. Ces travaux peuvent être mécaniques (gyroboyage) ou utiliser le feu (écobuage). Ces travaux permettent de maintenir la mosaïque d'habitats plus ou moins ouverts, favorables à la conservation des espèces visées par le document d'objectifs. Cependant la mise en œuvre de ces travaux peut avoir des impacts assez importants sur les espèces si ils ne respectent pas certaines préconisations. Il faudra par exemple absolument éviter le nettoyage de grandes étendues au profit de travaux en tâche afin de maintenir la mosaïque.
Pratiques actuelles :	Les écobuages sont soumis sur le canton de Bagnères de Luchon au passage en commission locale d'écobuage.
Changements attendus :	Meilleure prise en compte des enjeux espèces lors de la programmation et de la réalisation des entretiens en estive.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Est	3.1	<p>Réalisation de diagnostics écologiques sur les zones faisant l'objet d'un projet d'écobuage.</p> <p>Ce diagnostic devra contenir à minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Description des travaux prévus. - La cartographie des habitats et habitats d'espèces de la zone concernée et du périmètre proche (au moins 100 m). - Le taux de recouvrement des différentes strates. - Des préconisations de mise en œuvre du projet. - Si nécessaire des propositions de réouverture en adéquation avec le milieu (augmentation de la pression animale, débroussaillage pieds à pieds ...). <p>Ces diagnostics devront être présentés en commission locale d'écobuage pour y être validés.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1j technicien par diagnostic</i></p> <p style="text-align: right;"><i>500 €</i></p>
------------	------------	--

Nature de l'action :	diagnostic
Maître d'ouvrage,	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne...
partenaires :	structure animatrice, AREMIP, experts naturalistes...
Modalité de l'aide :	Convention d'animation pastorale.

Montant de l'aide :	500 € par diagnostic.
Outils financiers :	PSEM.
Durée de mise en œuvre :	6 années.
Objets de contrôles :	néant
Indicateurs de suivi :	Réalisation des diagnostics.
Quantitatifs et qualitatifs	Présentation et validation des diagnostics en CLE.

Propositions élaborées 21 juin 2007, 12 juillet 2007, 30 novembre 2007,
dans le cadre : Groupes de travail pastoralisme de la DH.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Est3.1	2 400 € pour 6 diagnostics	80 %	500 €x nombre de diagnostic à réaliser.

Action Est4 Elaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation. ZSC

Habitats et habitats d'espèces concernés	DH : 36.311 / 36.312 / 36.314 / 34.322J / 34.323J / 34.325J / 34.332G / 36.4112 / 36.434 / 31.21 / 31.411 / 31.412 / 31.42 / 31.44. DO : Perdrix grise des Pyrénées, Lagopède Alpin, Grand Tétras, Rapaces
Objectifs :	Ajuster les pratiques pastorales à des enjeux de conservations ponctuels. Sur la base d'un diagnostic pastoral, un plan de gestion de l'estive sera élaboré. Cet outil de gestion fournira aux éleveurs et aux gardiens des estives les éléments de conduite des animaux qui permettent de répondre aux besoins de conservation des habitats naturels. Sur les points « sensibles » relevés par le diagnostic, il sera possible de contractualiser des mesures correctives.
Pratiques actuelles :	Globalement, l'inventaire réalisé sur les sites révèle une action positive des pratiques pastorales sur le maintien des habitats naturels. Cependant certains habitats, sur certains secteurs, subissent une altération due au parcours des animaux domestiques. Ces phénomènes de surpâturage impliquant un piétinement excessif ou de sous pâturage jouent directement sur l'équilibre des milieux et la mosaïque des habitats. Un réajustement des pratiques sur la base d'un diagnostic accepté par les éleveurs permettra de répondre aux enjeux de conservation en ajustant les pressions de pâturage.
Changements attendus :	Ajustement des pratiques pour le maintien des habitats et des habitats d'espèces.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Est	4.1	<p>Réaliser un plan de gestion de l'estive à partir d'un diagnostic pastoral et des préconisations du document d'objectifs.</p> <p>Ce plan de gestion devra être issu du croisement entre les données d'un diagnostic pastoral et les données de l'inventaire naturaliste réalisé dans le cadre du document d'objectifs.</p> <p>Ce plan de gestion contiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse des pratiques pastorales actuelles (quartier, périodes d'utilisation, cabanes, clôtures, cheptels transhumants ...) - Une cartographie des valeurs fourragères (réalisée à partir de la cartographie des habitats naturels) - Une cartographie des enjeux de gestion qui met en avant les problématiques de sur et de sous pâturage. - Des préconisations de gestion en terme de période d'utilisation, de chargement instantané de durée d'abrouissement. <p>7 diagnostics pastoraux et plans de gestion sont à réaliser sur la zone.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : Réalisation du diagnostic pastoral et du plan de gestion, Coût à évaluer en fonction de l'estive L'aide sera plafonnée à un coût de 6 000€ par plan de gestion</i></p>
------------	------------	---

Est	4.2	<p>Valoriser le soutien au gardiennage.</p> <p>La mise en œuvre des préconisations du plan de gestion de gestion de l'estive doit s'accompagner d'une majoration du soutien au gardiennage. Cette majoration serait justifiée par le travail complémentaire du gardien et des éleveurs pour réaliser une conduite de troupeau respectant le plan de gestion.</p> <p><i>Coût : 75 % du coût du gardiennage lorsque la gestion pastorale permet la prise en compte des enjeux Natura 2000 avec un plafond de 2200€ par salarié et par mois (1100€ pour les prestataires de services)</i></p>
Est	4.3	<p>Assurer des pratiques de conduite du troupeau permettant de maintenir les milieux naturels ouverts ou semi-ouverts dans un bon état de conservation.</p> <p>La mise en œuvre de cette mesure est obligatoirement associée à la mesure Est3.1</p> <p>Selon les préconisation du plan de gestion, il sera mis en œuvre la mesure : MP_N880_PATURAGE « ajustement de la pression de pâturage sur des surfaces à enjeux ».</p> <p>Cette mesure doit permettre d'ajuster les pratiques pastorales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En limitant le surpâturage de certains secteurs (zone de crête, pourtour des milieux humides, landes à Azalée) - En augmentant la pression sur des zones en déprise pastorale (pelouses à Brachypode, Landes à Rhododendron) <p>La réussite de cette action peut passer par la mise en défens de zone ou au contraire la conduite en pâturage serré. Dans ces cas, il est nécessaire d'utiliser des clôtures mobiles qui aideront dans leur travail le gardien et ses chiens de troupeau.</p> <p>Ces clôtures mobiles sont financées par le PSEM.</p> <p>Dans certains cas il peut être envisagé de mettre en œuvre la mesure : MP_N880_DEFENS « mise en défens d'habitats ou d'habitats d'espèces remarquables »</p> <p>Sur les secteurs avec un enjeu de réouverture => le feu va maintenir ouverts des milieux soumis à la pression des ligneux bas et assurer l'appétence de certaines espèces de graminées. La pratique de l'écobuage peut être préconisée si l'on est assuré d'un maintien de la pression de pâturage sur la zone.</p> <p>Face aux enjeux de conservation, il est nécessaire que cette pratique suive certaines recommandations qui permettront de maintenir les habitats et habitats d'espèces d'intérêt communautaire (cf action Est3).</p> <p>Cette pratique peut faire l'objet de la mesure : MP_N880_ECO « restauration des habitats par écobuage ».</p> <p>Les habitats naturels potentiellement concernés par cette mesure sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 35.1 Pelouses acidiphiles fermées - 36.314 Pelouses pyrénéennes fermées à Festuca eskia (Gispet) - 34.322 J Pelouses du Mesobromion des Pyrénées occidentales - 31.21 Lande à Callune et Genêt poilu.

Nature de l'action :	Est4.1 : mesures obligatoires Est4.2 : Mesures incitatives. Est4.3 : Mesures contractuelles.
Maître d'ouvrage,	Groupements pastoraux.
partenaires :	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne, structure animatrice.
Modalité de l'aide :	Est4.1 : Convention d'animation pastorale et/ convention d'animation du Docob. Est4.2 : Justificatifs Est4.3 : MAEt
Montant de l'aide :	Sur justificatifs
Outils financiers :	PSEM, FEADER, MAP, MEEDDAT
Durée de mise en œuvre :	5 ans pour les mesures contractuelles. Sur la période 2007 2013 pour les autres.
Objets de contrôles :	Justificatifs et contrôles des engagements MAEt
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de plans de gestion réalisés. Gardiens employés avec suivi d'un plan de gestion. Contractualisation des groupements pastoraux

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail pastoralisme de la DH
Groupes de travail DO des 21 juin 2007 et 30 novembre 2007

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	aide	Prise en charge	coût
Est4.1	31 500 €	75 %	6 000 € X 7
Est4.2	Le montant de l'aide sera plafonnée à : 2 200 € /mois/berger 1 100 €/mois/prestataire de service estimation à 90 000 € pour 6 ans pour 6 bergers sur 5 mois	25 %	Coût de l'emploi d'un berger (salaire brut + charges patronales)
Est4.3	A évaluer en fonction des engagements.		

Habitats et habitats d'espèces concernés :	38.3 Prairies de fauche de montagne
Objectifs :	Maintenir la biodiversité floristique et faunistique des prairies de fauche de montagne par la fauche. Le maintien de la fauche sur les parcelles mécanisables doit être associé à une limitation plus ou moins totale de la fertilisation. Sur les parcelles non mécanisables, le retour à une fauche pédestre peut être envisagée. Cependant la forte diminution de la main d'œuvre sur les exploitations agricoles rend ce retour difficilement réalisable sans une forte volonté de l'exploitant et une rémunération conséquente.
Pratiques actuelles :	Cet habitat est le fruit d'un équilibre de pratiques agricoles extensives avec une fertilisation NPK très limitée et une fauche tardive. Une augmentation de la fertilisation (minérale ou organique par la pâture) conduit à une perte de diversité biologique de la prairie Sur le site FR7300881, les parcelles mécanisables sont toujours fauchées. Au contraire, les prairies non mécanisables ont vu leur exploitation déviée de la fauche vers la pâture, notamment au printemps et à l'automne pour la montée et la descente des animaux de l'estive.
Changements attendus :	Maintien ou restauration de la fauche et/ou de la pâture sur les prairies.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Est	5.1	Mise en œuvre d'une mesure de réduction de la fertilisation. Voir cahier des charges : MP_N880_PRAIRIES « Gestion de prairies avec limitation de la fertilisation totale ». <i>Coût : 2 614.05€/an sur 5 ans</i>
------------	------------	--

Nature de l'action :	Mesure contractuelle de gestion
Maître d'ouvrage,	Exploitants agricoles
partenaires :	Chambre d'Agriculture de Haute Garonne, DDAF...
Modalité de l'aide :	Aide surfacique
Montant de l'aide :	264.58 € / hectare engagé
Outils financiers :	PDRH
Durée de mise en œuvre :	5 ans
Objets de contrôles :	Contrôle en fonction des engagements et contrôle terrain.
Indicateurs de suivi :	Nombre de contrats réalisés.
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées

dans le cadre :

Des groupes de travail Faune/Flore et Pastoralisme

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Est5.1	13 070 €	-	-

Action	Est6	Préserver le réservoir alimentaire des chiroptères	ZSC
---------------	-------------	---	------------

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Chiroptères
Objectifs :	Créer un observatoire des produits anti-parasitaires et de leur impact sur les populations d'insectes. Vulgariser les informations sur les impacts environnementaux des produits de traitements préventifs des animaux et proposer aux éleveurs des solutions alternatives en intégrant les notions de rémanence, de coût et d'efficacité.
Pratiques actuelles :	Les éleveurs utilisent des produits de traitement anti-parasitaire préventifs avant de faire monter les animaux en estive. Ces derniers sont nécessaires pour s'assurer à la fois de la bonne santé des animaux et de leur potentiel de production. Les produits utilisés ont des durées de rémanence variable en fonction de la molécule utilisée et du mode d'application. Ils peuvent se retrouver dans les déjections des animaux et atteindre l'entomofaune coprophage (réservoir alimentaire des chiroptères notamment).
Changements attendus :	Intégrer la notion de rémanence des produits dans le milieu naturel dans le choix de traitement des animaux par les éleveurs au même titre que leur efficacité et leur coût.
Périmètre d'application :	Périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Est	6.1	<p>Travailler en collaboration avec la Direction des Services Vétérinaire et les Groupements de Défense Sanitaire sur la problématique des produits de traitement préventif contre les parasites. Ce travail doit être conduit en plusieurs étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etablir un recueil bibliographique des expérimentations sur la rémanence des produits de traitement. - Etablir la classification des produits en fonction de leur impact sur l'environnement. - Proposer des solutions d'application limitant l'impact sur l'environnement. - Analyser l'impact du changement de produit en terme économique et d'efficacité. - Diffuser auprès des vétérinaires et des éleveurs une information complète sur l'utilisation des produits et les préconisations « environnementales » d'utilisation. <p>L'objectif final étant de restituer aux éleveurs des informations vulgarisées lors de réunion de formation.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à évaluer</i></p>
------------	------------	---

Nature de l'action :	Information/formation
Maître d'ouvrage, partenaires :	Chambre d'agriculture de Haute Garonne
Modalité de l'aide :	Aide à la formation
Montant de l'aide :	A évaluer
Outils financiers :	Fond VIVEA

Durée de mise en œuvre :	6ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de sessions de formation organisée.
Quantitatifs et qualitatifs	Fiches d'évaluation des formations.

Propositions élaborées
dans le cadre : Des groupes de travail Pastorallisme et Faune/Flore.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Est6.1	1 344 € par journée Estimation à 2 journées sur les 6 ans 2 688 €	En moyenne 14€/h/stagiaire	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	<p>DH : Habitats forestiers, Chiroptère (Barbastelle et Vespertillon de Bechstein), Bryophytes, Rosalie des alpes, Desman des Pyrénées.</p> <p>DO : Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, Bondrée Apivore, Millan Royal, Circaète Jean le Blanc.</p>
Objectifs :	<p>Maintenir une gestion forestière favorable à la conservation des habitats d'espèces.</p> <p>La structure et la gestion forestière sur le site de la ZPS assurent actuellement le maintien de conditions stationnelles favorables pour la conservation des habitats et des habitats d'espèces sylvicoles. Le faible volume exporté, le maintien de grandes étendues en zones de repos, le respect des règles de gestion Grand Tétrás, le marquage par l'ONF d'arbres remarquables ... sont autant d'éléments qui concourent à la qualité des habitats forestiers.</p> <p>Eu égard à la configuration topographique des sites, caractérisée par de grandes étendues forestières difficilement exploitables, les risques de dégradation du milieu forestier se concentrent sur les zones de production sur les premières pentes du massif. Sur ces secteurs, il pourra être proposé des mesures de gestion entérinant une sylviculture favorable à la biodiversité.</p>
Pratiques actuelles :	<p>Les forêts relèvent de plans d'aménagement qui tiennent compte des règles de gestion Grand Tétrás.</p> <p>L'ONF a mis en place un plan d'action : « conservation des arbres au bénéfice de la diversité biologique ».</p> <p>A noter aussi la présence d'une réserve biologique domaniale (forêt domaniale de Luchon) dite d'Esbas</p>
Changements attendus :	Préserver un milieu forestier facteur de biodiversité, caractérisé par sa diversité et la variabilité de ses structures.
Périmètre d'application :	voir carte de localisation des mesures.

Descriptif des engagements :

For	1.1	<p>Sensibilisation des forestiers aux enjeux de conservation.</p> <p>Pour l'ensemble des zones forestières des sites, il sera diffusé des recommandations techniques sous forme de fiches qui mettront en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les espèces présentes et les enjeux de conservation. - la localisation des zones à enjeux - des recommandations de gestion adaptées à la préservation des habitats. <p>Elles seront élaborées en collaboration avec l'ensemble des acteurs de la filière. La diffusion de ces fiches s'appuiera sur le réseau des propriétaires forestiers, du CRPF et de l'ONF.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3j technicien pour la sensibilisation des acteurs</i></p>
------------	------------	---

For	1.2	<p>Lors des révisions des plans d'aménagement ou lors de la prise d'arrêtés modificatifs :</p> <p>Il est nécessaire de veiller à la prise en compte des enjeux de conservation comme cela est prévu par l'instruction nationale n° 93T23 du 15 novembre 1993 relative à la « prise en compte de la diversité biologique dans l'aménagement forestier et la gestion forestière » et dans les DRA-SRA.</p> <p>Ces préconisations nationales sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les mélanges d'essences (maintenir des résineux dans les peuplements feuillus et inversement) et privilégier les essences pyrénéennes. - Privilégier la régénération naturelle. - Conserver les lisières. <p>Des préconisations complémentaires liées aux spécificités des sites et qui caractérisent la gestion forestière favorable peuvent être ajoutées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser le traitement en futaie irrégulière par bouquet. - Eviter la pratique des coupes au diamètre. - Conserver les lisières et plus particulièrement les lisières supérieures en limite du domaine pastoral. - Eviter de créer des dessertes forestières à proximité des habitats sensibles. - Eviter l'utilisation de produits chimiques (pesticides notamment). - Maintenir des gros bois et des arbres sénescents pour les espèces sylvicoles. <p style="text-align: right;"><i>Coût : gestion courante de l'ONF</i></p>
For	1.3	<p>Inciter à la mise en œuvre du plan d'action : « conservation des arbres au bénéfice de diversité biologique ».</p> <p>Au delà des préconisations pouvant être inscrites dans les plans d'aménagement, il faut promouvoir le plan d'action de l'agence ONF de la Haute-Garonne et du Gers : conservation des arbres au bénéfice de la diversité biologique » élaboré à l'automne 2003 et mis en place à compter du 1^{er} janvier 2004 en forêt domaniale et proposé en forêt communale.</p> <p>Les modalités du plan d'action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réserver au moins deux arbres (morts, sénescents, ou creux), de diamètre supérieur à trente centimètres, par ha martelé. - création d'îlot de vieillissement dans les parcelles des groupes de régénération. - précautions d'ordre paysager et d'accueil du public. - précautions d'ordre sanitaire (plantation artificielle) - inscription de l'action dans les documents d'aménagement, matérialisation sur le terrain par l'apposition d'une plaquette verte et inventaire par essence, diamètre, type (mort ou creux). <p style="text-align: right;"><i>Coût : Déjà financé par l'ONF.</i></p>

For	1.4	<p>Améliorer la conservation des habitats en forêt.</p> <p>Il sera proposé aux propriétaires forestiers la contractualisation de mesures permettant d'améliorer les conditions stationnelles pour les espèces sylvicoles.</p> <p>La carte de localisation des mesures forestières précise les zones à enjeux sur le site. Sont concernés les secteurs suivants : la partie inférieure du bois neuf, le bois de Sajust en dessous du chemin de l'impératrice, la 1^{ère} série de la domaniale de Luchon et le vallon de Barguères.</p> <p>Les enjeux retenus sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Préservation des habitats sensibles en milieu forestier : Sources d'eau dure, Mégaphorbiaies, Hêtraie calcicole à Céphalanthère, Forêts de ravin. ⇒ Préservation des habitats d'espèces pour les espèces sylvicoles : Bryophytes (<i>Dicranum viride</i>, <i>buxbaumia viridis</i>), Grand Tétrás, Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, Bondrée Apivore, Milan Royal, Circaète Jean le Blanc. <p>Cette contractualisation nécessitera obligatoirement un diagnostic écologique de la parcelle qui précisera les enjeux de conservation visés.</p> <p>Ce diagnostic contiendra les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les habitats et habitats d'espèces concernés ainsi que leur état de conservation. - Les caractéristiques stationnelles. - La description de l'utilisation passée et avenir de la parcelle. - Les enjeux de gestion. <p>Les mesures contractualisables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Contrat DOCOB008-CF3 : « Favoriser le développement d'îlots de sénescence » Cette mesure a pour objectif de maintenir des îlots de sénescences dans des secteurs voués à la production au bénéfice des habitats d'espèces sylvicoles (Chiroptères, Bryophytes, Rosalie des alpes, Pic à dos blanc ...). - Contrat DOCOB008-CF2 : « travaux d'irrégularisation de peuplements forestiers selon une logique non productive ». la mesure doit permettre de favoriser le retour des peuplements en zone de production vers des futaies irrégulières par bouquets. Cette structure irrégulière étant favorable aux Grands Tétrás et aux Chiroptères. - Contrat DOCOB008-CF1 : « travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production ». Cette mesure concerne des travaux d'éclaircie et de taille sur des arbres d'intérêt écologique, notamment en lisière forestière. - Contrat DOCOB008-CF4 : « mise en défens d'habitats remarquables en milieu forestier » Cette mesure permettra notamment de préserver la source d'eaux dures présente sur la domaniale de Luchon. <p>Les cahiers des charges de chacune des mesures visées ci-dessus sont visibles en ANNEXE 5.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : en fonction des engagements retenus.</i></p>
-----	-----	--

Nature de l'action :	For1.1 : informations et communication For1.2 : préconisations générales For1.3 : préconisations générales For1.4 : mesures de gestion contractuelles.
Maître d'ouvrage,	ONF, propriétaires forestiers.
partenaires :	ONF, CRPF, Associations naturalistes.
Modalité de l'aide :	For1.1 : sur justificatifs. For1.3 : fond propre ONF. For1.4 : engagement à l'hectare.
Montant de l'aide :	For1.1 : 100 % For1.2, For1.3 : sur fond propre de l'ONF For1.4 : fonction des engagements contractuels.
Outils financiers :	FEADER, MEEDDAT
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	For1.1 : justificatif For1.4 : voir cahier des charges
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Surface contractualisée. Nombre de plaquettes posées dans le cadre du plan d'action de l'ONF. Nombre de recommandations techniques diffusées.

Propositions élaborées Dans les groupes de travail sylviculture pour la DH
dans le cadre : Lors des groupes de travail des 21 juin 2007 et 30 novembre 2007 pour la DO
Lors de la réunion technique du 14 janvier 2008

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
For1.1	1 500 €	100 %	1 500 €
For1.2	-	ONF	-
For1.3	-	ONF	-
For1.4	A évaluer		

Action	For2	Créer une pépinière d'essences forestières pyrénéennes	ZSC
---------------	-------------	---	------------

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous les habitats forestiers
Objectifs :	Permettre à terme de développer une pépinière d'essences pyrénéennes afin d'approvisionner les forestiers avec des espèces autochtones lors des travaux de plantation.
Pratiques actuelles :	Aucune, il n'existe pas de pépinière d'essences pyrénéennes
Changements attendus :	Disponibilité d'essences pyrénéennes.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre du site.

Descriptif des engagements :

For	2.1	Cette action se limite à un travail d'animation et de coordination des acteurs de la filière forestière du massif et des collectivités locales. L'objectif étant de faire émerger un projet de pépinière d'essences pyrénéennes sur le canton de Luchon. Quelques pistes ont déjà été proposées sur l'arboretum de Jouéou. <i>Coût : 5 j. techniciens</i>
------------	------------	--

Nature de l'action :	Emergence de projet.
Maître d'ouvrage,	ONF.
partenaires :	ONF, Conservatoire botanique, CRPF, collectivités locales.
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs et convention d'animation.
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER MEEDDAT ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	justificatifs
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Organisation de réunion d'animation et d'émergence du projet.

Propositions élaborées dans le cadre : Des groupes de travail sylviculture

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
For2.1	2 500 €	100 %	2 500 €

Habitats et habitats d'espèces concernés :	51.111, 51.112, 51.141* Tourbières hautes actives, 1065 Damier de la Succise.
Objectifs :	Rétablir le niveau de la nappe avant drainage et maîtriser le piétinement. 3 étapes sont nécessaires pour la restauration de cette tourbière active : <ul style="list-style-type: none"> • Rétablir le profil en bouchant les drains • Déplacer les bassins d'abreuvement des animaux. • Mettre en défens la zone tourbeuse.
Pratiques actuelles :	La tourbière a été drainée afin d'alimenter des bassins d'abreuvement. Ces drains et les fossés qui les accompagnent ont conduit à un assèchement de la zone (baisse du niveau de la nappe, canalisation des écoulements d'eau). Cela met en péril sa conservation avec une minéralisation de la tourbe et une régression des espèces hygrophiles caractéristiques.
Changements attendus :	Rétablissement du fonctionnement hydrique de la tourbière..
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Tourb	1.1	<p>Diagnostic écologique de la tourbière. Mesure obligatoire</p> <p>Un diagnostic écologique de la tourbière sera réalisé avant le début des travaux. Celui-ci comprendra notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une description de la tourbière, notamment l'épaisseur de la tourbe et son PH. - Un descriptif de la flore. - Une proposition de profil et de méthode de comblement des drains. - Une proposition de modification de l'alimentation des bassins. <p>Ce diagnostic devra être validé par le conservatoire botanique des Pyrénées, la DIREN, le groupement pastoral et toutes autres personnes jugées compétentes sur ce domaine.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1 j technicien la première année</i></p>
Tourb	1.2	<p>Rétablissement du profil.</p> <p>Le profil de la tourbière sera modifié par comblement des drains selon les préconisations du diagnostic. Les matériaux utilisés devront provenir de la zone. Idéalement les travaux seront exécutés de façon à réduire l'impact sur le milieu : un travail manuel peut-être envisagé (chantier d'insertion) pour la reprise du profil de la tourbière.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur facture</i></p>
Tourb	1.3	<p>Modification de l'alimentation des bassins et mise en défens de la zone tourbeuse.</p> <p>L'alimentation des bassins sera modifiée selon les préconisations du diagnostic et la zone tourbeuse sera mise en défens sur la totalité de son périmètre par la pose d'une clôture « Hight Tensil ».</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur facture</i></p>

Tourb	1.4	<p>Suivi de la tourbière. Mesure obligatoire</p> <p>La tourbière fera l'objet d'un suivi annuel après travaux. Le protocole de suivi se basera sur les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi floristique avec relevé de végétation sur des lignes permanentes avec point de contact. - Suivi de l'alimentation en eau (étude piézométrique). <p>ce suivi fera l'objet d'une publication annuelle et d'un appui du conservatoire botanique pyrénéen</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3 j technicien par an</i></p>
--------------	------------	--

Nature de l'action :	Tourb1.1 et Tourb1.4 sont obligatoires en cas de réhabilitation de la tourbière. Tourb1.2 et Tourb1.3 mesures contractuelles de gestion.
Maître d'ouvrage,	Groupement pastoral de Campsaure Couradilles Pesson,
partenaires :	Commune de Bagnères de Luchon, NMP, Nature Comminges, Chambre d'Agriculture, AREMIP, ONF.
Modalité de l'aide :	Justificatifs
Montant de l'aide :	100 % pour les journées de diagnostic 80 % pour les travaux d'aménagement.
Outils financiers :	PSEM : amélioration pastorale, MEEDDAT, FEDER ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatif
Indicateurs de suivi :	Réalisation des travaux
Quantitatifs et qualitatifs	Restauration du fonctionnement hydrique de la tourbière.

Propositions élaborées

dans le cadre :

groupes de travail Faune/Flore, Pastoralisme, visite terrain du 11/07/2006

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Tourb1.1	500 €	100 %	500 €
Tourb1.2		80 %	A évaluer
Tourb1.3		80 %	A évaluer
Tourb1.4	7 500 €	100 %	7 500 €

Habitats et habitats d'espèces concernés :	54.24 Bas marais alcalin
Objectifs :	<p>Restaurer le bas marais alcalin et suivre l'évolution de ce dernier en fonction de l'abrouissement du cheptel.</p> <p>La proximité de l'hospice de France et l'étroitesse de la zone, ne favorisent pas une mise en défens totale de la zone qui aurait pour incidence d'accroître le piétinement sur la périphérie. Par contre, la mise en défens ponctuelle de la partie la plus dégradée du bas marais pendant la période de floraison, permettra de maintenir la richesse floristique de cet habitat.</p> <p>Le reste de l'année, les ovins en zone de transit assureront l'entretien de la zone.</p>
Pratiques actuelles :	Le bas marais concerné se situe au départ du port de Vénasque dans une zone étroite de passage des cheptels transhumants et des randonneurs. Cela entraîne un piétinement assez important du bas marais par les bovins, notamment en période de floraison (pâturage par des bovins en zone intermédiaire du 10/06 au 14/07).
Changements attendus :	Maintien de l'habitat dans un bon état de conservation.
Périmètre d'application :	Voir carte de localisation des mesures

Descriptif des engagements :

Tourb	2.1	<p>Diagnostic initial.</p> <p>La zone cartographiée contient deux zones particulièrement intéressantes de bas marais. En année 1, il sera réalisé un inventaire floristique des deux zones. Suite à une analyse de l'utilisation pastorale, des préconisations de dates de mise en défens seront proposées.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2 j technicien la première année.</i></p> <p>Suivi du bas marais.</p> <p>De façon annuelle, la zone fera l'objet d'un inventaire floristique (ligne permanente) et d'un relevé des pratiques pastorales pour suivre l'évolution du bas marais et ajuster les pressions et périodes de pâturage.</p> <p style="text-align: right;">Coût : 2 j technicien par an à partir de la deuxième année</p>
Tourb	2.2	<p>mise en défens ponctuelle de la zone.</p> <p>La zone sera mise en défens de façon ponctuelle selon les préconisations du diagnostic avec une clôture mobile.</p> <p>La mise en œuvre de cette mesure se fera par l'application du contrat Natura 2000 : DOCOB008-CN2 « Mise en défens ponctuelle d'un habitat d'intérêt communautaire ».</p> <p>Les deux mesures Tourb2.1 et Tourb2.2 sont indissociables.</p> <p>Information du public dans le cadre de la mesure Com1.1 notamment en vue du réaménagement de l'Hospice de France et de l'afflux touristique attendu sur la zone</p>

Nature de l'action :	Tourb2.1 : inventaire et suivi obligatoire. Tourb2.2 : mesure contractuelle de gestion.
Maître d'ouvrage,	Commune de Bagnères de Luchon, groupement pastoral de Campsaure-Couradilles-Pesson
partenaires :	AREMIP, NMP, Nature Comminges, Chambre d'Agriculture ...
Modalité de l'aide :	Financement sur justificatif et contractualisation
Montant de l'aide :	Jusqu'à 100 % des coûts ou surcoûts engendrés.
Outils financiers :	MEEDDAT, contrat Natura 2000, Feder, FEADER ...

Durée de mise en œuvre :	5 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs et cahier des charges du contrat Natura 2000
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Comptes rendus de suivi et bilans floristiques.

Propositions élaborées

dans le cadre :

groupes de travail Faune/Flore, Pastorallisme, visite terrain du 11/07/2006

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Tourb2.1	6 000 €	100 %	1 000 € X 6
Tourb2.2	1 012 € de matériel (clôture + poste d'électrification) Mise en place (5 ½ journées)	100 %	A évaluer
	2 262 €		

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : Tous les habitats et les habitats d'espèces des sites. DO : Galliformes, Rapaces, Crave à Bec rouge.
Objectifs :	Diminuer l'impact de la fréquentation humaine sur les espèces de la directive en donnant les informations essentielles permettant aux usagers d'adapter leurs pratiques aux enjeux de conservation.
Pratiques actuelles :	Malgré la situation du site en zone de haute montagne, la fréquentation humaine y est assez importante. Cette fréquentation a plusieurs origines : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les usagers professionnels tels que les forestiers, les exploitants agricoles, les gestionnaires d'ouvrages hydroélectriques, les agents de l'Etat ... ➤ Les usagers « loisirs » comme les pratiquants de la randonnée, de l'alpinisme, de l'escalade, des raquettes à neige, de la chasse, de la pêche ... <p>Cette fréquentation peut par son ampleur et ses périodes, avoir un impact assez important sur la conservation des espèces.</p>
Changements attendus :	Prise en compte de l'écologie des espèces et de leurs contraintes pour adapter les pratiques.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif de l'action :

Freq	1.1	<p>Mettre en œuvre une communication auprès des pratiquants de loisirs en montagne</p> <p>Proposer aux divers intervenants (Fédérations, organismes professionnels ...) la mise en œuvre d'une information pour les usagers du site. Cette information peut s'envisager sous forme de bulletin d'information, de dépliant remis avec une licence sportive, un timbre de chasse ou de pêche ou un droit d'entrée ...</p> <p>La structure animatrice fournira les éléments d'information qui devront être contenus dans les brochures et le comité de suivi assurera la validation de ces éléments.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût 1 j par an dans le cadre de l'animation.</i></p>
Freq	1.2	<p>Mettre en œuvre une communication auprès des professionnels (moniteurs sportifs, accompagnateurs ... inclus)</p> <p>Proposer des modules d'information et de formation auprès des usagers professionnels. Ces modules pourront être intégrés à des réunions ou formations internes. On peut penser par exemple à la formation des accompagnateurs en montagne, ou aux réunions de descente d'estive ...</p> <p>La structure animatrice fournira les éléments d'informations nécessaires et pourra éventuellement proposer des interventions lors de formations ou de réunions. I</p> <p>Il est sous-entendu que la mise en œuvre de ces actions qui dépassent largement le périmètre du site ZPS, doit s'envisager au niveau du département, de la région et de l'Etat. Cela implique la constitution d'un réseau des animateurs de Docob pour mutualiser la démarche.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût 1 j par an dans le cadre de l'animation.</i></p>

Nature de l'action :	Mesure d'information
Maître d'ouvrage, partenaires :	Fédérations sportives, ONF, Chambre d'Agriculture, ONCFS, Fédération de Chasse, AAPPMA, Syndicat des exploitants forestiers, Conseil Général
Modalité de l'aide :	Freq1.2 : sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER, MEEDDAT ...
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs.
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Réalisation d'interventions ou de documents Natura 2000 auprès des acteurs visés.

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail du : 21 juin 2007 et 30 novembre 2007.
Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Freq1.1	3 000 €	100 %	500 € X 6
Freq1.2	3 000 €	100 %	500 € X 6

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Grand Tétras, Lagopède Alpin, Perdrix Grises des Pyrénées.
Objectifs :	<p> limiter les risques de surpopulation de prédateur.</p> <p> En effet, la gestion des déchets sur le site doit être prise en compte eu égard à la forte fréquentation de la zone. Au-delà de l'aspect environnemental, la non maîtrise des déchets alimentaires peut entraîner une surpopulation d'espèces qui peuvent être prédatrices pour les galliformes.</p> <p> Cette action devra inciter les pratiquants de la montagne à redescendre la totalité de leurs déchets en vallée.</p>
Pratiques actuelles :	Présence de poubelles sur les points d'accès ainsi qu'au niveau des cabanes ou des refuges de montagne. Les déchets alimentaires sont souvent laissés sur place.
Changements attendus :	Diminution des sources alimentaires anthropiques. Réduction de la pression de prédation.
Périmètre d'application :	Ensemble du site et plus particulièrement les points de concentration humaine.

Descriptif des engagements :

Freq	2.1	<p>Inciter les pratiquants de la montagne à redescendre leurs déchets en plaine.</p> <p>A titre d'expérimentation, il sera mis en œuvre sur une des vallées du site une nouvelle gestion des déchets.</p> <p>Les objectifs seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De supprimer les containers de dépôts (sur les refuges et sur les parkings d'accès) qui sont des réservoirs alimentaires pour les espèces prédatrices. - De proposer des sacs pour la collecte des déchets (plastiques, papiers et alimentaires) - De communiquer sur l'intérêt de réduire au maximum les impacts de la présence humaine sur le milieu (à associer avec les mesures Com1.2 et Com1.1). <p>En fonction des résultats, ce projet pourra être étendu à l'ensemble du site.</p> <p>Il est nécessaire d'accompagner cette expérimentation d'une analyse de la pression des prédateurs (mustélidés, renards, corvidés, rapaces) sur la zone. Un protocole reste à définir.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sensibilisation des acteurs 4j technicien</i></p> <p style="text-align: right;"><i>Réalisation des sacs.</i></p>
-------------	------------	--

Nature de l'action :	Expérimentation.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Gestionnaire des cabanes et refuges, collectivités locales, SIVOM, ARPE.
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER, ADEME, Conseil Régional
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de sacs distribués.
Quantitatifs et qualitatifs	Retour terrain sur les dépôts sauvages de déchets.

Propositions élaborées
dans le cadre : Groupes de travail du : 21 juin 2007 et 30 novembre 2007.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Freq2.1	2 000 €	100 %	2 000 €
Financement des sacs			A évaluer.

Habitats et habitats d'espèces concernés :	DH : Tous les habitats ainsi que le Desman des Pyrénées le Lézard pyrénéen de Bonnal. DO : Rapaces nicheurs et Galliformes.
Objectifs :	Diminuer l'impact de la fréquentation humaine sur les espèces de la directive. Le croisement des informations liées à la fréquentation humaine et à la sensibilité des habitats d'espèces doit permettre de localiser les zones à risques pour la conservation des oiseaux de la directive. Sur ces « points noirs » les possibilités d'aménagements seront à étudier. Il est important de coordonner l'implantation de nouvelles infrastructures avec les objectifs de conservation du site, en réalisant des études préalables. Ces études pourront amener les gestionnaires à revoir leur stratégie d'implantation.
Pratiques actuelles :	Néant.
Changements attendus :	Meilleure connaissance des zones critiques pour la conservation des espèces et proposition de mesures correctives.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Infra	1.1	<p>Création et mise à jour d'une base de données cartographiques sur les sentiers et voies d'escalades présents sur le site.</p> <p>Réaliser un inventaire de l'existant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cartographie des sentiers et des équipements touristiques - Statuts juridiques et utilisateurs - Croisement avec des secteurs à enjeux pour la conservation des habitats. <p>Créer une base de données qui recensera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les voies de circulation - Les niveaux de fréquentation - Les zones de vigilance - Les prévisions d'aménagement - Les diagnostics et études réalisés pour les aménagements. <p>Cette base sera alimentée par l'ensemble des acteurs du tourisme et du loisir en montagne qui souhaiteront être associés. En retour, cette base sera à leur disposition pour leurs démarches touristiques et l'élaboration de projets.</p> <p>La mise à jour de la base sera effectuée lors d'une rencontre annuelle au cours de laquelle les projets et les modifications d'installations pourront être discutés.</p> <p>Des points sensibles sont déjà à noter :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les sentiers que l'on trouve sous la station de Superbagnères dans la forêt domaniale de Luchon. ⇒ La RBD d'Esbas. ⇒ Les sites de présence de l'Androsace des Pyrénées. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 3j technicien pour la création 1j technicien pour la mise à jour annuelle et l'animation</i></p>
--------------	------------	---

<p>Infra</p>	<p>1.2</p>	<p>Réalisation d'études préalables à l'installation d'une infrastructure légère.</p> <p>Dans le cadre de l'aménagement d'un nouveau sentier ou balisage ou lors de l'implantation d'infrastructures légères non soumises à évaluation des risques, il sera proposer de réaliser un diagnostic écologique sur la zone concernée.</p> <p>Ce diagnostic devra contenir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des informations sur les habitats et habitats d'espèces présents et sur l'état de conservation de ces habitats. - Une évaluation de l'impact de l'infrastructure sur le milieu - Des propositions d'aménagement si nécessaire. - Des propositions de compensation si nécessaire. <p style="text-align: right;"><i>Coût 500 € par étude.</i></p>
<p>Infra</p>	<p>1.3</p>	<p>Limiter temporairement certaines pratiques lors qu'il y a un risque avéré sur une ou plusieurs espèces de la directive.</p> <p>En cas d'un danger immédiat sur une ou des espèces de la directive, la structure animatrice et la DIREN proposeront aux collectivités locales ou aux fédérations de suspendre la fréquentation sur un secteur précis et pour une période déterminée.</p> <p>Par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nidification d'un rapace en falaise. - Augmentation de la fréquentation en période critique sur des zones de reproduction du grand Tétras. <p>la mise en œuvre de cette mesure nécessite en amont de la prise de décision un travail de concertation et de conventionnement avec les socioprofessionnels concernés (fédérations notamment).</p> <p>Ces conventions préciseront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les éléments déclenchant la prise de décision. - Les périodes d'applications. - Les conditions de suspension de la limitation. - Les personnes ressources chargées d'appliquer la décision. - Les éventuelles compensations à prévoir. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 10 j.technicien pour le travail d'animation.</i></p>
<p>Infra</p>	<p>1.4</p>	<p>Réaliser des travaux d'aménagements sur les sentiers et balisages existants :</p> <p>Déviations de sentier, réaménagement de sentier, maîtrise de la fréquentation, balisage, aménagement matériel ...</p> <p>Cette mesure peut faire l'objet d'un contrat N 2000 :</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : sur devis</i></p>

Nature de l'action :	Mesure d'information.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Collectivités locales, structure animatrice.
Modalité de l'aide :	sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	MEDD, FEADER, Collectivités locales, Conseil Régional, Conseil Général
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs.
Indicateurs de suivi :	Réalisation des mises à jour de la base de données cartographiques.
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées
dans le cadre :

21 juin 2007, 30 novembre 2007 pour la DO

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Infra1.1	5 200 €	80 %	1 500 € 1 000 € X 5
Infra1.2	3 000 €	100 %	500 € par étude réalisée pour 6 études
Infra1.3	5 000 €	100 %	5 000 €
Infra1.4	-	-	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Grand Tétras, Lagopède alpin, Perdrix Grises des Pyrénées et les rapaces.
Objectifs :	Limiter les risques de collision contre les différents câbles et clôtures présents sur le site pour les galliformes et les rapaces.
Pratiques actuelles :	Des câbles et des clôtures ont déjà été visualisés sur le site. C'est notamment le cas de la station de Superbagnères qui s'est engagée, lors de la demande d'autorisation spéciale de travaux pour l'installation de la piste record, à équiper l'ensemble des remontées mécaniques présentant un danger de collision, de systèmes de visualisation.
Changements attendus :	Réduire les risques de collision.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites (voir liste des zones inventoriées ci-dessous)

Descriptif des engagements :

Infra	2.1	<p>Réduire ou éliminer les risques de collision avec les clôtures (pastorales ou forestières) ou les câbles aériens.</p> <p>Mise en œuvre d'un programme d'aménagement des câbles et clôtures. L'objectif est de visualiser la totalité des éléments à risque du site sur les 6 années du DOCOB.</p> <p>Dans certain cas, il peut être nécessaire de retirer des clôtures ou des câbles lors qu'ils n'ont plus d'utilités ou qu'ils peuvent être avantageusement remplacés (c'est le cas notamment des câbles qui peuvent être enterrés).</p> <p>Les infrastructures suivantes ont été inventoriées comme étant problématiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Clôtures pastorales : clôture inférieure du plateau de Campsaure en limite forestière, clôture du bois de Juniet à Oô, clôture 1^{ère} série de la domaniale de Luchon sur le plateau de Superbagnères. - Station de Superbagnères : le travail de visualisation des remontées mécaniques est en cours. - Ligne EDF THT vallée du Lis. - Câble téléphonique du refuge d'Espingo. - Téléphérique EDF du portillon. <p>Cette mesure fait l'objet d'un contrat natura 2000 : DOCOB008-CN1 => « Réduire les risques de collision sur les câbles et clôtures ».</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à évaluer</i></p>
--------------	------------	---

Nature de l'action :	Mesure de gestion contractuelle
Maître d'ouvrage,	Propriétaires ou gestionnaires des infrastructures.
partenaires :	ONF, Chambre d'Agriculture, associations naturalistes, OGM, RTE/EDF
Modalité de l'aide :	Engagement contractuel contrat Natura 2000
Montant de l'aide :	100 % du coût justifié.
Outils financiers :	MEEDDAT, FEADER
Durée de mise en	6 ans

œuvre :	
Objets de contrôles :	Voir cahier des charges
Indicateurs de suivi :	Nombre de contrats engagés.
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de clôtures ou de câbles équipés.

Propositions élaborées

dans le cadre :

Groupes de travail olseaux du 21 juin 2007 et du 30 novembre 2007

Réunion technique du 14 janvier 2008.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Infra2.1	-	100 %	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	<p>Prévenir en amont d'un projet d'aménagement lourd des risques potentiels sur la conservation des espèces de la directive.</p> <p>La Circulaire du 5 octobre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-1) relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000) précise que les évaluations d'incidences sont ciblées sur les habitats naturels et les habitats d'espèces ayant justifié la désignation du site.</p> <p>Les travaux, sur les sites Natura 2000, qui sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soumis à l'autorisation prévue par la loi sur l'eau - soumis à un régime d'autorisation au titre des parcs nationaux, des réserves naturelles ou des sites classés - soumis à un autre régime d'approbation ou d'autorisation donnant lieu à l'établissement d'une étude d'impact ou d'une notice d'impact - inscrit sur une liste arrêtée par le Préfet sur avis du comité de pilotage <p>Relèvent du régime des évaluations d'incidence Natura 2000 (article R 414.19 du code de l'environnement).</p> <p>Les projets situés à l'extérieur des sites Natura 2000 et soumis aux régimes d'autorisation précités et susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000 relèvent également du régime d'évaluation des incidences.</p> <p>Art R 414-20 : Par dérogation à l'article R. 414-19, les travaux, ouvrages ou aménagements prévus par les contrats Natura 2000 sont dispensés de la procédure d'évaluation d'incidences.</p>
Pratiques actuelles :	Régime d'évaluation des incidences en application des articles L414-4 et suivants et R414-19 et suivants du Code de l'Environnement.
Changements attendus :	Réalisation d'évaluation d'incidence pour les projets d'aménagement se trouvant à l'intérieur ou à proximité de la ZPS.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Infra	3.1	<p>Mise à disposition des éléments du Docob pour l'évaluation des incidences des projets de développement sur la zone.</p> <p>Sur demande d'un porteur de projet qui doit réaliser une étude d'impact et une évaluation des incidences sur les habitats et les habitats d'espèces, la structure animatrice pourra transmettre les informations nécessaires à l'évaluation des incidences. La transmission des données devra être validée par la DIREN qui en est propriétaire.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût en fonction des projets du site 0.5 j/projet</i></p>
--------------	------------	--

Nature de l'action :	Information
Maître d'ouvrage, partenaires :	Porteur de projet d'aménagement
Modalité de l'aide :	Sur justificatifs
Montant de l'aide :	100 %

Outils financiers :	Crédit animation MEDD, FEADER.
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre d'études réalisées sur le site
Quantitatifs et qualitatifs	Prise ne compte des enjeux de conservation dans les études d'incidence

Propositions élaborées
dans le cadre :

Groupes de travail activités économiques et loisir de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesure	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Infra3.1	-	100 %	A évaluer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	<p>Assurer la mise en œuvre du document d'objectifs dans le respect de la réglementation et sur avis du comité de suivi des sites.</p> <p>Les missions de l'animateur sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Assurer la signature de contrats Natura 2000. ⇒ Appuyer la constitution des dossiers. ⇒ Suivi des projets situés sur les sites afin de vérifier qu'ils soient cohérents avec les mesures de conservation proposées. ⇒ Assurer la mise en œuvre des mesures du Docob qui ne sont pas liées à des contrats (information, études). <p>Se coordonner avec la structure en charge du suivi des indicateurs.</p>
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites

Descriptif des engagements :

Anim	1.1	Rédaction de la charte Natura 2000 <i>Coût : 10 j technicien la première année</i>
Anim	1.2	<p>A. favoriser la contractualisation sur les sites.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion du contenu du Docob. - Rencontre et information des acteurs locaux <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2j.technicien par an</i></p> <p>B. Mise en place des actions de gestion dans les contrats Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des futurs contractants. - Prescription des mesures de gestion. - Appui à la constitution des dossiers. - Assistance technique dans la mise en œuvre des mesures. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 10j technicien par an)</i></p> <p>C. Mise en œuvre des actions hors contrat Natura 2000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rencontre avec les porteurs de projet sur les sites. - Assistance pour l'élaboration des dossiers. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 6j technicien par an)</i></p> <p>D. diffuser les préconisations du Docob dans les réunions de planification.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commissions d'écobuage. - Vigilance lors des révisions de plans d'aménagements. - Commissions du plan de chasse. - Participation aux comités concernant des projets d'aménagement sur les sites. - Participation aux réunions publiques d'information sur des projets concernant les sites (Manifestations publiques et/ou touristiques) - Mobilisation de données. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 4j technicien par an)</i></p>

Anim	1.3	<p>Coordination et suivi de la mise en œuvre du Docob : Suivi économique (contrat, budget engagé, planification, montage des dossiers ...) et suivi technique (évaluation du Docob suivi de la conservation des habitats et des habitats d'espèces)</p> <p>A. Préparation et animation du comité de suivi annuel.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Préparation de la réunion (convocations, documents des participants, présentation) - Animation de la réunion - Rédaction du compte rendu. - Rencontre de suivi avec la maîtrise d'ouvrage <p style="text-align: right;"><i>Coût : 5 j technicien par an</i></p> <p>B. Rédaction du rapport d'animation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi en cours d'année des actions mises en œuvre. - Rédaction du document. <p style="text-align: right;"><i>Coût : 2 j. technicien par an</i></p> <p>C. Bilan du Docob en 6^{ème} année.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse des actions menées sur la période. - Analyse des résultats et propositions d'améliorations. - Rédaction <p style="text-align: right;"><i>Coût : 15j. technicien en 6^{ème} année.</i></p>
-------------	------------	---

Nature de l'action :	Animation
Maître d'ouvrage :	Structure animatrice
Modalité de l'aide :	Convention d'animation du document d'objectifs
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER_ MEEDDAT
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Compte rendu d'animation annuel, participation aux réunions techniques, réalisation des comités de suivi
Indicateurs de suivi :	Nombre d'actions mises en œuvre, Volume des investissements engagés,
Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de bénéficiaires et de surfaces engagées.

Récapitulatif des montants d'aide :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Anim1.1	5 000 €	100 %	5 000 €
Anim1.2	66 000 €	100 %	11 000 € X 6
			3 500 € X 6
Anim1.3	28 500 €	100 %	7 500 € en dernière année

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Lagopède alpin.
Objectifs :	<p>Mobiliser des moyens pour approfondir la connaissance des populations de Lagopède. Le Lagopède est le galliforme de montagne dont les tendances d'évolution de population sont les moins connues.</p> <p>La chasse du lagopède est encadrée par un PMA par chasseur, approuvé annuellement par arrêté Préfectoral. Aujourd'hui cette chasse ne concerne que quelques chasseurs sur le canton de Luchon.</p> <p>Le suivi des populations, compte tenu de leur domaine vital, est complexe à mettre en œuvre. Il nécessite des moyens humains important avec du personnel capable d'arpenter le milieu de haute montagne en période hivernale. Depuis 1991 la Fédération De Chasse de Haute Garonne, s'est engagée dans le suivi de cette population. Il est évident au vu du potentiel « chasse » de l'espèce, que les moyens humains et techniques alloués par la FDC31 dépassent largement le cadre de l'intérêt cynégétique du Lagopède.</p> <p>En 2003, l'OGM a élaboré un protocole qui est mis en œuvre par la FDC31 sur ses fonds propres. Sur la base de ce protocole, l'objectif de cette action est d'augmenter les moyens alloués à ce suivi.</p> <p>La mise en oeuvre de ce suivi devra être en cohérence avec les objectifs de suivi définis au niveau régional.</p>
Pratiques actuelles :	A ce jour, le suivi est assuré par la FDC31 en partenariat avec l'ONCFS à partir d'un protocole fourni par l'OGM.
Changements attendus :	Adapter le protocole au contexte local et augmenter la surface prospectée.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre de la ZPS

Descriptif des engagements :

Suivi	1.1	<p>Expertise et Mise en place d'un protocole de suivi sur le domaine de la ZPS.</p> <p>La FDC31 procède au suivi de cette espèce depuis 1991. Depuis 2003, l'OGM a édité un protocole de suivi spécifique dont la FDC31 assure la maîtrise d'ouvrage. Un partenariat avec l'ONCFS permet de dégager des moyens humains qui restent malgré tout insuffisants. Augmenter le nombre de points d'écoute nécessite de mener une expertise du protocole afin de proposer, en fonction des conditions topographiques de la zone, une méthodologie qui assure la validité scientifique des comptages tout en limitant les moyens humains nécessaires. La demande est :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une analyse critique des résultats obtenus jusqu'à présent. - Une description du positionnement idéal des points d'écoute dans l'espace eu égard aux conditions stationnelles et la nécessité des repasses. <p>L'OGM assurera l'ingénierie de cette expertise. Les conclusions seront rendues dans un rapport écrit, qui se devra d'être opérationnel. Le protocole suivi restera basé sur celui défini par l'OGM sous le nom de « programme OGM 008 ».</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 8 000 €.</i></p>
--------------	-----	---

Suivi	1.2	<p>Réalisation des comptages annuels.</p> <p>En fonction de la mesure Suivi1.2, la fédération de chasse sera chargée de la maîtrise d'ouvrage de cette mesure, avec l'objectif de mettre en œuvre le protocole en optimisant les moyens humains et techniques.</p> <p>Il est entendu que ces comptages se réalisent dans des conditions hostiles, en milieu de haute montagne et en période hivernale. La sécurité des agents doit être un élément déterminant dans l'organisation des moyens de comptage. De ce fait, La responsabilité des structures devra aussi être analysée.</p> <p>Les agents mobilisés pourront notamment être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les agents de la FDC31 - Les agents de l'ONCFS - Les accompagnateurs en montagne (sous un régime de prestation de service éventuellement) <p>L'optimisation des comptages peut nécessiter l'utilisation de l'hélicoptage (sécurisation de l'accès, diminution du temps passé en haute montagne ...). Cette utilisation devra être raisonnée et tenir compte des éventuelles menaces pour le maintien de la biodiversité.</p> <p>Les résultats de ces comptages seront présentés en comité de suivi pour information et éventuellement proposition de nouvelles actions dans le Docob.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 15 000 € par an à réévaluer en fonction des résultats de la mesure suivi 1.1</i></p>
Suivi	1.3	<p>Formation des personnels et équipements.</p> <p>Le comptage des lagopèdes se réalise en période hivernale en zone de haute montagne. Il est nécessaire de proposer aux agents de la fédération une formation initiale aux règles de sécurité dans ce milieu hostile et de les équiper de moyens de détection ARVA.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : à estimer.</i></p>

Nature de l'action :	Inventaire et formation.
Maître d'ouvrage,	Fédération de Chasse, ONCFS, OGM ...
partenaires :	Accompagnateurs en montagne, Associations naturalistes, PGHM ...
Modalité de l'aide :	Suivi1.1 et suivi 1.2 : Financement sur justificatif de dépenses Suivi1.3 : Financement de formation dans le cadre d'une activité salariée.
Montant de l'aide :	Peut aller jusqu'à 100 %
Outils financiers :	Suivi1.1 et suivi 1.2 : MEEDDAT – Crédits européens ... Suivi1.3 : fond de formation du SNCF.
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs de dépenses
Indicateurs de suivi : Quantitatifs et qualitatifs	Nombre de points d'écoute chaque année et répétition sur les 6 ans. Réalisation de documents de synthèse et détermination de tendances d'évolution. Formation des agents compteurs.

Propositions élaborées

dans le cadre :

Réunion des groupes de travail de la directive « oiseaux » et « habitats »

Rencontre du 8 janvier 2008 (FDC31, ONCFS, OGM)

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesure	Montant de l'aide	Prise en charges	Coût
Suivi 1.1	8 000 €	100 %	8 000 €
Suivi1.2	75 000 €	50 %	30 000 € / an sur 6 années
Suivi1.3	-	-	A déterminer

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	Diffuser au plus grand nombre les informations sur les actions de restauration mises en œuvre sur les sites et promouvoir la conservation des habitats naturels et des espèces.
Pratiques actuelles :	Une série de bulletins a été diffusée lors de l'élaboration du document d'objectifs. Ils assurent la transmission de l'information auprès du grand public, sur les objectifs de Natura 2000 et les préconisations de conservation. La diffusion de ces informations assure une certaine transparence au projet Natura 2000.
Changements attendus :	Associer le plus grand nombre de personnes à la démarche Natura 2000 et assurer une continuité de l'information avec un rendez-vous annuel.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Com	2	<p>Rédaction et diffusion d'un bulletin d'information annuel de 6 pages en quadrichromie et mise en ligne sur internet.</p> <p>Le contenu de ce bulletin devra présenter les actions mises en œuvre sur les sites FR7300881, FR7300880 et FR7312009 et proposer des informations sur les caractéristiques des habitats et habitats d'espèces.</p> <p>La liste de diffusion contiendra : les communes, les EPIC, l'office du tourisme, les établissements scolaires du canton de Luchon, les associations naturalistes, les membres du comité de pilotage, et toute autre organisation ou personne en faisant la demande.</p> <p>La parution de ce bulletin aura lieu au cours du mois de mai avant la période estivale lors des 6 années de validité du document d'objectifs.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût d'un bulletin : 6 j technicien 800 € impression</i></p>
------------	----------	--

Nature de l'action :	Information/formation.
Maître d'ouvrage, partenaires :	Structure animatrice
Modalité de l'aide :	Convention d'animation
Montant de l'aide :	100 %
Outils financiers :	FEADER / MEDD
Durée de mise en œuvre :	6 Ans
Objets de contrôles :	Edition du document
Indicateurs de suivi :	Nombre d'exemplaires distribués, Prise en main du bulletin.
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées dans le cadre :

Groupes de travail : 21 juin 2007, 30 novembre 2007.

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesure	Montant de l'aide	Prise en charge	Coût
Com2.1	22 800 €	100 %	3 000 € + 800 € X 6 années

Habitats et habitats d'espèces concernés :	Tous
Objectifs :	Recenser les outils pédagogiques disponibles et proposer aux enseignants des projets pédagogiques et un accompagnement ayant pour sujet la conservation des habitats naturels au travers de Natura 2000.
Pratiques actuelles :	Des outils pédagogiques existent et sont disponibles au niveau local, départemental et régional. Ces outils sont des supports à l'éducation à l'environnement.
Changements attendus :	Appropriation par les élèves et les enseignants de la notion d'habitat naturel et de conservation.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre du site.

Descriptif des engagements :

Com	3.1	<p>Recensement des outils existants :</p> <p>Un certain nombre d'outils ont déjà été réalisés sur le thème de l'environnement et de sa protection. Il sera réalisé une enquête auprès des associations naturalistes et autres structures ayant émergé à des fonds d'animation et d'éducation à l'environnement pour recenser les outils pédagogiques existants.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : 1j technicien</i></p>
Com	3.2	<p>Accompagnement des enseignants dans la réalisation d'un projet pédagogique « Natura 2000 » :</p> <p>Réunion avec le corps enseignant pour proposer des journées pédagogiques. Accompagnement dans la définition du projet pédagogique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les grandes lignes du projet éducatif. • Les objectifs pédagogiques : <ul style="list-style-type: none"> - Découvrir la richesse du milieu montagnard. - Appréhender les relations entre le milieu et l'activité humaine. - S'approprier les moyens de préserver la biodiversité présente. • les démarches pédagogiques • Les moyens mis en oeuvre (<i>animateurs, matériel, véhicules, etc</i>). • Les besoins des enfants accueillis. • le rôle de chacun (<i>animateur, adjoint, directeur, AS, personnel de service</i>) • Les grandes lignes du projet d'animation. <p>Cette mesure doit s'envisager au niveau départemental et être mise en œuvre par un travail collectif des structures animatrices Natura 2000 sur la Haute-Garonne.</p> <p style="text-align: right;"><i>Coût : intégré à la convention d'animation et mutualisé à l'ensemble des structures animatrice dans le cadre de participation à une réflexion de groupe</i></p>

Nature de l'action :	Information/formation
Maître d'ouvrage	Education nationale, établissements privés d'enseignement, lycées agricoles (partenaires) ...
partenaires	Associations Naturalistes, structure animatrice ...
Modalité de l'aide :	Justificatifs de dépenses

Montant de l'aide :	A évaluer
Outils financiers :	Conseil Régional, DRDJS
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	Justificatifs
Indicateurs de suivi :	Réalisation de projet pédagogique
Quantitatifs et qualitatifs	Existence d'un groupe de travail sur cette thématique

Propositions élaborées

dans le cadre :

Groupes de travail des 21 juin 2007, 30 novembre 2007.

Groupes de travail activités économiques et loisirs de la DH.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

mesure	Montant de l'aide	Prise en charge	coût
Com3.1	500 €	100 %	500 €
Com3.2			

Action	Ours	Mise en œuvre du programme de restauration et de conservation de l'ours brun.	ZSC
---------------	-------------	--	------------

Habitats et habitats d'espèces concernés :	1354 – Ours Brun,
Objectifs :	Rappeler les programmes en place pour la restauration et la conservation de l'ours brun sur le massif pyrénéen.
Pratiques actuelles :	Des mesures d'accompagnement sont déjà proposées pour les forestiers et les exploitants agricoles.
Changements attendus :	Accompagnement du programme de restauration.
Périmètre d'application :	Tout le périmètre des sites.

Descriptif des engagements :

Ours	1.1	Mise en oeuvre du programme de réintroduction de l'Ours Brun
-------------	------------	--

Nature de l'action :	Contractuelle
Maître d'ouvrage :	Groupements pastoraux, Collectivités locales
partenaires :	ONCFS, DDAF, DIREN
Modalité de l'aide :	Sur justificatif
Montant de l'aide :	Jusqu'à 100%
Outils financiers :	PSEM, MEEDDAT, FEADER
Durée de mise en œuvre :	6 ans
Objets de contrôles :	justificatifs
Indicateurs de suivi :	Nombre de mesures mises en oeuvre.
Quantitatifs et qualitatifs	

Propositions élaborées dans le cadre :

Ces actions et mesures liées à la réintroduction de l'ours brun sur le massif des Pyrénées ne sont pas issues de la réflexion pour la rédaction du document d'objectifs des sites Natura 2000. Elles s'appliquent de façons identiques sur l'ensemble de la chaîne que l'on soit ou non en zone Natura 2000.

Récapitulatif des montants d'aide et cumuls MAE :

Mesures	Montant de l'aide	Prise en Charge	Coût
Ours 1.1	-	-	A évaluer

9.3. Tableau de synthèse.

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
Maintien des milieux agro-pastoraux favorables								
Est1	Sensibiliser les éleveurs aux enjeux de conservation.	Est1.1 : Réalisation de journées d'échange	ZPS ZSC	DH : habitats agropastoraux, chiroptères DO : Bondrée apivore, Milan Royal, Perdrix Grises de Montagnes, Lagopède alpin, Aigle Royal, Gypaète barbu, Circaète Jean-le-Blanc.	zones pastorales	6 720.00 €	6ans	1
Est2	Maintien de l'ouverture des habitats agro-pastoraux	Est 2.1 : PHAE estive	ZPS ZSC		7500 ha	738 705.00 €	5 ans	1
		Est 2.2 : gardiennage			180 000.00 €	6 ans		
		Est 2.3 : animation pastorale			-	6 ans		
	Est 2.4 : amélioration pastorale	à évaluer	6ans					
Est3	Prise en compte des enjeux espèces lors de la programmation des écoouvrages en estive	Est3.1 : Réalisation de diagnostic écologique sur les zones faisant l'objet d'une programmation de travaux.	ZPS	zones pastorales	2 400.00 €	6ans		
Est4	Elaboration de plans de gestion des estives pour adapter la pression de pâturage aux enjeux de conservation	Est4.1 : réaliser des plans de gestion	ZSC ZPS	DH : 36.311 / 36.312 / 36.314 / 34.322J / 34.323J / 34.325J / 34.332G / 36.4112 / 36.434 / 31.21 / 31.411 / 31.412 / 31.42 / 31.44. DO : Perdrix grise des Pyrénées, Lagopède alpin, Grand Tétras, Rapaces	31 500.00 €	6ans	2	
		Est4.2 : Valoriser le soutien au gardiennage			90 000.00 €	6 ans		
		Est4.3 : assurer des pratiques de conduite du troupeau permettant de maintenir les milieux naturels ouverts ou semi-ouverts dans un bon état de conservation			à évaluer	5ans		
Est5	Maintien des prairies de fauches de montagne	Est5.1 : mise en œuvre d'une mesure de réduction de la fertilisation	ZSC ZPS	38.3	9.88 ha	13 070.00 €	5 ans	2
Est6	Préserver le réservoir alimentaire des chiroptères	Est6.1 information des agriculteurs	ZSC	Chiroptères	Tout le périmètre	2 688.00 €	6 ans	2
Sous total des aides au titre des actions en faveur des milieux pastoraux						1 065 083.00 €		

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
------	---------	---------	-------	--	-------------------	-------------------	------------------------	---------------------------

Maintien d'un milieu forestier favorable

For. 1	Gestion forestière favorable à la conservation des espèces sylvicoles du site Natura 2000.	For1.1 : Sensibilisation des forestiers aux enjeux de conservation.	ZSC ZPS	DH : habitats forestiers, Chiropières, Bryophytes, Rosalie des Alpes, Desman des Pyrénées DO : Grand Tétras, Chouette de Tengmalm, Pic à Dos Blanc, Pic Noir, Bondrée Apivore, Milvan Royal.	Zones forestières	1 500,00 €	6 ans	1
		For1.2 : Révision des plans d'aménagement.				-	6 ans	
		For1.3 : plan d'action ONF				-	6 ans	
		For1.4 : améliorer les conditions stationnelles en forêts				à évaluer	5 à 30 ans	
For2	Créer une pépinière d'essences forestières pyrénéennes	For2.1 : émergence du projet	ZSC	Tous les habitats forestiers	Zone forestière	2 500,00 €	6 ans	3

Réhabilitation des habitats tourbeux

Tourb1	Rétablir le fonctionnement hydrique d'une tourbière	Tourb1.1 : Diagnostic écologique de la tourbière	ZSC	51.11 Tourbière haute active	6 000 m²	500,00 €	2008	1
		Tourb1.2 : rétablissement du profil				à évaluer	2008/2009	
		Tourb1.3 : Modification de l'alimentation des bassins et mise en défens de la zone tourbeuse				à évaluer	2008/2009	
		Tourb1.4 : suivi de la tourbière				7 500,00 €	6 ans	
Tourb2	Restaurer et suivre l'évolution d'un bas-marais alcalin	Tour2.1 : Diagnostic initial	ZSC	Bas marais alcalin	4 300 m²	1 000,00 €	6 ans	2
		Tour2.2 : achat d'une clôture et mise en défens de la zone				2 262,00 €		

Sous total des aides au titre des actions en faveur de la réhabilitation des habitats tourbeux

11 262,00 €

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
Maîtriser la fréquentation sur le site								
Freq1	Information des usagers de la montagne	Freq1.1 : Mettre en œuvre une communication auprès des pratiquants de loisir en montagne	ZPS	DH : tous les habitats et les habitats d'espèces DO : Galliformes, rapaces, Crave à bec rouge	Tout le périmètre	-	6 ans	1
		Freq1.2 : Mettre en œuvre une communication auprès des professionnels (moniteurs sportifs, accompagnateurs ... inclus)					6 ans	
Freq2	Gestion des déchets	Freq2.1 : inciter les pratiquants de la montagne à redescendre leur déchet en plaine.	ZPS	Galliformes	Tout le périmètre	2 000.00 €	6 ans	3

Sous total des aides au titre des actions en faveur de la maîtrise de la fréquentation 11 000.00 €

Gestion des infrastructures

Infra1	Gestion des infrastructures légères	Infra1.1 : Création et mise à jour d'une base de données cartographiques sur les sentiers et voies d'escalades présents sur le site.	ZPS ZSC	DH : Tous les habitats ainsi que le Desman des Pyrénées et le lézard pyrénéen de Bonnal DO : Rapaces nicheurs et Galliformes	Tout le périmètre	5 200.00 €	6 ans	1
		Infra1.2 : Réalisation d'étude préalable à l'installation d'une infrastructure légère					6 ans	
		Infra1.3 : limiter temporairement certaines pratiques.					6 ans	
		Infra1.4 : réaliser des travaux d'aménagement					6 ans	
Infra2	gestion des risques de collision.	Infra2.2 : Programme d'aménagement de câbles et clôtures	ZPS	Galliformes, rapaces	Tout le périmètre	à évaluer	6 ans	1
Infra3	Veille sur les aménagements lourds	Infra3.1 : Mise à disposition des éléments du Docob pour l'évaluation des incidences des projets de développement sur la zone.	ZPS ZSC	tous	Tout le périmètre	à évaluer	6 ans	1

Sous total des aides au titre des actions en faveur de gestion des infrastructures 16 200.00 €

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre	
Connaissance et suivi des espèces									
Suivi1	suivi des populations de Lagopède	Suiv1.1 : expertise et mise en place d'un protocole de suivi	ZPS	Lagopède alpin	étoige montagnard et alpin	8 000,00 €	1 an	2	
		Suiv1.2 : réalisation des comptages annuels				75 000,00 €	5 ans		
		Suiv1.3 : Formation des personnels et équipements				à évaluer	6 ans		
Suivi2	Mise en place de protocole de suivi pour les espèces sylvicoles	Suiv2.1 : réalisation d'un inventaire intermédiaire des populations de Pic à dos Blanc	ZPS	Pic à Dos Blanc Chouette de Tengnalm	Zones forestières	8 000,00 €	2009 & 2012	1	
		Suiv2.2 : Mise en place d'un protocole de suivi de la Chouette de Tengnalm				9 000,00 €	6 ans		
		Suiv2.1 : étude du réseau hydrologique				1 000,00 €	2008		
Suivi3	Suivi de la qualité de l'eau	Suiv3.2 : réalisation d'analyses physico-chimiques	ZSC _a	Desman des Pyrénées	réseau hydrologique	à évaluer	5 ans	3	
		Suiv4.1 : Chyptoptères				millieux forestiers	5 000,00 €		?
		Suiv4.2 : Damier de la Succise				bas-mont	3 000,00 €		?
Suivi4	Compléments d'inventaire	Suiv4.3 : Lézard Pyrénéen de Bonnal	ZSC	Lézard Pyrénéen de Bonnal	millieux rocheux	3 000,00 €	?	3	
		Suiv4.4 : Bryophytes				millieux forestiers	5 000,00 €		?
		Suiv4.5 : Androsace des Pyrénées				millieux rocheux	5 000€		?
		Suiv4.6 : Aster des Pyrénées				millieux rocheux			?
Suivi5	Suivi général des habitats et habitats d'espèces à mi-parcours du Docob.	Suiv5.1 choix de la méthode et des indicateurs	ZSC	Tous	Tous	5 000,00 €	2012	3	
		Suiv5.2 : Réalisation du suivi et interprétation				15 000,00 €			
Sous total des aides en faveur du suivi des espèces et des habitats						137 000,00 €			

code	Actions	mesures	sites	Habitats et habitats d'espèces concernés	surface concernée	Montant de l'aide	durée de mise en œuvre	Priorité de mise en œuvre
------	---------	---------	-------	--	-------------------	-------------------	------------------------	---------------------------

Animation Communication

Anim. 1	Animation du document d'objectifs	Anim1.1 : rédaction de la charte Natura 2000	ZPS ZSC			5 000.00 €		1
		Anim1.2 : promouvoir la contractualisation sur les sites				66 000.00 €		1
		Anim1.3 : assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Docob.				28 500.00 €		1
Com. 1	Information et communication générales	Com1.1 : implantation de panneaux de communication.	ZPS ZSC	Toutes	Tout le périmètre	10 500.00 €	6 ans	1
		Com1.2 : Affiches de communication				3 600.00 €		2
		Com1.3 : proposer une communication « Natura 2000 » aux éditeurs de prospectus, de sites Internet ou de documents concernant les sites				4 000.00 €		1
Com.2	Rédaction d'un bulletin d'information		ZPS ZSC			25 800.00 €		1
Com.3	Proposer des outils pédagogiques et accompagner les enseignants sur des projets liés à Natura 2000	Com3.1 : Recensement des outils existants	ZPS ZSC			500.00 €		2
		Com3.2 : accompagnement des enseignants dans le cadre d'un projet pédagogique.				à évaluer		2

Sous total des aides en faveur des actions de communication et d'animation. **143 900.00 €**

Mesures de réintroduction de l'ours Brun

Ours	Mise en œuvre des mesures liées au programme de restauration et de conservation de l'Ours Brun		ZSC ZPS	1354 Ours Brun	Tout le périmètre	?	?	1
-------------	--	--	------------	----------------	-------------------	---	---	---

Total des aides déjà évaluées sur les 6 années de validité du Docob : **1 388 445.00 €**

Conclusion.

La réalisation des documents d'objectifs nous a permis de mettre en exergue la grande qualité du milieu naturel, avec un nombre d'habitats et d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire important et les enjeux liés aux activités humaines, qu'elles soient de productions ou de loisirs.

Sur cet espace de haute montagne, soumis à des contraintes climatiques et topographiques importantes, un équilibre s'est établi, assurant la bonne conservation des habitats et des habitats d'espèces malgré les pratiques humaines. Seules quelques zones sont menacées sur les plus de 11 000 hectares de la ZSC. Sur ces secteurs, nous avons pu, grâce à la concertation, proposer des actions correctives qui devront permettre d'améliorer la conservation les habitats.

Concernant l'avifaune, nous sommes là aussi sur un espace exceptionnel avec 3 couples d'Aigle royal, une population de Pic à dos blanc, l'emblématique Grand Tétraz ... espèces qu'il convient de préserver. Quelques actions marquantes comme la visualisation des câbles et clôtures ou la préservation des habitats forestiers ont permis à l'ensemble des acteurs de prendre conscience des enjeux pour le site de la ZPS.

Une attente assez forte est à noter pour toutes les actions de communication et de vulgarisation proposées dans les Docob.

Après cette période d'inventaire et d'analyse, viens le temps de l'action. Le comité de suivi aura la charge de mettre en oeuvre le programme des Docob, en s'appuyant notamment sur les priorités qui ont été définies. La structure animatrice qui sera désignée, devra accompagner la réalisation des projets et des contrats en optimisant l'utilisation des financements disponibles.

Glossaire

↳ Directive européenne

Texte adopté par les Etats membres de l'Union européenne prévoyant une obligation de résultat au regard des objectifs à atteindre, tout en laissant à chaque Etat le choix des moyens, notamment juridiques, pour y parvenir. Chaque Etat doit rendre son droit national conforme à une directive européenne.

↳ Directive "Habitats"

Directive 92-43 / CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels (ne pas confondre avec les habitations) ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Elle prévoit la constitution d'un réseau de sites (le réseau Natura 2000) abritant les habitats naturels et les habitats d'espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire. Elle comprend notamment une annexe I (habitats naturels), une annexe II (espèces animales et végétales) pour lesquels les Etats membres doivent désigner des Zones Spéciales de Conservation et une annexe III relative aux critères de sélection des sites.

↳ Directive "Oiseaux"

Directive 79-409 / CEE du Conseil du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages. Elle organise la protection des oiseaux dans les Etats membres et celle de leurs habitats.

↳ Diversité biologique

Expression de la variété de la vie sur la planète à tous ses niveaux d'organisation. Elle comprend notamment les microorganismes, les espèces sauvages végétales et animales. Ce sont aussi des milieux comme les eaux douces, les eaux marines, les forêts, les tourbières, les prairies, les marais, les dunes,...

↳ Espèces d'intérêt communautaire

Espèces en danger ou vulnérables ou rares ou endémiques (c'est à dire propres à un territoire bien délimité) énumérées à l'annexe II de la directive et pour lesquelles doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

↳ Habitats d'intérêt communautaire

Habitats en danger ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables de caractéristiques propres à une ou plusieurs des six régions biogéographiques, énumérés à l'annexe I de la directive et pour lesquels doivent être désignées des Zones Spéciales de Conservation.

↳ Habitats ou espèces prioritaires

Habitats ou espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière. Ils sont signalés par un " * " aux annexes I et II de la directive " Habitats ".

↳ Région biogéographique

Région qui s'étend sur le territoire de plusieurs Etats membres et qui présente une faune, une flore et un milieu biologique conditionnés par des facteurs écologiques tels que le climat (précipitations, température...) et la géomorphologie (géologie, relief, altitude...). L'Union européenne comprend 6 régions biogéographiques : alpine, atlantique, boréale, continentale, macaronésienne (*) et méditerranéenne. La France est concernée par 4 de ces régions : alpine, atlantique, continentale et méditerranéenne. (*) Canaries, Açores, Madère.

✦ Réseau Natura 2000

Réseau écologique européen cohérent formé par les Zones de Protection Spéciales et les Zones Spéciales de Conservation. Dans les zones de ce réseau, les Etats Membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les types d'habitats et d'espèces concernés. Pour ce faire, ils peuvent utiliser des mesures réglementaires, administratives ou contractuelles.

✦ Site d'Importance Communautaire (SIC)

Un site qui contribue de manière significative à maintenir ou à rétablir un type d'habitat ou une espèce d'intérêt communautaire dans un état de conservation favorable et/ou qui contribue au maintien de la diversité biologique dans la ou les régions biogéographiques concernées.

✦ Zones Spéciales de Conservation (ZSC)

Sites désignés par les Etats membres de l'Union européenne au titre de la directive 92-43 / CEE dite directive "Habitats".

- Arrhenatheretea et Agrostietea, 2004
- Nardetea strictae et Caricetea curvulae, 2005
- Festuco valesiacae-Brometea erecti, 2003
- Festuco-Seslerietea caeruleae, 2004
- Typologie provisoire des forêts de ravin pyrénéennes, 2003
- ✚ NEGRE R. – La végétation du Bassin de l'One (Pyrénées Centrales) –
 - 1^{ère} note : Rochers et Eboulis, 1968
 - 2^{ème} note : Pelouses, 1969-1970
 - 3^{ème} note : Landes, 1970
 - 4^{ème} note : Forêts, 1972
 - 5^{ème} note : Reposoirs, groupements hygrophiles et prairies de fauche, 1972
- ✚ CHERET V.– La sapinière du Luchonnais (Pyrénées Hautes-Garonnaises) – Thèse de Doctorat, Univ. Paul Sabatier, 1987
- ✚ GRUBER M.– La végétation des Pyrénées Ariégeoises et Catalanes Occidentales – Thèse, Univ. Aix-Marseille III, 1978.
- ✚ ENGREF- CORINE biotopes, version originale : type d'habitats français - ENGREF Nancy – 1997 - 210p.

Inventaire oiseaux.

- ✚ JOACHIM Jean, BOUSQUET Jean-François, FAURE Christian ; 1997 ; Atlas des oiseaux nicheurs de Midi-Pyrénées, années 1985 à 1989 ; Association régionale d'Ornithologie de Midi-Pyrénées ; 262p.
- ✚ SERIOT Jean ; octobre 2005 ; Milan info n° 4/5 ; LPO ; 16p.
- ✚ ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. - Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.

Rapport d'étude.

- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; la chouette de Tengmalm, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 6p.
- ✚ Nature Midi Pyrénées ; septembre 2005 ; résultat des prospections terrain 2005 et données bibliographiques sur les sites FR7300881 et FR7300880 : Aigle royal, Faucon pèlerin, Milan royal, Circaète Jean-le-Blanc, Lézard pyrénéen de Bonnal ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne; p 1à11.
- ✚ AROMP ; printemps 2005 ; le Pic à dos blanc Dendrocopos leucotos, zone Natura 2000 vallées du Lys, de la Pique et d'Oô Haute Garonne ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne ; 8p.
- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; Le grand tétras, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 10p.
- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; La perdrix grise des Pyrénées, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 8p.
- ✚ ONCFS ; octobre 2005 ; Le lagopède alpin, rapport d'étude ; ONCFS/Chambre d'Agriculture de Haute Garonne ; 7p

Textes réglementaires

- ✚ Directive n° 79/409/CE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages et directive n° 92/43/CE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;
- ✚ Règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 concernant le soutien au développement rural par le fonds européen d'orientation et de garantie agricole ;

- ✚ Règlement n° 817/2004 de la Commission du 29 avril 2004 portant application du règlement n° 1257/1999 du Conseil du 17 mai 1999 ;
- ✚ Articles L. 414-1 à L. 414-7 et R. 414-1 à R. 414-24 du code de l'environnement ;
- ✚ Articles L. 313-1, L. 341-1, R. 311-1, R. 311-2 et R. 341-7 à R. 341-20 du code rural ;
- ✚ Article 1395 E du code général des impôts ;
- ✚ Article 145 de la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;
- ✚ Article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 avril 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;
- ✚ Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixant la liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de ZPS ;
- ✚ Arrêté ministériel du 16 novembre 2001 (modifié par arrêté du 13 juillet 2005) fixant la liste des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation de ZSC ;
- ✚ Arrêté interministériel du 30 octobre 2003 relatif aux aides accordées aux titulaires de CAD ;
- ✚ Plan de développement rural national (approuvé par décision de la Commission européenne en date du 7 septembre 2000, modifié par décision du 17 décembre 2001 puis du 7 octobre 2004) ;
- ✚ Circulaire du 24 décembre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-3) relative à la gestion des sites Natura 2000 ;
- ✚ Circulaire du 5 octobre 2004 (DNP/SDEN n° 2004-1) relative à l'évaluation des incidences des programmes et projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements susceptibles d'affecter de façon notable les sites Natura 2000.
- ✚ Circulaire du 2 juillet 2001 (DEPSE/SDEA/C2001-7027 DERF/SDARR/C2001-3016) relative aux modalités d'intervention des collectivités territoriales dans les actions prévues au Plan de Développement Rural National.
- ✚ Arrêté préfectoral de la région Midi-Pyrénées du 2 octobre 2006 fixant les modalités de financement des mesures de gestion des milieux forestiers dans le cadre des contrats NATURA 2000.

Sites Internet

- ✚ <http://www.oiseaux.net>, consultation en juin 2007.
- ✚ http://www.franchecomte.ecologie.gouv.fr/plugins/fckeditor/UserFiles/File/orgfh/espec/ois/O_Gr_andtetas.pdf, consultation octobre 2007.

Préfecture de la Haute-Garonne
1, place Saint-Etienne
31038 TOULOUSE cédex
Tél : 05 34 45 34 45

DIREN Midi-Pyrénées
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât G 31074 Toulouse cedex
Tél : 05 62 30 26 26

Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Garonne
Cité administrative, Bv Armand DUPORTAL
Bât E - 31074 Toulouse cedex
Tél : 05 61 10 60 00



Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne
61 allée de Brienne BP 7044
31069 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 10 42 50



Ce projet a été labellisé au titre du programme européen objectif 2



*Direction Départementale
de l'Agriculture et de la Forêt
de la Haute-garonne*